

AVIS du CESER sur le Budget Primitif 2018 de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée



Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 19 décembre 2017

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
du 19 décembre 2017**

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 181

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

**DISCOURS INTRODUCTIF DE JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

DISCOURS INTRODUCTIF DE JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales,
Madame la Présidente de la Région,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Chères et chers collègues,

Nous sommes réunis à l'Hôtel de Région pour une assemblée plénière dans des circonstances bien particulières.

Je voudrais d'abord parler des malheurs que nous ne pouvions pas appréhender en convoquant cette assemblée, à savoir la terrible catastrophe de Millas : 23 victimes du village de Saint-Félicien-d'Avall, 5 morts, des blessés graves, 2600 habitants traumatisés, comme le sont tous les habitants de l'agglomération de Perpignan et des Pyrénées-Orientales.

Chers collègues, en observant une minute de silence nous pensons aux victimes, aux familles, au collège de Millas, aux personnels de service de sécurité, gendarmes et pompiers, qui ont pu, en quelques heures, procéder aux identifications et organiser les secours et l'accueil dans les hôpitaux de Perpignan, Montpellier, Toulouse.

Quand les causes de la catastrophe seront établies, il appartiendra aux autorités compétentes d'en tirer les conclusions qui s'imposent pour renforcer la sécurité dans l'organisation des transports.

Je vous demande une minute de silence et de recueillement.

Circonstances particulières aussi pour cette assemblée puisque, comme tous les CESER des Régions reconfigurées par la loi de 2015, notre assemblée, installée le 27 janvier 2016 pour une période transitoire de deux ans, achève aujourd'hui son mandat. En effet, le décret du 30 décembre 2015 prévoit, à compter du 1^{er} Janvier 2018, l'installation d'une nouvelle assemblée ramenée au nombre de 170 membres.

Nous avons pris connaissance de l'arrêté préfectoral signé par Monsieur le Préfet de la région Occitanie, Pascal Mailhos, le 12 décembre 2017. Il lui appartient de convoquer la nouvelle assemblée pour le 31 janvier 2018 à 10h.

Je sais et je comprends les difficultés, les déceptions de celles et ceux qui, à travers les différentes organisations qui composent le CESER ou par le biais de personnes qualifiées, souhaitent poursuivre leur mandat pour travailler au service de notre assemblée. Je vous exprime à toutes et à tous ma reconnaissance et notamment à Guy Giva, 1^{er} Vice-Président, à tous les Présidents et Présidentes des commissions, sections et aussi aux responsables des collèges et des organisations qui composent le CESER.

Nous avons réussi la construction d'un seul CESER en disant ce que nous ferions ensemble et en faisant ce que nous avons dit :

- La gestion collective de notre plan de travail :
 - ⇒ Saisines de la Région ;
 - ⇒ Autosaisines.

- L'adoption le 26 mai 2016 de notre avis sur les défis de la région à l'horizon 2030, qui constitue un socle durable de propositions de référence ;

- Nous avons alterné les réunions de la conférence permanente, de Bureau, d'assemblées, de commissions et de sections à Toulouse – Montpellier – Narbonne – Carcassonne, et mis en place les visioconférences ;
- Nous avons fait respecter collectivement notre indépendance et la liberté d'expression avec le droit aux amendements dans la préparation des avis.

Nous avons su, par le dialogue permanent, piloter ce grand ensemble de 213 conseillères et conseillers, 12 commissions et deux sections, en menant à bon port tous nos travaux. Avec un taux de participation et d'expression des conseillers de 90%, nous sommes la seule Région reconfigurée à avoir un tel rythme de travail, avec autant de participation et de rapports adoptés.

Je vous exprime ma reconnaissance, car on ne réussit jamais seul...même si je dois faire le compte de dizaines de milliers de kilomètres pour comprendre la nouvelle région, les acteurs économiques, soutenir des initiatives ou en susciter d'autres, de Tarbes au Gard-Rhodanien, de l'Aubrac à Port-Vendres.

Mais on ne peut également réussir sans une équipe administrative pour nous accompagner, je citerai notamment celle qui avait la charge d'une assemblée de 119 membres, le CESER de Midi-Pyrénées et qui termine proche de la rupture physique et psychologique en portant la charge aujourd'hui d'une assemblée de 213 membres avec les mêmes moyens. Je remercie la Directrice du CESER pour avoir tenu, donné l'exemple, permis à l'équipe administrative de mettre en place tout ce qui était nécessaire pour produire des avis à temps et fait tous les réglages essentiels avec les équipes administratives de la région pour que vos droits soient respectés. Mais il est clair qu'une telle disponibilité ne pourra se perpétuer...les moyens humains seront négociés par la prochaine assemblée.

Nous avons ce matin à examiner :

- Le projet d'avis du CESER sur le budget primitif 2018 de la Région Occitanie ;
- Le projet d'avis du CESER sur le protocole financier de la Région avec la SNCF pour la convention qui nous sera soumise en mars 2018 ;
- La contribution utile sur la Responsabilité Sociale des Entreprises, la RSE ;
- Le nouveau règlement intérieur du CESER 2018.

LE BUDGET 2018

Préparé le 11 décembre par une journée de travail destinée aux auditions nécessaires avec la rapporteure générale Claire Fita, puis par toutes les commissions du CESER, ce budget, dont l'Avis du CESER sera présenté par Guy Barbotteau que je remercie, est le fruit du travail de la commission présidée par Bruno Lafage, et facilité par le travail rigoureux de Dominique-Marie Félix et de Noémie Eyquem qui ont envoyé, dans les meilleurs délais possibles, les documents nécessaires aux conseillers.

Le budget 2018 de 3,5 milliards d'euros met en œuvre les schémas régionaux adoptés en 2017 et, notamment, ceux en faveur du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La Région a engagé et engage tous les acteurs à faire émerger et donc à soutenir « le produire en Occitanie » qui doit concerner tous les secteurs : l'agriculture et l'agroalimentaire pour parvenir à l'autonomie alimentaire comme le préconise le rapport du CESER voté le 23 novembre, dans une région qui est leader en Europe pour les produits sous signes de qualité mais qui importe 40% des produits pour sa propre consommation.

Il doit en être de même pour les entreprises industrielles qui bénéficient de financements publics. Les politiques d'achat de biens et de services doivent privilégier les entreprises régionales.

La cohésion territoriale reste une notion importante, notamment en faveur des villes moyennes et des territoires ruraux. Les préoccupations ont largement été rappelées par les associations d'élus lors de la 2^{ème} session de la Conférence nationale des territoires à Cahors le jeudi 14 décembre 2017. Le CESER aura l'occasion de reprendre ces dossiers sur le service public en milieu rural et la ruralité, lors d'un rendez-vous avec le ministre de la Cohésion Territoriale, Jacques Mézard.

Enfin, concernant la mobilité, le CESER s'est engagé au côté de la Présidente de la Région, Madame Carole Delga, via la mobilisation pour les LGV en Occitanie et contre les reports des engagements de l'Etat. Le Bureau du CESER a adopté à Montpellier le 5 décembre 2017 une contribution avant les conclusions des Assises de la Mobilité. Aujourd'hui, nous adoptons un avis sur le protocole financier de la région préalable à la convention Région-SNCF qui nous sera envoyée pour avis formel en mars 2018. Les négociations furent longues et difficiles afin de déboucher sur un modèle financier acceptable avec une offre de mobilité satisfaisante pour les collectivités mais aussi pour les usagers. Eliane Teyssié nous en présentera le contenu.

POUR UNE RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES EN OCCITANIE

Je remercie Sandra Latour, rapporteure de la contribution présentée aujourd'hui pour information devant l'assemblée, et le Président de la Commission Daniel Thebault d'avoir permis ce travail collectif en quelques séances avec l'appui technique de Fabrice Acker. Cette contribution pourra être repensée et complétée pour devenir une charte de bonnes pratiques pour tous les acteurs concernés.

UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR POUR UN NOUVEAU CESER 2018-2023

Hélios Gonzalo présentera le projet de règlement intérieur préparé collectivement et adopté par le Bureau du CESER le 5 décembre 2017, comme nous nous y étions engagés.

Ce projet qui sera proposé pour délibération à la nouvelle assemblée installée par le Préfet de région s'appuie sur le nouveau décret qui met un terme à la période transitoire 2016-2017 en réduisant le nombre de conseillers. Il vise à mettre en place un CESER plus agile, plus réactif, en réduisant de 14 à 9 le nombre de structures de travail : 8 commissions et une section « Prospective » qui avait la préoccupation du temps long et la compréhension de scénarios d'évolution de la société. Les 8 commissions correspondent aux défis et enjeux de notre région. C'est le choix du Bureau du CESER, après une large concertation, d'attribuer les thématiques de la section « Enjeux et Débats de Société », portées par Josiane Rosier, à la Commission « Education – Formation – Emploi - Jeunesse », pour devenir une préoccupation pérenne.

Mais quel que soit l'intitulé des commissions, on ne peut remplacer l'investissement des conseillères et des conseillers dans toutes les commissions et sections du CESER. Les commissions devront se réunir tous les 15 jours pour rédiger des avis dans des délais plus courts (6 à 8 mois) et non plus 14 à 16 mois.

Je vous proposerai un mandat de négociation avec la Région pour qu'elle adopte le nouveau régime indemnitaire des conseillers qui tient compte du nombre de réunions et de l'absence des conseillers dits « invisibles » dans l'attribution du socle indemnitaire.

CONCLUSION

Chers collègues, nous avons contribué pendant ce mandat à construire notre maison commune, l'Occitanie, par le travail, la qualité des relations humaines, l'écoute et notre capacité à identifier les enjeux importants (faire reculer le chômage et l'exclusion), par la création de richesses et de valeurs, la formation des hommes et des femmes et les enjeux de la Méditerranée.

Nous avons établi avec la Région et sa Présidente Carole Delga des relations fortes et loyales. Par nos avis, nos initiatives et notre expression de la culture du vivre et du travailler ensemble, nous restons un acteur incontournable au côté de la Région, mais aussi de l'Etat, avec lequel nous travaillons en continu.

Pour tout cela, je vous suis reconnaissant et je vous remercie.

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 181

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Rapporteur : **Monsieur Guy BARBOTTEAU**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Finances – Politiques contractuelles » du CESER.

Commission « Finances – Politiques contractuelles »

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Guy BARBOTTEAU

Secrétaire

Henri SALLANABE

Les membres

Christian AURIOL
Jean-Pierre ARCOUDEL
Simone BASCOUL
Annie BERAIL
Chantal BERGONIER
Jean-Marie BEZ
Marie-Line BRUGIDOU
Gérard CASSAGNE
François CAZES
Guillaume COURSIN
Serge CRABIE
Elise DARE
Philippe DE LORBEAU
Michel DOLIGE
Félicie DOMENE
Jean FUENTES
Chantal GAUTHIER
Alain GIACOMEL
Joëlle GLOCK

Michel GUIRAL
Francis LAFON
Joël LAVAIL
Gilbert MERCADIER
Erick MICHEL
Serge MICHEL D'HUREL
Dominique MICHEZ
Jean-Jacques MINANA
Gérard MOLENAT
Gérard OMER
Jean-Paul PANIS
Olivier-Ronan RIVAT
Jean-Marie ROMERO
Jean-Louis ROUSSEL
Henri SALLANABE
Sandrine SOLIMAN
Serge SOULIE
François TOULIS

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	17
I. LES POLITIQUES TERRITORIALES	19
1. L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....	19
2. Activités économiques.....	29
3. Aménagement du territoire, Transports	33
4. Transition écologique et énergétique	40
5. La solidarité et le lien social : Santé, Sport, Cohésion Sociale.....	46
6. Citoyenneté et vie associative	49
7. Culture	49
II. ANALYSE GENERALE DU BUDGET	51
1. Un budget stable à hauteur de 3,5 milliards d'euros.....	51
2. Des dépenses de fonctionnement et d'intervention en légère augmentation mais avec un périmètre élargi.....	52
3. Une baisse de l'autofinancement.....	53
4. Une volonté affichée de maintenir un haut niveau d'investissement	53
III. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	59
CONCLUSION	61
GLOSSAIRE	63
ANNEXE	67

INTRODUCTION

La Région Occitanie est soumise aux fortes contraintes imposées par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et par le dispositif des projets de contrat entre l'Etat et les grandes collectivités, qui prévoit la limitation des dépenses de fonctionnement, assortie de sanctions financières en cas de non-respect des objectifs assignés.

En cohérence avec le débat des orientations budgétaires 2018, le budget primitif 2018 de la Région Occitanie présente la déclinaison financière de quatre grands chantiers :

- Une action territoriale déterminée au service de l'emploi et de l'égalité des citoyens,
- Une transition écologique concrète au quotidien,
- Un service public régional de transports pour favoriser toutes les mobilités,
- Le « Produit en Occitanie » pour préserver, soutenir et promouvoir nos cultures, nos savoir-faire et nos innovations.

Le CESER estime que le budget primitif 2018 de la Région, qui se stabilise à hauteur de 3,5 milliards d'Euros, atteint sa vitesse de croisière. Au terme des derniers transferts issus de la loi NOTRe, il ne devrait plus évoluer, hors fonds européens, qu'à la marge.

L'année 2018 sera une année de plein exercice, qui verra la réalisation des premières actions issues des schémas régionaux adoptés en 2017. La réalisation de la fusion institutionnelle des deux anciennes Régions est désormais effective. La Région a par ailleurs indiqué lors de sa présentation du budget primitif au CESER que l'année 2018 verra le regroupement des quatorze satellites régionaux en quatre agences régionales en charge des secteurs de l'économie, de l'environnement, du tourisme et de la construction. Enfin, l'année 2018 verra également la concertation en vue de la réalisation du SRADDET dont l'adoption est prévue en juillet 2019 et l'harmonisation des politiques publiques régionales, via la signature de contrats entre la Région et les autres collectivités, notamment les Métropoles. Au titre de sa politique régionale, la Région créera, durant l'année 2018, des Maisons de la Région dans les treize départements du territoire, afin d'assurer la continuité de ses services.

Le budget primitif 2018 de la Région Occitanie affirme par ailleurs un fort volontarisme en matière d'investissement, qui se traduit par une augmentation de 9,39 % des dépenses budgétaires correspondantes.

I. LES POLITIQUES TERRITORIALES

1. L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La Région Occitanie affirme comme premier grand chantier son action publique en direction des territoires pour l'emploi et l'égalité des citoyens. Cette action regroupe toutes les politiques portant sur l'enseignement, la formation professionnelle, l'apprentissage et la jeunesse.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les années 2017 et 2018, les ventilations budgétaires en direction de ces postes.

	Budget Primitif 2018		Budget Primitif 2017	
	AP/AE	Crédits de paiement	AP/AE	Crédits de paiement
Education et jeunesse	361 076 000 €	422 203 000 €	483 054 400 €	440 515 100 €
Emploi, Formation professionnelles et apprentissage	925 283 000 €	499 926 000 €	393 554 000 €	532 060 000 €
Total	1 286 359 000 €	922 129 000 €	876 608 400 €	972 575 100 €

L'éducation et la jeunesse, ainsi que l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage correspondent aux plus grands postes de dépenses pour la Région Occitanie.

Le CESER souligne l'effort de la Région en direction des jeunes et note ainsi sa volonté « *de favoriser leur émancipation, de leur ouvrir la possibilité d'accéder au savoir, à la formation et à l'emploi dans les meilleurs conditions* »¹.

Par ailleurs, le CESER prend acte du fait que la Région a adopté en février 2017 une nouvelle politique éducative qui peut être qualifiée de volontariste et dynamique. Dès lors, le CESER relève cette volonté politique qu'il considère comme prioritaire pour l'avenir et qui permet de répondre à l'évolution démographique de notre Région.

1. L'éducation et la jeunesse dans la politique régionale

1.1 L'implantation, la construction et la rénovation des lycées

1.1.1 L'implantation et la construction de nouveaux lycées

La construction de nouveaux lycées fait partie des grandes opérations immobilières de la Région Occitanie. La Région compte 224 lycées publics et 232 000 élèves. Ce dernier chiffre ne cesse de croître puisque l'on note dans la région une arrivée de 4 000 nouveaux lycéens par an. Il est donc essentiel pour la Région d'anticiper cette hausse en proposant des réalisations qui seront en phase, à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif, avec les attentes et les préoccupations de tous les acteurs (enseignants, personnel de service, élèves, collectivités locales...).

¹ Source : Rapport de présentation Budget Primitif 2018 de la Région Occitanie, p. 11.

* S'agissant du choix **d'implantation des lycées**, le CESER relève que la Région opère une étude exhaustive en amont de la réalisation de l'ouvrage. Pour le CESER cette étude doit impérativement tenir compte d'un certain nombre de points parmi lesquels :

- la dynamique démographique du secteur et les évolutions probables sur 30 ans,
- le besoin des filières scolaires en créant, en collaboration avec les rectorats, une base de données régionale répertoriant les vœux des élèves lors du passage collèges / lycées et les territoires de recrutement selon les spécialités envisagées,
- les options enseignées découlant de la carte régionale de formation,
- les moyens de transport qui devront desservir les lieux (TER, bus...),
- le foncier : un terrain adapté et accessible,
- les équipements sportifs et culturels à proximité des lieux d'études pour tous les scolaires,
- l'engagement contractuel des collectivités locales pour l'environnement du lycée qui est de leur compétence.

* Pour ce qui est de **la construction de nouveaux lycées**, la Région a, au moyen des Plans Prévisionnels d'Investissement (PPI), permis l'ouverture de 10 nouveaux lycées au cours de ces dernières années et projette d'en ouvrir 10 autres avant la fin de cette mandature.

Ainsi, pour ces nouveaux projets, le CESER invite la Région à opter pour des conceptions architecturales et fonctionnelles nouvelles et futuristes qui tiennent compte de l'évolution technologique et pédagogique des enseignements. En amont des projets de conception, il est souhaitable de renforcer la concertation avec une équipe pluridisciplinaire composée de tous les acteurs concernés : proviseurs, enseignants, personnel de service, ouvriers, administratifs, services du Rectorat, ainsi que des intervenants extérieurs régulièrement sollicités dans le cadre d'activités culturelles, sportives... Cette réflexion collective permettra à la fois d'imaginer les nouvelles fonctionnalités des bâtis au service de nouveaux projets pédagogiques, ainsi que de tenir compte des spécificités des différentes pratiques et de nouveaux modèles de gestion intégrant l'ère numérique. Sur ce point précis, le CESER incite donc la Région au travers de son « service de gestion de la production » à intégrer dans son travail de programmation (cahier des charges), qui sert de support à l'architecte, des lieux de vie « connectés » - incluant les techniques de l'information et de la communication - dans lesquels les élèves pourront rester travailler et échanger entre eux. Cela ne peut être que bénéfique pour le « vivre ensemble ».

Dans le secteur de la construction, le CESER se félicite aussi de la concertation de la Région avec les organisations professionnelles du bâtiment et travaux publics, pour définir les objectifs et des actions à engager à court et à moyen terme sur les performances des matériaux utilisés et leur entretien.

1.1.2 La rénovation des lycées existants et l'accessibilité

Pour ce qui est de la rénovation des bâtiments, le CESER constate un retard au niveau des travaux d'accessibilité et ce, alors que la baisse des commandes publiques lors de la crise de ces dernières années aurait dû inciter la Région à accélérer les mises aux normes. Sur ce point, le CESER compte sur la mise en œuvre du PPI 2016-2021 en cours, sur la durée de la mandature, afin de régler définitivement le volet de l'accessibilité.

De manière générale, lors des constructions et des rénovations de lycées, le CESER appelle les services de la Région à s'appuyer sur des experts qui assureraient l'accompagnement notamment durant le suivi et la réalisation des travaux de rénovations et ce, afin de respecter le calendrier et les délais de livraison de l'ouvrage. Ils devraient aussi organiser ces travaux en concertation avec les équipes pédagogiques pour prendre en compte les contraintes des enseignements lorsque ces travaux sont réalisés durant la période scolaire.

1.2 La maintenance informatique, la labellisation numérique et les outils participatifs

1.2.1 Une maintenance informatique à repenser

Le CESER constate à ce jour, la non-harmonisation entre les deux rectorats de Montpellier et de Toulouse des pratiques concernant la maintenance informatique dans les lycées, puisque chacun a gardé, encore pour une année, son mode de fonctionnement. En effet, le rectorat de Montpellier avait décidé de maintenir les moyens en interne consacrés à cette maintenance une année supplémentaire alors que celui de Toulouse avait transféré cette nouvelle compétence à la Région, qui avait pris la décision de l'externaliser.

Le CESER préconise donc à la Région de se concerter avec les rectorats de l'Académie de Toulouse et de l'Académie de Montpellier afin de proposer aux lycées d'Occitanie un service de maintenance informatique de proximité, uniforme et de qualité, qui ne s'appuiera pas uniquement sur des professeurs volontaires mais aussi sur des personnes ressources compétentes et qualifiées. Ce service devra être capable d'apporter une réponse interne, qualitative et réactive, face aux divers niveaux des problèmes informatiques que rencontrent les établissements, les enseignants et les élèves.

Dès lors, pour le CESER l'harmonisation des modalités de maintenance informatique devient une urgence. En effet, des dysfonctionnements régulièrement relevés dans les lycées perturbent le bon déroulement de certains cours. Ainsi, une bonne évaluation de la diversité des situations à traiter et une forte réactivité devraient permettre de mieux graduer les types de réponse à apporter.

1.2.2 Une labellisation numérique à instaurer de manière progressive et des outils participatifs à encourager

En terme d'espace numérique de travail (ENT), les expériences de certaines Régions de France (ex : Région Grand Est) incitent le CESER à proposer à la Région une mise en place « graduelle » d'un schéma de labellisation numérique. En effet, la sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs et des lycéens aux nouvelles pratiques et à l'environnement numériques nécessitent du temps.

Pour la « labellisation numérique » des lycées, compte tenu du succès de l'appel à projet-160 des 224 lycées ont répondu et 115 ont été labellisés-le CESER estime indispensable que l'ensemble des acteurs soit mobilisé sur la démarche de labellisation. Cela nécessitera un partage des modalités et du contenu du projet, ainsi que des programmes de formation adaptés et engagés avant tout démarrage du projet. De plus, dans ce cadre global, des points d'étapes permettront de bien mesurer la pertinence du projet et ses ajustements éventuels.

Soulignons que pour le CESER le retour d'expérience de cette « labellisation » devrait permettre de construire un modèle de référence sur la bonne mise en œuvre des projets numériques, en tant qu'outil pédagogique.

En outre, sur ce point relatif à la labellisation, le CESER ne peut qu'apprécier l'octroi d'un ordinateur aux élèves de seconde des lycées labellisés, octroi qui s'opère dans ce cas précis sans tenir compte des conditions de ressources.

Au-delà, l'évolution numérique doit inclure une bibliothèque identique à celle du support en version papier qui, ainsi, préserve la liberté pédagogique de l'enseignant. Sur ce dernier point, le CESER appelle à maintenir le support livre « papier » et à préparer, sur une période assez longue, la mutation vers le numérique en prenant en considération les incidences sur la santé (trouble de la vision, addiction...). Cette mutation devra également tenir compte des conséquences sur certaines

industries de production de livres scolaires et sur les équipements informatiques des lycées. De manière concomitante, cette mutation devra inclure l'organisation matérielle des salles de cours et surtout la formation des enseignants et des élèves aux nouveaux équipements ainsi qu'aux nouvelles pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, précisons que le CESER est satisfait de la mise en place des dispositifs participatifs et des budgets participatifs qui se développent. Ainsi, même si les sommes allouées sont de l'ordre de quelques milliers d'euros par projet, elles contribuent néanmoins, dans une approche collective, à l'implication et à la responsabilisation des élèves dans la vie des lycées.

Du reste, le CESER apprécie fortement la généralisation de la gratuité des livres pour tous les lycéens. Il relève très positivement les choix retenus par la Région visant, d'une part, à dédommager les familles déjà propriétaires de livres scolaires et, d'autre part, à créditer la « Carte Jeune Région » de tous les lycéens et apprentis de l'équivalent d'une aide à la « lecture » utilisable auprès des 190 librairies et maisons de la presse de la région affiliées au dispositif.

1.3 Enseignement supérieur

Le CESER s'inquiète de l'étalement de l'actuel Contrat de Plan État-Région (CPER) sur 2 années supplémentaires, sans octroi de crédits supplémentaires de la part de l'État. Compte tenu de l'accroissement des besoins et de l'augmentation de la population concernée, le CESER soutient la demande de la Région à l'État de maintenir ses engagements financiers initiaux.

De la même façon, le CESER note le risque d'abandon de la clause de revoyure permettant de réexaminer une liste d'opérations structurantes, notamment les investissements pour les équipements nécessaires, inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) dont l'échéance est prévue en 2021, année de clôture des programmes européens rappelons que la Région est autorité de gestion mais également bénéficiaire en tant que maître d'ouvrage de ces crédits, via la mobilisation du FEDER et du FSE, principalement.

Les actions visant à réhabiliter et mettre aux normes des bâtiments sans néanmoins pouvoir créer de nouveaux espaces (limitation du nombre de m²) répondent certes à des contraintes économiques mais risquent de limiter la dynamique de nos universités et de nos laboratoires. En effet, l'accroissement important du nombre d'étudiants dans notre région, 2^{ème} région après l'Île de France en nombre d'étudiants, principalement dans les filières générales et celles en tension, plaiderait volontiers pour un dimensionnement adapté à ces besoins, et non pas dirigé exclusivement vers de nouvelles formations. De surcroît, la réforme des premiers cycles d'enseignement supérieur, visant à améliorer la réussite des étudiants en leur permettant d'accéder plus facilement à l'enseignement supérieur dans les filières non sélectives, est en effet consommatrice d'espace. **L'agrandissement des universités nécessite d'être pris en compte par l'État et par la Région. A défaut, c'est l'attractivité et le rayonnement national et international de nos universités, qui seront mis en cause.**

Le CESER se réjouit des crédits dédiés à la vie étudiante tout en souhaitant une bonne harmonisation des politiques sur l'ensemble des territoires de la région. Il rappelle la demande qu'il a adressée à la Région dans son dernier Avis intitulé « Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie ? »² :

- Augmentation du montant des bourses individuelles.
- Financement de la vie associative.

² Assemblée Plénière du 27 octobre 2017-

- Développement des centres de santé universitaires pour promouvoir l'éducation sanitaire et la prévention auprès des étudiants.
- Plus grande implication dans les dispositifs permettant aux étudiants d'avoir une alimentation saine.

Le CESER salue également le soutien du Conseil Régional :

- aux Sites d'Enseignement Supérieur des « Villes d'Équilibre »
- et au projet « d'Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie »

1.4 Jeunesse

Le CESER salue le soutien que la Région entend apporter à la Jeunesse et plus particulièrement le renforcement des politiques existantes et la mise en œuvre de nouvelles initiatives, **notamment la suivante** : « **associer les jeunes aux politiques pour ne « plus faire pour » mais « faire avec »** ». Lors du budget primitif 2017, le CESER proposait la mise en place de nouveaux outils de concertation associant l'ensemble des acteurs. **C'est avec satisfaction qu'il accueille la démarche de concertation qui est mise en place auprès de 400 jeunes du territoire.** Il se félicite du fait que les jeunes « non représentés par des institutions » soient aussi intégrés dans la démarche. Il valide aussi le fait que la parole soit donnée aux lycéens dans le cadre de l'accompagnement aux projets lycéens.

Le CESER note que la Région souhaite faire de la Jeunesse une priorité transversale de l'ensemble de ses politiques publiques. **Cependant, il souligne un manque de lisibilité de cette politique transversale** qui ne permet pas d'avoir une vision pragmatique et d'émettre un avis réaliste. Il note le manque d'une vision plus détaillée par secteur, ce qui l'amène à se questionner sur la manière dont vont être réalisés les arbitrages.

Par ailleurs, le CESER se félicite de l'effort colossal qui a été fait en faveur de l'éducation et de la rénovation des lycées. **Il salue la démarche « énergie positive » et la logique responsable qui sont menées**, qui encouragent le développement de lycées de pointe en région Occitanie.

Enfin, **la commission encourage la création d'un guichet unique** pour la simplification administrative des jeunes.

2. Les formations sanitaires et sociales

Depuis le 1^{er} janvier 2005, avec le transfert de compétences opéré par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les Régions ont la charge du financement des formations initiales des travailleurs sociaux et du fonctionnement des établissements de formation aux professions paramédicales.

Le CESER prend acte que l'année 2018 constituera la première année « pleine » de la mise en œuvre des orientations et des actions portées par le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2017-2021 Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Notons que dans le tableau suivant, pour 2018, la Région maintient les moyens en direction de ces formations.

Libellé	AP	CP
Aide étudiant (Bourses d'études : formations sanitaires et sociales)	10 300 000 €	10 300 000 €
Fonctionnement des établissements formations sanitaires	59 857 000 €	59 300 000 €
Fonctionnement des établissements formations sociales	17 605 000 €	17 388 000 €
Appui externe pour suivi et contrôle des établissements formations sanitaires et sociales	150 000 €	250 000 €

Ainsi, en 2018, 10,3 M€ sont inscrits au Budget Primitif et affectés aux bourses d'études.

Le CESER soutient l'action de la Région qui consiste à aider financièrement au moyen de bourses attribuées sur conditions de ressources les étudiants inscrits en formation de niveau III, II ou I, que ce soit en formations paramédicales et sages-femmes ou en travail social. Ces bourses sont maintenant identiques en montants et barèmes à celles de l'enseignement supérieur.

De plus, le CESER souligne avec satisfaction que la Région maintient aussi des droits aux bourses pour les apprenants de plus de 28 ans. Le CESER ne peut que se satisfaire d'une telle mesure et encourage la Région à maintenir un tel dispositif qui ne peut être que bénéfique pour une catégorie de personnes qui souhaiterait se former en vue d'une réorientation en lien avec le domaine sanitaire et social.

Par ailleurs, pour les demandeurs d'emploi non indemnisés ou sortis du système scolaire depuis plus d'un an et entrant dans une formation sanitaire et sociale, la Région a uniformisé vers le haut les dispositifs de rémunération de ces apprenants.

Plus globalement, le CESER se satisfait des choix budgétaires volontaristes de la Région en direction de ces étudiants réalisés au travers de tous ces dispositifs d'aides et d'investissements préservant la proximité.

3. La formation professionnelle, l'emploi et l'orientation

3.1. Maintenir les actions de formation en direction des publics en difficulté et encourager l'emploi

Le CESER invite la Région à maintenir et à intensifier ses actions de formation en direction des publics les plus éloignés de l'emploi. Le CESER relève le budget volontariste de 110 420 000 € qui leur sera consacré et qui permettra ainsi un suivi de 12 000 personnes par an.

Du reste, le CESER souligne et encourage l'action de formation de la Région en direction d'une partie des détenus (environ 1000 personnes). Parallèlement, s'il note que le programme de la lutte contre l'illettrisme ne concerne qu'une partie de cette population, il s'interroge sur la capacité d'identification et de prescription de ce public parmi lequel certains sont salariés, et tendent à cacher leurs difficultés.

Le CESER prend acte de la demande d'expérimentation formulée par la Région à l'Etat en matière de délégation du Service Public de l'Emploi (SPE). La signature d'une convention de délégation avec l'Etat devrait intervenir au plus tard en juin 2018.

Pour le CESER, l'objectif de cette expérimentation ne doit pas être de se substituer aux missions de Pôle Emploi garant d'une politique nationale en matière d'emploi, mais bien entendu d'agir en complémentarité avec cet acteur public sur la question de la formation des demandeurs d'emplois. Dans cette relation, il sera nécessaire de mieux acter les rôles de chaque acteur : le financeur, le prescripteur et l'opérateur de la formation.

Sur le projet régional d'une « offre de service RH » qui viserait à l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés, et ainsi que sur la volonté de la Région de coordonner les divers acteurs sur les territoires en charge de ces missions, le CESER ne peut qu'émettre des réserves quant à la multiplicité des acteurs et au risque de doublons qui nuiraient à la lisibilité des missions de chacun. De fait, pour le CESER, un projet de cette envergure ne pourrait se construire qu'avec la participation active de tous les acteurs réunis autour d'un projet fédérateur.

Sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), qui s'inscrit dans cet objectif d'anticipation des besoins des territoires, la Région va accompagner les dynamiques territoriales et sectorielles par des démarches de GPEC et de GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences). Sur ce sujet, le CESER invite la Région à se positionner de manière dynamique afin

d'impulser ces démarches auprès des acteurs locaux et ce, en liaison avec les programmes de Pôle emploi concernés par cette thématique, les partenaires sociaux, les branches professionnelles et les chambres consulaires. Il s'agit là de bien anticiper les besoins de formation professionnelle sur les métiers en « tension », sur les métiers « émergents » et sur l'évolution de filières à moyen terme et de contribuer ainsi à répondre aux demandes de recrutement sur les territoires.

3.2. Œuvrer pour une meilleure cohérence quant au devenir des Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) et travailler à la mise en place d'un service d'orientation plus efficient

La Région a pour souhait de se rapprocher encore davantage de ses territoires. L'ouverture en 2018 d'une Maison de la Région par département s'inscrit dans cette logique de proximité.

L'évolution du dispositif des Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) en lien avec le déploiement des Maisons de la Région permettra, certes, d'apporter un appui à cette présence régionale sur l'ensemble des territoires de l'Occitanie. Plus spécifiquement, le CESER constate que les Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) implantées sur les bassins d'emplois seront recentrées sur des Maisons de la Région. De fait, leur nombre sera plus restreint.

Plus précisément, les missions de ces Maisons de la Région s'orienteront autour de trois axes :

1- l'accueil, l'information, l'orientation des demandeurs d'emploi et du public,
2- le développement économique afin de créer une dynamique territoriale en mobilisant l'ensemble des acteurs. A cela s'ajouterait une « offre de service RH » pour les petites entreprises qui prendrait la forme d'un pré-diagnostic RH mais aussi d'un accompagnement à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), au recrutement et à la formation des salariés, au déploiement d'un réseau des développeurs de l'apprentissage, etc.

Comme cela a été formulé ci-dessus, le CESER ne peut que s'interroger sur le risque d'interférence d'une telle organisation avec les structures déjà présentes sur les territoires (Chambres consulaires, Missions Locales, Pôle Emploi ,etc.)

3- les transports.

Par ailleurs, et exclusivement sur les deux Métropoles, un service adapté serait mis en place en direction du public.

Pour autant, le CESER estime que la nouvelle organisation devra privilégier le service de proximité, notamment avec les bassins d'emplois, auquel répondaient initialement les implantations des MCEF. Simultanément, il sera nécessaire de maintenir, de faire fructifier et de soutenir financièrement le partenariat déjà existant au sein des MCEF - et établi avec les acteurs locaux tels que les entreprises, les syndicats et les associations - tout en veillant à une mobilisation des collectivités qui étaient déjà parties prenantes, selon les territoires.

En matière d'orientation, rappelons que la loi du 5 mars 2014 de réforme de la formation professionnelle a confié aux Régions la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout au long de la vie.

Plus précisément, la coordination régionale et territoriale des acteurs du SPRO est assurée par la Région. Sur ce point, le CESER suggère à la Région d'établir une coordination en continu entre ses services et ceux du Rectorat. De manière concomitante, le CESER l'incite à veiller à une bonne articulation des missions entre les différents et nombreux acteurs du réseau des accueils, information et orientation (AIO) et SPRO et ce, pour disposer d'une approche plus fine du territoire qui serait ainsi davantage lisible par le public demandeur d'information.

4. L'apprentissage et les Ecoles Régionales de la 2^{ème} Chance (ER2C)

Notons qu'en 2018, la Région Occitanie consacrera plus de 140 M€ de Crédits de paiement à l'apprentissage.

D'un point de vue global, des milliers de jeunes en Occitanie sont concernés par l'apprentissage et le CESER a soutenu la Région dans sa volonté d'augmenter de 6 000 le nombre d'apprentis en région Occitanie pour atteindre 40 000 apprentis sous 5 ans. Le CESER est au fait des objectifs ambitieux du Plan régional de développement de l'apprentissage lancé en mars 2017. Il invite ainsi la Région à accentuer son travail de valorisation de la filière « apprentissage » qui devra être présentée à la fois comme une voie de réussite mais également comme celle pouvant permettre l'accès à un emploi durable.

Par ailleurs, notons que la carte des formations élaborée en concertation avec les CFA et les branches professionnelles a pour objectif de répondre aux besoins économiques des territoires. Ainsi, 150 demandes d'ouvertures de sections ont été accordées.

L'apprentissage permet d'acquérir des techniques de travail et un savoir faire qui, sans conteste, maximisent les chances du jeune d'accéder à un premier emploi. Dès lors, au moyen de l'apprentissage, les entreprises peuvent se doter de compétences acquises au cours d'un parcours précis au sein duquel le maître d'apprentissage joue un rôle primordial puisqu'il œuvre non seulement en faveur de la transmission d'un savoir faire, mais aussi pour la perpétuation de certains métiers.

Au demeurant, pour le CESER, le maître d'apprentissage doit être reconnu et formé. L'accompagnement et les heures consacrés à la supervision du jeune doivent être individualisés. Dans ce projet global, le tout nouveau maître d'apprentissage doit bénéficier d'une formation à l'encadrement et aux pratiques pédagogiques. Il doit lui être possible de se rendre au centre de formation d'apprentis (CFA) en vue d'échanger sur les pratiques de travail avec le personnel enseignant.

Le CESER tient à rappeler que la formation professionnelle initiale relève autant des lycées que des CFA. Il prend acte des 84,8 M€³ qui seront consacrés pour le fonctionnement des CFA et pour le développement et la qualité de l'apprentissage. De plus, le CESER partage la volonté de la Région d'impulser une nouvelle dynamique et de donner les moyens aux CFA d'individualiser et de sécuriser les parcours de formation.

Pour ce qui est de la négociation de la future convention quinquennale entre la Région et les CFA qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019, celle-ci, construite en partenariat, doit tenir compte des spécificités de chaque territoire, tout en veillant à acter des objectifs de progrès contribuant à la réussite des élèves.

Par ailleurs, le CESER souhaite attirer encore l'attention sur le cas spécifique de l'apprentissage des mineurs étrangers⁴. Pour le CESER, des actions d'accompagnement et de formation doivent être dirigées vers ce public. Ces actions doivent inclure, parallèlement, un socle comprenant les fondamentaux de la langue française.

³ Ces 84,8 M€ sont inclus dans les 140 M€ de crédits de paiement consacrés à l'apprentissage.

⁴ De manière générale, un étranger autorisé à séjourner en France ne peut exercer une activité professionnelle salariée en France sans avoir obtenu préalablement une autorisation de travail. Une autorisation de travail est toutefois accordée de droit à l'étranger autorisé à séjourner en France pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée (c. trav. art. L. 5221-5).

Pour le cas spécifique des mineurs étrangers âgés de 16 à 18 ans confiés au service de l'aide sociale à l'enfance, le Conseil d'État (ordonnance du 15 février 2017) considère, en effet, qu'ils doivent être regardés comme autorisés à séjourner en France lorsqu'ils sollicitent, pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, une autorisation de travail.

Enfin, sur les écoles régionales de la 2^{ème} chance (ER2C) inégalement réparties en Occitanie, précisons qu'elles s'adressent principalement aux jeunes publics sortis sans qualification du système scolaire et, dans bien des cas, éprouvant un sentiment d'échec et de rejet de l'institution scolaire. Le CESER prend acte de la création d'un service d'intérêt économique général (SIEG) pour gérer d'une façon individualisée les 11 écoles de la 2^{ème} chance présentes en Occitanie. D'un point de vue général, le CESER appelle à une harmonisation de ces dispositifs, tout en veillant à ce que ces écoles soient en phase avec les publics du territoire sur lequel elles sont implantées.

L'objectif à privilégier étant, bien sûr, d'apporter une réponse à la fois diplômante, sociale, et qui valorise l'estime de soi de l'apprenant afin de lui donner des atouts pour accéder à l'emploi.

5. Recherche, Innovation, Transfert, Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI)

Le CESER constate que le Conseil Régional, dans son rôle de chef de file, manifeste une intention politique forte de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation et au transfert.

5.1. Recherche, Innovation et Transfert

Comme l'indique la Région dans son projet de BP 2018, l'orientation stratégique clé du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) est de « placer les sciences au cœur de la société et de se mobiliser pour la recherche et l'innovation ». En ce sens, 2018 étant la deuxième année de mise en œuvre des politiques d'interventions définies suite à l'adoption du SRESRI, le CESER salue l'effort de la Région pour les rendre plus lisibles. Il souhaite toutefois une pérennisation des dispositifs en cours afin de permettre une meilleure appropriation de ceux-ci par les bénéficiaires potentiels, répartis sur l'ensemble du territoire de la région Occitanie.

Dans le même esprit que celui qui a prévalu à l'élaboration du SRESRI, **le CESER apprécie l'appel à projets interdisciplinaire « Recherche et Société(s) » lancé par la Région, qu'il a souvent appelé de ses vœux, destiné à mobiliser notamment les Sciences Humaines et Sociales (SHS).**

L'analyse et l'évaluation des projets dits innovants sont des points cruciaux pour le CESER, d'autant qu'en l'absence de « rescrit fiscal⁵ », établi au bon moment, le porteur du projet subventionné peut se voir obligé, à plus ou moins long terme, de reverser la subvention reçue tout en perdant les avantages fiscaux générés. **Ainsi, le CESER se félicite de la mise en place d'expertises externes pour les projets présentés au titre des appels à projets READYNOV et demande des évaluations ex-ante, in itinéré et ex-post systématiques.**

Le soutien apporté par la Région, au transfert technologique de proximité au travers des Centres de recherche et de transferts technologiques (CRITT) et des plateformes technologiques des lycées est un dispositif très ancien et ambitieux pour la dynamique régionale. Le CESER s'inquiète toutefois de la pénurie de crédits d'État et des difficultés rencontrées pour mobiliser le FEDER.

Faute de consommation de crédits européens sur les appels à projets Recherche et plus généralement sur 11 des 17 dispositifs du SRESRI, le risque de dégagement d'office de crédits européens pourrait faire craindre le pire sur la pérennisation souhaitée de ces dispositifs.

⁵ Le rescrit est une prise de position formelle de l'administration sur l'éligibilité d'un projet d'innovation présenté par une PME, en vue d'un crédit d'impôt. Cette prise de position formelle permet à l'entreprise d'obtenir la garantie que l'éligibilité de son projet ne sera pas remise en cause par une appréciation différente de son projet lors d'un contrôle fiscal ultérieur. www.entreprises.gouv.fr

Le CESER s'était déjà déclaré favorable à l'entrée de la Région au capital des deux SATT existantes en Occitanie : AxLR et Toulouse Tech Transfert (TTT). Il apprécie, cette année, l'entrée de la Région au capital d'AxLR, dotée d'un important fonds de maturation cofinancé par le FEDER. **Il demande néanmoins à la Région d'être vigilante quant à la bonne articulation des actions menées par les deux SATT et les nombreux incubateurs présents sur le territoire régional, en particulier l'incubateur Régional, également financé par la Région.**

Le CESER a bien noté l'engagement de la Région dans le soutien à certains pôles et l'accompagnement à la restructuration de certains autres. Cet engagement est en accord avec les préconisations exprimées par le CESER dans l'Avis « **La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional** »⁶ dans le cadre d'un soutien à la stratégie d'évolution de ces structures :

- Maintien des pôles de compétitivité qui répondent aux critères d'évaluation.
- Accompagnement des pôles qui, en fonction des bilans d'évaluation, devront mettre en place des mesures correctives, voire fusionner avec un pôle «homologue» du territoire d'Occitanie ou d'un autre territoire.
- Accompagnement des pôles, en coordination avec la contribution du Comité Stratégique de Filières, dans une démarche prospective.

Le CESER prône donc une évaluation et un soutien aux activités des pôles de compétitivité jusqu'aux filières.

Le CESER se félicite de la création de la nouvelle agence de développement économique et d'innovation. Cette création est en accord avec le point soulevé par le CESER dans son avis sur le budget primitif 2017 concernant la nécessité de la mise en place de dispositifs simples, lisibles et accessibles pour les TPE et PME.

5.2. Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI)

Le CESER s'est toujours prononcé en faveur d'une large diffusion de la CSTI, en particulier auprès des plus jeunes, afin de susciter des vocations scientifiques dont la pénurie s'accroît en région et plus généralement en France.

Depuis le transfert par l'Etat à la Région en 2014, de cette compétence et des financements correspondants, le CESER a souhaité qu'il soit mis fin au saupoudrage de crédits qui prévalait, et qu'il y ait une bonne articulation des actions sur l'ensemble du territoire régional.

Dès lors, **le CESER considère que la CSTI constitue une réponse aux difficultés de la société à appréhender les sciences et l'innovation comme source de progrès pour l'Homme. Il apprécie particulièrement le nouvel appel à projets lancé par la Région sur des thématiques relatives aux mutations industrielles, qui lui paraît s'inscrire dans cette logique de progrès au bénéfice de l'Homme.**

De même, le CESER partage l'intérêt que manifeste la Région pour des manifestations scientifiques internationales permettant de diffuser les dernières avancées vers les entreprises.

⁶ Assemblée Plénière du 27 octobre 2017

2. Activités économiques

L'année 2017 a été celle de la construction des différents schémas : SRDE2I, SRDTL dans le but d'harmoniser les politiques d'intervention des deux anciennes régions alors que l'année 2018 sera celle de la réalisation des premières actions.

1. Industrie, les grands groupes et les services aux entreprises

Le budget consacré à cette politique en 2018 sera de 174,6 M€ en Autorisation d'engagements (en 2017 : 155,5M€) et de 179,7M€ en Crédits de paiement (151,7M€ en 2017).

Le CESER considère que le déploiement du « Pass Occitanie » destiné aux projets de moins de 40 000 € permettra de simplifier l'accès aux aides financières pour les petites entreprises et salue la mise en place d'une commission dédiée permettant d'octroyer une subvention en moins de 80 jours, sans qu'un vote en assemblée soit nécessaire. La Région devra veiller à satisfaire l'ensemble des projets des très petites entreprises (TPE), qui représentent 97,7 % des entreprises du territoire en Occitanie.

Le CESER salue le déploiement des Contrats Occitanie adaptés au besoin des moyennes et grandes entreprises dans les domaines de l'innovation, de la croissance, de l'expertise et de l'export pour des projets d'un montant supérieur à 40 000 €.

Le CESER soutient la mise en place de dispositifs nouveaux notamment celui visant :

- à créer, en partenariat avec la Banque de France, les CCI., un contrat « Entreprises en difficultés ». Il s'agit d'une innovation en Occitanie permettant d'intervenir en amont lorsque l'entreprise montre des faiblesses,
- à accompagner les repreneurs d'entreprises par la prise en charge de leur salaire à hauteur de 80 000 euros maximum pendant une année.

Le CESER salue l'ingénierie technique et financière développée par la Région, notamment la mise en place du fonds de fonds FOSTER TPE-PME, doté de 143 millions d'euros, en collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et plus généralement la logique d'harmonisation des dispositifs d'accompagnement des deux anciennes Régions, se traduisant notamment par le rapprochement des sociétés de capital investissement SORIDEC et IRDI. AELIS Innovation et le nouveau fonds d'amorçage « IRDINOV 2 », dotés chacun de plus de 40 millions d'euros, seront des outils favorables au développement des entreprises innovantes en Occitanie.

Le CESER partage le principe du soutien des filières économiques structurées (par exemple celle de l'aéronautique : plan ADER) et en émergences (par exemple celle sur la robotique et les drones) adopté par la Région mais regrette que la filière automobile actuellement en difficulté ne soit pas prise en compte par un plan spécifique. Concernant le Plan ADER 4, le CESER salue l'ambition de la Région de budgéter 200 millions d'euros de concours aux PME plutôt qu'aux donneurs d'ordres, notamment pour les encourager à muter vers le transport terrestre intelligent.

Le CESER estime que le soutien de la Région aux porteurs de projets grâce aux prêts d'honneurs octroyés par CREALIA est essentiel. Le développement d'écosystèmes favorables à la création d'emplois, notamment par la mise en œuvre du « dispositif start-ups », est également nécessaire. Des outils importants pour créer un terreau favorable à l'innovation des entreprises sont prévus, comme par exemple le lancement de la Maison de l'Economie Nouvelle à Montpellier, la Cité des start-ups à Toulouse et la création du campus IoT Valley au sein du Parc Enova (SICOVAL). Le CESER apprécie également la vision régionale consistant à plutôt aider les Start-up de 3 à 5 ans travaillant sur de véritables projets qui peuvent apporter des réponses générant du progrès. Plus généralement,

le CESER attire l'attention de la Région sur son soutien à l'innovation des entreprises, qui ne doit pas se faire au détriment de sociétés installées depuis longtemps et qui apportent une plus value sur le territoire de leur implantation.

Le CESER salue la position de la Région consistant à conditionner toutes les aides accordées aux entreprises, quelle que soit leur taille, à la notion de « produire en Occitanie ». En effet, le CESER partage la préoccupation de la Région concernant le maintien et le développement des productions régionales de biens et de services, dans tous les secteurs.

Enfin, le CESER estime que les entreprises bénéficiant des aides de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales au titre des appels à projet et de programmes de financement par les collectivités locales (par exemple l'aide à l'investissement des entreprises sur le foncier et/ou l'immobilier d'entreprises) doivent être incitées dans leur commande publique à renforcer et à privilégier l'intérêt général régional, comme le font les grandes collectivités, en mettant en place le « Small business act ». L'objectif est de favoriser le « made in France » et la proximité dans les achats.

2. Agriculture

La présentation du budget de la Région, en dehors du récapitulatif concernant « l'agriculture, l'agroalimentaire et la viticulture », fait apparaître une dispersion des actions et les fonds consacrés au secteur agricole, agroalimentaire et forestier de la Région, premier secteur économique, au travers d'autres chantiers, ce qui rend encore difficile une vision globale (montagne ruralité, projet foncier, hydraulique agricole, ...); s'y ajoute, la nécessité de prendre en charge les enjeux agricoles dans chacun de ces secteurs.

Le CESER constate avec satisfaction la mise en place d'orientations renforcées en matière agricole, agroalimentaire et forestière. Il note une hausse des AP/AE pour l'« Agriculture, l'agroalimentaire et la viticulture » (67 803 000 € en AP/AE⁷), mais une baisse des CP (50 280 000 €) pour ces secteurs par rapport au BP 2017 « dans un contexte de crise agricole persistante ».

Quant aux fonds FEADER affectés à ces secteurs, avec 203 585 950 € en AP/AE et 464 675 604 € en CP⁸ pour l'investissement et le fonctionnement, ils connaissent une baisse importante en AP/AE par rapport au BP 2017.

Les Conseillers remarquent avec intérêt :

- Les financements destinés aux investissements collectifs en CUMA (2 780 000 € en AP), ceux destinés à la modernisation des exploitations d'élevage et de production végétale (14 600 000 € en AP), le soutien aux actions de diversification et de transformation (2 780 000 € en AP), l'accompagnement des entreprises agroalimentaires (11 850 000 € en AP/AE), le soutien à la filière bois (3 900 000 € en AP/AE), le soutien renforcé à l'installation (4 450 000 € en AP), le nouveau Plan Bi'O 2018-2020 (2 920 000 € en AP/AE), l'ouverture de la convention FEI d'ingénierie financière FEADER aux exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires; ou encore la création d'un fonds intempéries (2 000 000 € en AP, en particulier pour soutenir le secteurs viticoles et fruits et légumes impactés en 2018). De même, la promotion de la qualité et des salons, ainsi que les actions de promotion de la marque Sud de France, ont un impact important sur les consommateurs (11 324 000 €).

⁷ Pour mémoire, au BP 2017 : 64 818 500 euros en AP et 55 089 000 euros en CP.

⁸ Pour mémoire au BP 2017, au titre du FEADER : 311 333 000 euros en AP/AE et 450 730 000 euros en CP.

Cependant, s'il est satisfait de la prise en compte au BP 2018 d'actions essentielles pour le développement agricole, agroalimentaire et forestier de la région, le CESER souhaite attirer à nouveau l'attention de la Région sur les difficultés du secteur agricole, qui perd 20 % de ses emplois tous les dix ans, et sur la situation des agriculteurs dont le niveau de revenus est extrêmement bas, ce qui risque d'accélérer la désaffection pour une profession indispensable à la société et aux territoires.

Par ailleurs, les Conseillers souhaitent insister sur les points suivants :

- Avoir des précisions sur le fonds régional sur le foncier (fonds d'intervention public/privé doté d'une enveloppe de 500 000 €) et sur la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière de la région. A cet égard, les Conseillers rappellent la nécessité de sauvegarder les terres agricoles et de compenser systématiquement toute perte de terre agricole.
Pour favoriser l'installation de Jeunes Agriculteurs, les Conseillers demandent qu'un pourcentage du budget de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (5 %), soit consacré au portage foncier agricole, par convention entre l'EPF et la SAFER Occitanie.
- Evaluer régulièrement la politique d'installation agricole pour consommer chaque année 100 % de l'enveloppe prévue, en répartissant l'excédent non consommé au bénéfice des nouveaux installés.
- Filière viticole : signature et mise en œuvre de la convention entre les interprofessions viticoles de la région Occitanie et renforcement des moyens nécessaires à un nouveau développement de l'export.
- Inciter les employeurs des entreprises agricoles à qualifier leurs salariés par la formation continue pour être en phase avec les besoins de l'emploi (formations phyto, formations à la utilisation de matériels spécifiques⁹,...).
- Renforcer le modèle du « manger local », en généralisant le système des cantines des lycées agricoles (insérées dans le tissu local), à l'ensemble des lycées de la région.
- Confirmer des dispositifs d'aide à l'investissement des exploitants agricoles en faveur de la protection de leur production contre la prédation et déprédation exercée par la faune sauvage au regard de l'extension de certaines populations liées aux modifications du foncier et de l'aménagement du territoire
- Confirmer des dispositifs d'aide à l'investissement d'exploitant ou de PME de la filière agroalimentaire en faveur de la diversification, pour le traitement et la transformation de la venaison issue des territoires chassés en Occitanie, et alimenter ainsi la demande en produits locaux.

En conclusion, le CESER réitère avec force son souhait que la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée soit, dès 2018, à l'initiative d'un grand projet politique agricole, agroalimentaire et forestier régional.

⁹ Exemple : tracteur motorisé.

3. Développement économique de proximité¹⁰ :

Le CESER salue la création au 1^{er} janvier 2018 de l'agence régionale de développement économique bi-site basée à Toulouse et à Montpellier regroupant les 6 agences actuelles (MADEELI, Sud de France Développement, Invest Sud de France, Synersud...). Le CESER soutient la volonté de la Région d'utiliser les « Maisons de la Région » comme des succursales territoriales de développement économique pour assurer une présence au plus près des porteurs de projets. Le CESER estime que sa compétence en matière de développement économique, depuis la loi NOTRe, doit se manifester par une présence territoriale. La Région facilitera le déploiement d'un réseau de développeurs économiques efficace et permettra au projet de développement d'une plateforme numérique commune d'informations, d'accompagnements et d'orientations d'être alimentée par des renseignements recueillis au plus près du terrain. Cependant, le CESER sera vigilant sur la mise en place d'une coordination territoriale pilotée par la Région, qui devra prendre en compte l'ensemble des acteurs intervenant déjà sur les territoires.

Le CESER estime que la politique régionale prévue pour venir en appui des EPCI ayant la compétence en matière d'immobilier d'entreprises depuis la loi NOTRe est pertinente. En effet, l'intervention régionale à hauteur de 90 % prévue pour accompagner les EPCI ayant le moins de moyens humains et financiers ainsi que la co-instruction d'un projet d'immobilier d'entreprises par les services de la Région favoriseront le développement de projets, notamment en zone rurale, sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie.

Le CESER salue le soutien prévu par la Région à hauteur de 1,2 millions d'Euros pour conserver le commerce de proximité et les filières artisanales, essentielles pour maintenir un dynamisme économique dans les zones rurales ou de montagne de l'Occitanie.

Le CESER partage le souhait de la Région d'accompagner au plus près les porteurs de projets qui ont besoin de bénéficier d'outils financiers dédiés, par exemple des prêts d'honneurs, et d'un accompagnement de proximité. En ce sens, le CESER salue le lancement d'un marché public de plus de 13 millions d'Euros pour sélectionner en 2018 des opérateurs de terrain chargés d'accompagner les futurs chefs d'entreprises dans leur projet de création ou de reprise d'entreprises.

Le CESER se félicite que l'Economie Sociale et Solidaire soit soutenue, notamment en dupliquant à l'Ouest de l'Occitanie l'action de la pépinière REALIS (située à Montpellier) et l'accompagnement des deux incubateurs d'innovation sociale pilotés par les URSCOP.

4. Economie touristique et thermalisme¹¹ :

Le budget consacré à cette politique en 2018 sera de 45,1 M€ en Autorisation d'engagements (en 2017 : 40,7 M €) et de 37,3 M€ en Crédits de paiement (37,3 M€ en 2017).

En cohérence avec notre Avis « Une stratégie de filière pour structurer et développer le tourisme en Occitanie » la Région souhaite favoriser l'innovation et la qualité des territoires et des entreprises touristiques. Pour répondre à cette attente, le budget d'investissement alloué au tourisme sera de 27 millions d'Euros, en augmentation de 22% environ.

10 voir avis du CESER du 16 octobre 2015

11 (Voir avis du CESER du 13 juin 2017)

Dans ce cadre, le CESER salue le déploiement de la démarche « qualité tourisme » nationale à un niveau régional et soutient la politique régionale en faveur de l'émergence et de la consolidation des destinations « Grands Sites Occitanie ».

Le CESER salue la mise en place d'un « Fonds Tourisme » bénéficiant d'une enveloppe de 3 millions d'Euros pour accompagner les mutations des stations touristiques, nécessaire pour favoriser l'attractivité touristique de l'Occitanie.

La Région a prévu un montant de 4,8 millions d'Euros pour améliorer la compétitivité des entreprises touristiques et mobilisera 1,5 millions supplémentaire de FEDER pour les projets d'hébergements touristiques. Le CESER soutient cette politique régionale visant à accompagner spécifiquement les entreprises touristiques par l'intermédiaire d'un « Pass tourisme » et d'un « contrat d'investissement et d'innovation touristique » et approuve la réactivité de la Région qui réunira une commission permanente mensuelle pour voter le financement de ces projets. Cependant, le CESER estime que le budget prévu est insuffisant, compte tenu du nombre d'entreprises touristiques en Occitanie, pour répondre à l'ambition affichée de faire entrer la Région Occitanie dans les 10 premières destinations touristiques européennes.

Le CESER partage la volonté de la Région d'utiliser le tourisme comme un facteur d'équilibre territorial. La politique de soutien (budget de 9 millions d'Euros) prévue en faveur des projets touristiques publics est soutenue par le CESER, surtout si ces projets permettent de développer les « ailes de saison ».

Le CESER estime que la politique régionale en matière d'innovations touristiques par l'intermédiaire d'appels à projets (READYNOV) et de l'incubateur de projets touristiques innovants Open Tourisme Lab est pertinente.

Le CESER salue la fusion des deux anciens Comités Régionaux du Tourisme (CRT) en un seul CRT Occitanie, véritable outil de stratégie marketing et de promotion du tourisme. En ce sens, les campagnes de communication prévues, faisant la promotion d'une seule marque de destination « Occitanie Sud de France » ainsi qu'une communication digitale innovante, semblent pertinentes.

Enfin, le CESER soutient la démarche de démoüstication car elle est essentielle à l'attractivité touristique du littoral méditerranéen.

3. Aménagement du territoire, Transports

1 – Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles CPER

1.1. Infrastructures numériques

Le CESER constate à nouveau avec satisfaction l'engagement de la Région en faveur de l'aménagement numérique du territoire et notamment l'action qu'elle mène dans le cadre du Plan Très Haut Débit via l'accompagnement financier des projets départementaux. Cela étant, il l'appelle aussi une nouvelle fois à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire un rôle de correcteur d'inégalités, notamment tarifaires, par un soutien privilégié aux territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées. Le CESER doute cependant que l'enveloppe de 200 M€ inscrite au titre du CPER soit suffisante pour permettre à la Région de mener une action réellement significative à ces différents égards.

Le CESER souligne en outre la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du très haut débit à la seule dimension technique. Pour être pleinement efficace, la démarche engagée en

matière d'aménagement numérique de la région Occitanie doit en effet être assortie d'un accompagnement des populations, et singulièrement des plus fragiles (pauvreté, isolement, situation de handicap...), mais aussi des entreprises, à des usages dont certains relèvent d'ailleurs de plus en plus de l'obligation. Le CESER invite donc la Région à prévoir des moyens budgétaires et à développer des partenariats en conséquence.

Cela étant, les communications numériques ne sont cependant pas une panacée. Elles sont d'ailleurs à la base de la redéfinition d'un grand nombre de problématiques économiques, sociales et environnementales dont les conséquences mériteraient d'être sérieusement étudiées du point de vue de la Région Occitanie.

1.2. Politiques contractuelles territoriales

Le CESER qui soutient de longue date l'intérêt des politiques contractuelles territoriales, se félicite de la poursuite de ces politiques par l'intermédiaire de contrats régionaux uniques redéfinis.

Ainsi qu'il l'a déjà indiqué dans son avis sur les Orientations Budgétaires de la Région pour 2018, le CESER considère toutefois que cette redéfinition pose question à plusieurs égards :

- Elle entérine une approche politique et institutionnelle distincte entre les territoires urbains d'une part et les territoires ruraux et de montagne d'autre part, peu propice à la constitution de territoires de projet réellement « en prise avec les territoires vécus...et à une échelle pertinente... » qui, eux, conjuguent naturellement urbain et rural ;
- Elle abandonne cependant toute distinction des niveaux de soutien financier entre territoires urbains et territoires ruraux, les seules modulations envisagées s'appliquant entre les territoires d'un même type ; entre territoires urbains ou entre territoires ruraux ;
- Elle témoigne enfin d'un moindre souci de l'implication des Conseils de Développement dans la gouvernance des projets de territoires contractualisés.

En matière de politiques territoriales, le CESER prend par contre acte avec satisfaction du fait que la nouvelle politique à destination des « Bourgs Centres » constituera un volet des contrats territoriaux régionaux et devra donc être parfaitement intégrée aux projets de territoire.

D'un strict point de vue budgétaire, le CESER craint toutefois que les modestes moyens alloués à ces politiques ne soient pas à la hauteur des ambitions affichées.

1.3. Démarche Occitanie 2040

Le CESER prend acte avec le plus grand intérêt de la démarche d'élaboration concertée d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires « Occitanie 2040 » que la Région veut ambitieux. Il apprécie en particulier le souci affiché de territorialisation, et donc d'adaptation-différenciation, de l'action publique régionale aux besoins et caractéristiques des territoires de la région Occitanie.

2 – Transports et infrastructures

2.1. Infrastructures ferroviaires

En matière d'infrastructures ferroviaires, le CESER se félicite que la Région s'inscrive toujours dans une perspective ambitieuse de réalisation d'un réseau ferroviaire à grande vitesse intégrant les liaisons Bordeaux-Toulouse (GPSO) et Montpellier-Perpignan (LNMP). Il note cependant avec inquiétude qu'il n'est plus fait mention de la liaison Toulouse-Narbonne (LTN) dont il convient pourtant de réaffirmer l'importance majeure, notamment dans la perspective de l'amélioration des relations Toulouse-Montpellier.

Le CESER se réjouit également du souci affirmé de modernisation et d'amélioration du réseau classique mais tient à cet égard à attirer l'attention de la Région sur l'impasse que pourrait constituer le financement d'opérations relevant de la responsabilité première de l'Etat.

2.2. Fret et logistique

Le CESER prend acte avec intérêt de l'action de la Région en vue du développement du fret ferroviaire et de l'intermodalité en matière de marchandises. Cela étant, il souhaiterait disposer de précisions quant au modèle économique sur lequel reposera la mise en place d'un Opérateur Ferroviaire Régional appelé à intervenir sur les ports de Sète-Frontignan et Port-La-Nouvelle ainsi que sur la ligne Colmbiers-Maureilhan. Il rappelle en effet que l'équation économique sur laquelle reposait la création, fin 2012, d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité dans le Tarn, n'a pas pu être validée.

2.3. Infrastructures routières

S'agissant de l'action de la Région en faveur des infrastructures routières, le CESER qui prend acte des éléments produits, souhaiterait cependant disposer de plus de précisions quant aux réalisations et au calendrier d'investissement sur les différents projets.

2.4. Matériel roulant ferroviaire

Le CESER prend connaissance avec un étonnement toujours plus grand du fait qu'après avoir été amenée l'an dernier, à précipiter ses investissements de remotorisation des Autorails à Grande Capacité (AGC) qu'elle a acquis en raison de la décision du motoriste d'arrêter sa chaîne de production fin 2017, la Région soit, cette année, obligée de prendre en charge le renforcement d'équipements de sécurité sur ces mêmes matériels. Pour lui, ces situations dans lesquelles la Région est en quelque sorte prise en otage, sont totalement incompréhensibles. Il invite donc à nouveau la Région à mieux se prémunir contre ce type de problèmes en prévoyant toute clause utile lors de ses prochains achats.

2.5. Transport ferroviaire

Le CESER qui rend un avis sur le protocole d'accord Région-SNCF protocole d'accord fixant les principes directeurs de la nouvelle convention d'exploitation TER Occitanie, prend acte de la volonté de la Région d'améliorer la qualité de service tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. Il attend néanmoins la conclusion des négociations en cours pour exprimer un avis circonstancié à ce sujet.

Dans l'immédiat, le CESER enregistre avec une certaine inquiétude que la Région va, au 1^{er} janvier 2018, devenir Autorité Organisatrice de la liaison Clermont-Ferrand-Nîmes, appelée le « Cévenol ». En effet, si ce transfert d'autorité, sans lequel ce service était appelé à disparaître, fait l'objet d'une convention Etat-Région prévoyant une compensation financière intégrale de l'Etat pour une durée de 5 ans, le risque est important pour la Région de se retrouver dans 5 ans en position de seule responsable de la poursuite ou de la fermeture de la ligne. Sur ce dossier, le CESER appelle donc la Région à s'assurer de l'engagement de l'Etat sur un projet de long terme.

2.6. Transports routiers de voyageurs

Le CESER note avec satisfaction la volonté de la Région d'exercer pleinement ses nouvelles compétences en matière de transports routiers dans le cadre d'un projet régional de mobilités intégrant l'ensemble des modes de transport. De fait, il invite la Région à mettre en oeuvre sans retard la nécessaire restructuration de l'offre routière régionale au service du projet régional d'intermodalité.

Dans cette perspective, le CESER souligne cependant que la Région devra avoir le souci d'établir des périmètres de lots d'appels d'offres de nature à favoriser le jeu de la concurrence et à permettre à

toute entreprise de transport routier de voyageurs de présenter une offre de manière isolée ou dans le cadre d'un groupement.

En termes de financement, le CESER se félicite d'apprendre que ce transfert de compétence se fait dans de bonnes conditions d'équilibre entre les dépenses à réaliser et les ressources transférées à la Région. Mais si le présent semble assuré, le CESER est plus inquiet en ce qui concerne la capacité de la Région à assumer les nouveaux services ou investissements qui demain seront nécessaires.

Au 1^{er} septembre 2018, la Région exercera pleinement sa compétence en matière de transports scolaires (écoles primaires, collèges et lycées). La mise en œuvre de cette compétence est très complexe, compte tenu d'un existant très hétérogène. Cela devra nécessiter une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs, y compris les familles utilisatrices, pour bien prendre en compte les spécificités de chaque territoire et particulièrement les zones rurales et les zones de montagnes. Le CESER demande à la Région de construire une organisation et une tarification uniforme pour l'ensemble des territoires d'Occitanie. Dans le cadre des appels d'offres, le CESER recommande à la Région de choisir l'allotissement par territoire, afin d'avoir des entreprises de transports de voyageurs de proximité pouvant être plus réactives aux spécificités de chaque territoire scolaire.

2-7 Volet Mobilité du CPER

Le CESER partage les inquiétudes du Conseil Régional quant à une possible remise en cause ou à un report des engagements de l'Etat dans le CPER, notamment en ce qui concerne les investissements routiers et ferroviaires. Le CESER qui a produit une contribution aux Assises Nationales de la Mobilité, s'inquiète aussi très fortement des conclusions qui seront tirées de ces Assises Nationales et de leurs conséquences pour les grands projets intéressant la région Occitanie.

3 – Méditerranée et stratégie portuaire

Les conseillers notent la volonté affichée par le Conseil Régional de structurer l'action « maritime » au travers d'une politique intégrée mettant en avant la « croissance bleue¹² » et de s'affirmer comme un « *nouvel acteur dans le domaine maritime avec la poursuite des investissements dans ses ports et le Plan Littoral 21* ».

Ainsi que le CESER l'avait indiqué dans son avis sur le BP 2017, « *cette perspective devra dépasser le simple effet d'annonce et trouver un écho dans les actions qui seront menées, notamment en matière portuaire (pêche, commerce et plaisance) ou d'économie littorale.* ».

3.1. Aménagement du littoral et Plan Littoral 21

Plan Littoral 21

Concernant le Plan Littoral 21, le CESER a noté le début de la mise en œuvre opérationnelle et la montée en puissance de cet outil en cours de l'année 2018. Il apprécie l'effort consenti par la Région pour faire aboutir ce plan, qui mobilise des financements importants pour l'ensemble des activités liées à l'économie littorale sur les prochaines années. Par ailleurs, le CESER soutient la candidature de la Région au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Territoires d'Innovation de grande ambition », qui pourrait lui permettre de bénéficier d'une enveloppe complémentaire de l'Etat pour abonder le montant total du PL21.

¹² La stratégie européenne de «Croissance bleue» est une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne qui offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. Il s'agit de la contribution de la politique maritime intégrée à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cependant, s'il reconnaît l'effort financier consenti par la Région pour valoriser l'économie littorale au travers de ce Plan, le CESER regrette que les montants proposés par l'Etat (218 M€ sur 10 ans, incluant les investissements liés au PIA concernant la ferme pilote d'éoliennes flottantes à hauteur de 138 M€) ne soient pas à la hauteur de l'investissement régional (300 M€ sur 3 ans) et des contreparties attendues des porteurs de projets (400 M€).

Il est nécessaire que l'Etat s'engage financièrement d'une façon plus significative, faute de quoi, le Plan risque de ne pas pouvoir être exécuté au niveau annoncé. Tout comme le Conseil Régional, le CESER restera vigilant sur la mobilisation de l'Etat pour les prochaines échéances de ce plan stratégique.

La partie du PL21 consacrée à la requalification des stations touristiques du littoral nécessite de trouver un équilibre sur le modèle économique des actions à engager, en lien notamment avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) régional.

Eoliennes flottantes :

Si le CESER apporte tout son soutien à l'installation des fermes pilote d'éoliennes flottantes au large de Gruissan (porté par EolMed) et Leucate (porté par Engie), il rappelle au Conseil Régional et à l'ensemble des partenaires la nécessité de poursuivre la concertation et l'information auprès des acteurs concernés et du grand public pour permettre une meilleure acceptation de ces projets structurants pour l'économie régionale. En outre, le CESER rejoint la position du Conseil Régional quant à la nécessaire vigilance à adopter face au « lobbying » de certains acteurs qui seraient plus ou moins impactés par l'installation des fermes éoliennes et qui réclament des mesures compensatoires.

3.2. Economie Littorale & FEAMP

FEAMP :

Comme il l'avait indiqué lors de ses précédentes contributions, le CESER regrette que l'enveloppe 2014-2020 du FEAMP ne soit pas plus importante eu égard aux enjeux majeurs liés à la préservation et au développement de la pêche et de l'aquaculture en Occitanie. Très attaché à la préservation de ces filières qui constituent un marqueur de l'identité méditerranéenne, le CESER salue la décision du Conseil Régional de soutenir financièrement les acteurs régionaux de l'aquaculture ou de la transformation des produits de la pêche dans le cadre de son régime exempté.

Filières pêche et aquaculture :

Conformément à ses recommandations passées, le CESER préconise de défendre et de développer les activités de pêche et les infrastructures portuaires qu'elles nécessitent dans une logique de réorganisation de la filière sur l'ensemble du littoral. La propriété nouvelle du port de pêche du Grau-du-Roi doit s'inscrire dans une perspective de rationalisation et de réorganisation de la filière.

Avec la 1^{ère} flottille de pêche de Méditerranée française, 4 ports de pêche, 70 points de débarquement, 95% de la production halieutique française en Méditerranée et 10% de la production conchylicole nationale avec 530 exploitations, et plusieurs milliers d'emplois directs et indirects, la Région Occitanie est au centre des problématiques liées à l'économie halieutique. Il est important de noter que les 4 halles à marée (« criées ») d'Occitanie sont les seules sur toute la façade méditerranéenne française. La vitalité économique de ce secteur et son ancrage territorial constituent donc une priorité.

A ce titre, le CESER rappelle que la Commission Méditerranée poursuit actuellement une étude sur les enjeux et perspectives des filières de la pêche et de l'aquaculture en Occitanie, en explorant l'ensemble de leurs dimensions (Etat de la ressource, organisation des acteurs, pollution des milieux, contexte juridique, gestion des halles à marée, diversification et valorisation...).

Cette étude vise à analyser en détails le fonctionnement de ces filières en mettant en relief les principaux écueils de l'organisation actuelle et en proposant des voies d'amélioration en vue de définir une stratégie durable pour la pêche et de l'aquaculture en tant que vecteurs de croissance bleue en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Les pistes de préconisations prévoient, entre autres, une réflexion sur la réorganisation des criées le long du littoral, sur les évolutions réglementaires pour la prise en compte de la spécificité de la pêche méditerranéenne ou encore l'émergence du chalutier du futur en Méditerranée.

Le rapport sera soumis au vote du CESER dans le courant du 1^{er} semestre 2018 et sera remis à la Présidente de la Région.

3.3. Intermodalité marchandises & Ports régionaux

Port de Port-La Nouvelle :

Le CESER prend acte de l'engagement de la Région pour le démarrage des travaux du volet maritime de l'extension du port de Port-La Nouvelle. Comme il l'avait indiqué en 2016 et 2017, le CESER insiste pour que « *cette extension soit reliée au développement de la filière de l'éolien flottant* ».

En outre, il rappelle que le développement du port doit faire l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs logistiques et portuaires afin de rationaliser la stratégie portuaire à l'échelle de la Région. En effet, l'importance des investissements programmés (252 M€ d'AP en 2018) appelle à la plus grande vigilance pour ne pas engager de dépenses lourdes sans garantie de trafic exogène supplémentaire et d'investissements des acteurs privés, notamment concernant les activités en dehors de la filière de l'éolien flottant.

Intermodalité :

Le CESER se félicite de la mise en œuvre de ces opérations importantes sur le port de Sète-Frontignan. Le développement du ferroviaire est absolument nécessaire pour favoriser la multimodalité des transports de marchandises et le CESER encourage vivement le Conseil Régional à engager ce dossier au plus vite. Le recrutement d'un opérateur de fret ferroviaire et la poursuite des travaux de rénovation sur les réseaux ferroviaires constituent une voie de progrès dans la poursuite d'une stratégie régionale de l'intermodalité du transport de marchandises. Le CESER salue cette initiative du Conseil Régional qui permettra d'obtenir des sillons pour le développement du trafic ferroviaire vers/ depuis les ports de commerce régionaux.

Canal du Rhône à Sète :

Concernant le Canal du Rhône à Sète, le CESER rappelle l'importance de poursuivre les travaux pour la mise au gabarit du canal afin de permettre un report modal des trafics routiers vers le fluvial.

A ce titre, le CESER invite à la plus grande vigilance pour s'assurer de l'engagement financier de l'Etat dans le cadre du CPIER Plan Rhône 2015-2020, voire au-delà dans l'hypothèse où les travaux ne seraient pas achevés.

Pour rappel, le Canal du Rhône à Sète (puis le Rhône et la Saône) donne accès à un territoire s'étendant jusqu'à 600 kilomètres du port de Sète (au nord de Macon). Il offre également une opportunité de développement pour le port de l'Ardoise situé en rive droite du Rhône. Le transport fluvial présente de nombreux avantages au niveau environnemental :

- un convoi par péniche de 2 000 tonnes équivaut à 100 camions (permettant ainsi de désengorger les routes et d'améliorer la qualité de l'air),

- le transport fluvial consomme 3,7 fois moins de carburant et rejette 4 fois moins de CO² que le transport routier.

Les travaux de modernisation du Canal du Rhône à Sète permettront également de développer la filière du transport de « colis lourds et encombrants » tels que les éoliennes. En effet, les inconvénients du transport routier ou ferré sur ce type de marchandise (circulation de nuit, réticence des collectivités) jouent en faveur du mode fluvial. Un fort potentiel de développement est identifié par VNF et le Port de Sète sur ces trafics.

Dragage des ports :

A de multiples reprises, le CESER a rappelé la nécessité d'identifier le dragage des ports comme une des priorités de l'action de la Région en matière de soutien à l'économie littorale pour maintenir les tirants d'eau actuels. Il tient à rappeler au Conseil Régional l'importance de ce dossier qui concerne l'ensemble des ports et pour lequel les montants prévisionnels sont de l'ordre de 50 M€ à 60 M€ sur les prochaines années. Dans la continuité de ses travaux sur cette problématique, le Parlement de la Mer doit poursuivre son action en proposant des solutions opérationnelles dans les meilleurs délais.

Gouvernance portuaire :

Le CESER regrette que les préconisations de son rapport n'aient pas, pour l'heure, été prises en compte par la Région pour rationaliser la gouvernance des ports régionaux et définir rapidement une véritable stratégie portuaire intermodale. En effet, la gestion actuelle des ports régionaux souffre d'un déficit de connexion aux réseaux d'activités et d'une absence de vision stratégique liée notamment à une gouvernance non unifiée. Cette situation ne permet pas de valoriser les plateformes portuaires à leur juste valeur, en particulier au regard de la concurrence de grands ports voisins. Les dynamiques actuelles de regroupement des ports français (notamment en Bretagne, Normandie ou dans les Hauts-de-France) confirment la nécessité de structurer une offre globale au niveau régional.

Conformément aux positions prises par le CESER dans le cadre de cet Avis et tel que cela avait été indiqué dans le cadre des Orientations Budgétaires 2018, il apparaît nécessaire de « *finaliser l'offre portuaire dans l'ensemble de ses dimensions, afin que les ports soient le débouché naturel des exportations/importations des centres industriels de la grande région, particulièrement de la région toulousaine. Une rationalisation des investissements visera à offrir sur le territoire une offre complète à destination des industriels et des opérateurs portuaires. Il est temps d'offrir une véritable logistique régionale, afin de pouvoir traiter tout type de marchandises de toute provenance ou vers toute destination.* ».

Le Conseil Régional doit poursuivre son action en faveur de la « croissance bleue » en prenant en compte l'ensemble des dimensions économiques, humaines, culturelles et environnementales de la Méditerranée. Si le CESER reconnaît le bienfondé de la stratégie régionale, des efforts restent à accomplir pour valoriser l'économie maritime sur l'ensemble du territoire régional.

Il est primordial que les acteurs de l'économie régionale et, plus largement, l'ensemble des citoyens de l'Occitanie « **s'approprient leur Méditerranée** » et les richesses qu'elle abrite. Afin de contrebalancer l'image perçue et uniquement orientée « *loisirs* » ou « *tourisme* » (notamment par les territoires les plus à l'ouest de la grande région), le Conseil Régional aurait tout intérêt à mettre en œuvre un véritable plan de communication sur le formidable enjeu stratégique que représente la Méditerranée et la « croissance bleue » pour l'avenir de notre territoire. Les Maisons de la Région présentes dans chacun des 13 départements pourraient servir de support à cette campagne. Par

ailleurs, la réalisation d'un projet événementiel d'envergure tel qu'une « inauguration de la Méditerranée » aurait un impact retentissant sur et au-delà du territoire.

Plus que jamais, la Méditerranée doit s'affranchir de son image de « frontière entre les territoires et les peuples » pour s'affirmer comme une « porte ouverte sur le monde », support d'une « croissance bleue » au service d'une région qui a désormais le potentiel pour devenir une puissance maritime majeure en France et dans le monde.

4. Transition écologique et énergétique

La Région exprime une forte volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs, afin d'inscrire les dispositifs régionaux en lien avec leurs besoins et leurs attentes. Le CESER souligne la préoccupation marquée de la Région de mener une concertation ambitieuse et efficace, assorti d'un calendrier fixé et de méthodes innovantes. Le CESER restera néanmoins vigilant sur les perspectives de ces concertations, notamment sur leur concrétisation et mise en œuvre sous forme de politiques régionales.

L'année 2017 s'est inscrite, une nouvelle fois, dans le contexte de l'unification des politiques régionales, mais plusieurs axes restent encore à affiner. Le CESER demeurera donc en alerte sur la problématique de l'augmentation des moyens financiers qui vont en découler, même s'il estime dans l'ensemble que ce Budget Primitif 2018 constitue une réponse pertinente aux enjeux environnementaux et énergétiques de l'Occitanie. Il constate avec satisfaction une montée en puissance des AP/AE et des CP dédiés à la transition énergétique, à la biodiversité, à l'économie circulaire et aux déchets pour la seconde année consécutive (101,3 M€ en 2018 contre 82,3 M€ en 2017 pour les AP/AE, 64,4 M€ en 2018 contre 53,4 M€ en 2017) et souhaite que cette augmentation donne lieu à des actions et projets concrets sur le territoire.

Il en va de même pour les AP/AE et les CP proposés sur la thématique de l'eau et de la prévention des risques, qui sont en augmentation après une diminution légère observée lors de l'exercice 2017 et qui atteignent le niveau de 2016 (33 M€ en 2017 contre 29,5 M€ en 2016).

L'augmentation est d'autant plus flagrante si l'on totalise ces deux thématiques, avec un passage des AP/AE de 125,6 M€ en 2017 à 168,7 M€ en 2018 et des CP de 82,9 M€ à 97,5 M€ en 2018.

4.1. Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire et déchets

Le CESER se félicite que la transition écologique et énergétique constitue un engagement fort de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, traduit par une augmentation de son budget sur cette thématique en 2018 et par conséquent un renforcement des orientations de la politique REPOS (Région à Energie Positive).

4.1.1. Région à énergie positive

4.1.1.1. Efficacité énergétique – Dispositif Eco-Chèque - Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) :

Le CESER soutient la mise en place d'une Agence Régionale de l'Energie et du Climat (préfigurée en 2017, opérationnelle en 2018). Le CESER rappelle qu'il fait part de préconisations à la Région dans le cadre d'une autosaisine qui a été voté le 26 octobre 2017. (« Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie / Pyrénées – Méditerranée). La SEM existante intégrée à l'AREC, qui possède du capital et la volonté affichée que d'autres actionnaires y contribuent, sont autant de points positifs relevés par le CESER et qui permettront sûrement à l'AREC de mener à bien ses missions.

Le CESER note que la Région poursuivra ses actions pour la rénovation énergétique (Eco-chèque, aide pour l'habitat social, appel à projets « Nowatt », rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur, financement des Espaces Info Energie, des Agences locales de l'Energie, missions Bois Energie). Le CESER note avec enthousiasme une augmentation significative du financement du dispositif Eco-Cheque, impactant directement les populations régionales et véritable levier d'une politique de rénovation régionale. Le CESER souligne l'importance du travail sur le déploiement d'outils financiers alternatifs réalisé par le Conseil Régional, en particulier pour les ménages non éligibles à l'Eco-chèque, dans un objectif de massification de la rénovation énergétique de l'habitat privé. Néanmoins, le CESER s'interroge sur la baisse des CP de fonctionnement pour ce dispositif, qui ne doivent pas altérer la qualité de délai de délivrances des éco-chèques.

4.1.1.2. Développement des énergies renouvelables :

Le CESER met en avant l'importance du développement des énergies renouvelables pour l'Occitanie et encourage le maintien des dispositifs de subventions directes et des Appels à projets Energies Renouvelables Coopératives et Citoyennes ainsi que des avances remboursables pour les collectifs citoyens. Il se questionne néanmoins puisque ces ambitions affichées ne se reflètent pas par des augmentations budgétaires (maintien des AP mais baisse des AE et des CP) que ce soient en termes de crédits européens ou régionaux.

Le CESER sera attentif au projet engagé par la Région quant à la mise en place d'un programme d'acceptabilité des projets éoliens, en effet il doivent impérativement s'articuler avec les démarches en cours de limitation de l'impact sur la biodiversité, les initiatives de développement des projets citoyens et le recueil d'indicateurs sur l'appropriation citoyenne des projets d'énergies renouvelables.

4.1.1.3. Accompagnement de la Transition énergétique :

Le CESER encourage la nouvelle action d'accompagnement des territoires à énergie positive (TEPOS) mise en place, afin de favoriser le renforcement et la déclinaison des objectifs de la stratégie « région à énergie positive » sur le territoire d'Occitanie.

4.1.2. Economie circulaire, gestion des déchets et prévention des pollutions

Le CESER approuve la décision de la Région quant à la poursuite des actions en faveur de la promotion et du développement de l'économie circulaire, du soutien de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie et de la politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable. Le CESER observe de près et souhaite continuer à être partie prenante dans l'élaboration du Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD).

Le Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire et l'appel à projets spécifique visant à soutenir des opérations pour le développement de l'économie circulaire, réalisés et signés avec l'ADEME par la Région, sont autant d'atouts permettant de renforcer son influence sur ces problématiques, que le CESER accueille avec satisfaction.

4.1.3. Education à l'environnement

Concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable, le CESER rappelle que des actions transversales de sensibilisation des publics à la prise en compte de l'environnement sont essentielles pour une appropriation des enjeux, l'acceptabilité des projets de développement des énergies renouvelables, la protection des eaux et du milieu aquatique. Il met en avant les bénéfices

de l'ouverture à des publics plus larges proposée par le Conseil Régional et l'harmonisation des politiques entre les ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Aux vues des nouvelles compétences de la Région, et des enjeux, le CESER demande à ce que les actions d'éducation à l'environnement soient fortement soutenues mais note une baisse du budget regrettable.

4.1.4. Préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

Le CESER salue la décision de la Région de continuer son engagement en faveur de la biodiversité notamment au travers de l'accompagnement des structures gestionnaires des 13 Réserves Naturelles Régionales, du soutien des Syndicats mixtes des 6 Parcs Naturels Régionaux, des structures porteuses des Parcs en émergence dans leur fonctionnement et de leurs programmes d'actions. Il souligne cependant la baisse des AP et des CP liés aux PNR, alors que de nouveaux parcs apparaissent ce qui peut sembler paradoxal.

Cependant, le CESER approuve le budget lié à la stratégie régionale de la biodiversité (intégrant les anciens fonds du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) pour les travaux de terrain) qui augmente fortement, ce qui permettra de financer plus de projets.

4.1.5. Crédits européens

En tant qu'Autorité de gestion des deux Programmes Opérationnels FEDER FSE Midi-Pyrénées Garonne et Languedoc Roussillon 2014-2020, la Région poursuit avec les crédits européens, sa politique volontariste en faveur de la transition écologique et énergétique et ce avec un subventionnement important, salué par le CESER.

Le CESER félicite vivement la mise en place d'un financement d'une ligne « Eau et biodiversité » permettant d'accompagner de nombreux projets.

Le CESER met cependant en avant que le Conseil Régional doit se préparer afin de réaliser une mutualisation permettant de maintenir voire d'augmenter le niveau des subventions européennes à partir de 2020. En effet, la multiplicité des lignes actuelles peut entraîner une difficulté pour construire les dossiers et donc pour consommer les budgets.

De plus, le CESER regrette une diminution des crédits concernant les EnR (Energies Renouvelables) et un manque de fléchage des crédits FEDER qui concernent l'éducation à l'environnement, crédits qui pourraient être très intéressants pour développer un nombre d'actions considérables en Occitanie.

4.2. L'eau et la prévention des risques

La gestion durable de la ressource en eau revêt une importance toute particulière dans une région marquée par des épisodes de sécheresse récurrents et un fort accroissement démographique. La politique régionale vise à promouvoir les économies d'eau, la protection, la mise en valeur des milieux aquatiques, inscrits dans la trame bleue, gage de la durabilité des ressources locales, la préservation de la qualité de l'eau et la mobilisation de nouvelles ressources, en particulier via la gestion et le développement du réseau hydraulique régional.

D'autre part, la prévention des risques naturels est la condition d'un aménagement durable du territoire régional, concerné de manière généralisée par le risque d'inondations, mais également par celui de submersion marine.

4.2.1. La gestion durable de la ressource en eau

Le CESER approuve la décision de la Région quant à l'accompagnement en 2018 des opérations innovantes d'économie d'eau dans les équipements touristiques, de la poursuite du programme Aqua Domitia et la promesse d'honorer les engagements pris dans les Contrats de Plan Etat-Région (Contrats de rivières, SAGE...).

Le CESER met aussi en avant la nécessité d'apporter de la cohérence et de croiser la politique de l'eau avec la politique énergétique entre les orientations définies et les soutiens à la profession agricole

Deux programmes budgétaires permettent de mener cette politique :

- Le programme Service Public régional de l'eau, doté d'une ligne d'investissement
- Le programme de Préservation et de gestion des cours d'eau

4.2.1.1. Service Public Régional de l'Eau (SPRE)

La Région mène une politique, saluée par le CESER, dont l'objectif est d'assurer aux habitants, aux entreprises et à toutes les catégories d'usagers de la région la mise à disposition de ressources en eau répondant à leurs besoins et à leurs attentes tant en qualité qu'en quantité, tout en préservant les milieux fragiles. Des projets d'économies d'eau, de protection des ressources locales, afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau seront accompagnés par la Région.

Le CESER met en avant, en ce sens, que les politiques sont à réaliser sur des échelons interrégionaux et se doivent donc d'être suivies d'une politique de coopération avec les Régions et Pays voisins. Le CESER accueille avec satisfaction l'enveloppe augmentée des AP concernant le SPRE, avec une augmentation de 10 000 000 € destinée à l'engagement des travaux de maillon central d'Aquadomitia.

4.2.1.2. Stratégie régionale de l'eau : vers un service public régional de l'eau élargi à tout le territoire

Le CESER accueille avec satisfaction le fait que la Région mette en avant dans ses orientations fondamentales la gestion durable et concertée de l'eau, la préservation des milieux aquatiques et la prévention des risques naturels, au premier titre desquels les inondations. Ces sujets sont en effet cruciaux pour parvenir à un aménagement durable et équilibré du territoire.

Le CESER attire l'attention de la Région sur le Schéma Régional Prospectif Eau « H2O 2030 » afin que celle-ci veille à la poursuite du dispositif de concertation au-delà de la phase de diagnostic, notamment pour les plans d'actions et leur évaluation, avec un dispositif intégrant bien les spécificités des deux districts hydrographiques Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne et la conséquence de cette différenciation dans les gouvernances qui seront mises en œuvre.

4.2.1.3. Le réseau hydraulique régional et Aquadomitia :

Le CESER se satisfait du soutien régional au réseau hydraulique dont Aquadomitia.

4.2.1.4. Appui aux démarches locales

Le CESER approuve la décision du Conseil Régional de poursuivre son soutien aux démarches locales (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, contrats de rivière, Programmes d'action de prévention des inondations).

4.2.1.5. Préservation et restauration des cours d'eau

Le CESER met en avant les efforts réalisés par la Région pour porter les projets visant à préserver ou restaurer les cours d'eau via des restaurations physiques, les milieux aquatiques et les milieux lagunaires. A ce titre il se félicite des budgets proposés mais souhaiterait que soient pris en compte les rejets des eaux usées, notamment sur le littoral en période estivale.

4.2.2. La lutte contre les risques naturels

Deux programmes budgétaires permettent de mener cette politique :

- Le programme Prévention contre les inondations
- Le programme Fonds de solidarité catastrophes naturelles

Un programme particulier est maintenu concernant le Contrat de Plan Interrégional Etat Région Plan Rhône – volet inondations.

Le CESER note que, cette année encore, cette politique bénéficie du programme commun de fonctionnement : « gestion durable de l'eau et des risques ».

4.2.2.1. Prévention des inondations

Le CESER salue l'annonce du soutien financier des projets de prévention des inondations, risque naturel majeur de l'Occitanie figurant dans les Programmes d'Action de Prévention des Inondations signés par la Région, ainsi que celui des opérations de restauration des cours d'eau visant à réduire efficacement les risques d'inondations.

En cas de fortes crues entraînant des dégâts particuliers, les Conseillers approuvent la décision de la Région quant à la mobilisation de son Fonds de solidarité catastrophes naturelles.

Le CESER approuve sans réserve le choix de la Région d'orienter son intervention sur différents axes: la prévention, la sensibilisation des citoyens, la préservation et la restauration des fonctionnalités des rivières, les infrastructures de protection, la réduction de la vulnérabilité et la gestion de crise. Il regrette cependant qu'un financement de barrages écrêteurs de crues ou d'autres dispositifs préventifs n'apparaisse pas plus clairement dans le budget.

Il met aussi en garde le Conseil Régional quant à sa politique de prévention, notamment s'il la sectorise. En effet, pour le CESER, il semble indispensable que la prévention des risques soit aussi liée à une culture de l'aménagement, qui se doit d'être partagée pour ne pas engager des fonds de plus en plus conséquents d'année en année.

4.2.2.2. Plan Rhône

Le CESER valide les propositions régionales quant au Plan Rhône.

4.2.2.3. Fonds de solidarité catastrophes naturelles

Afin de permettre de répondre aux besoins de reconstruction à la suite des catastrophes naturelles, la Région a mis en place une ligne budgétaire « Fonds de solidarité risques naturels » destinée à abonder le Fonds Barnier. Le CESER met en avant que le budget de ce fond prend en compte des dossiers déjà engagés et par conséquent ne peut apprécier l'engagement 2018 de la Région, faute de lisibilité des restes à réaliser 2017.

4.2.3. Crédits européens

Prévention et gestion des risques

Des crédits européens FEDER seront mobilisables dans le cadre du Programme opérationnel FEDER FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020. La priorité est donnée à la prévention des risques d'inondation et des risques littoraux pour préserver les populations et les activités économiques mais la ligne budgétaire correspondante subit une baisse de CP importante, que souligne le CESER.

Le CESER encourage les augmentations des AP et des CP proposés en ce sens.

Conclusion :

Globalement, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessaire mise en cohérence des différents objectifs : le plan régional de prévention et de réduction des déchets doit être travaillé et décliné en cohérence avec le plan biomasse et le SRCAE, de même l'objectif REPOS ne doit pas entrer en contradiction avec la protection de la biodiversité, des terres agricoles et des masses d'eau. La Région se doit donc d'ajuster au mieux sa politique en matière de transition énergétique et écologique, elle doit également être vigilante à soutenir des projets qui répondent à ses différents objectifs. Le CESER s'interroge aussi sur la manière dont la thématique de l'eau va s'articuler avec la baisse de crédits des agences de bassin, puisque la Région pourrait avoir à agir en complément pour maintenir les projets en cours.

Sur ce Budget Primitif, le CESER se montre tout d'abord entièrement satisfait de l'augmentation des dotations régionales (+ 17,5% d'augmentation des CP) que ce soit en termes d'AP et de CP. Il souhaiterait cependant que les prochains budgets soient plus précis en ce qui concerne la planification temporelle des AP afin de savoir comment se divise le budget régional sur plusieurs années. La politique REPOS ambitieuse du Conseil Régional nécessite un budget conséquent et des outils rapidement opérationnels (ARB - AREC) doivent apparaître afin que la mise en place de la stratégie régionale soit plus efficace et lisible pour l'ensemble de la population en Occitanie. Pour le CESER, il apparaît que la méthode appliquée par la Région en ce qui concerne la protection de l'environnement est la bonne mais qu'elle doit encore être renforcée, ce que ce nouveau budget devrait permettre.

Pour conclure et malgré un manque d'acte fort contre les changements climatiques et des questions qui demeurent sur la mise en œuvre des nouveaux schémas et agences régionaux, le CESER ne peut que se féliciter de l'augmentation des dotations en ce qui concerne l'environnement et l'énergétique et approuve ce budget concernant ces deux domaines.

5. La solidarité et le lien social : Santé, Sport, Cohésion Sociale

Il est à remarquer que les lignes budgétaires régionales concernant la santé, le sport et la cohésion sociale sont marquées par une augmentation – assez significative pour ce qui est des crédits de paiements - dans le Budget Primitif 2018 par rapport au Budget Primitif 2017.

	BP2017		BP 2018	
	AP/AE (€)	Crédits de paiement (€)	AP/AE (€)	Crédits de paiement (€)
Solidarités, services publics, vie associative et logement	23 555 000	19 970 500	24 240 000	21 605 000
Sport	32 085 000	21 025 000	33 510 000	22 950 000
TOTAL	55 640 000	40 995 500	57 750 000	44 555 000

Taux d'évolution 2016/2017

	AP/AE 2017/2018	CRÉDITS DE PAIEMENT 2017/2018
Solidarités, services publics, vie associative et logement	+ 2,9%	+ 8,1%
Sport	+ 4,4%	+ 9,1%
TOTAL	+ 3,8%	+ 8,7%

Pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, renforcer la solidarité et préserver le lien social

Le CESER partage l'inquiétude exprimée par le Conseil Régional au sujet du taux de précarité important qui caractérise notre région.

Il approuve les orientations développées dans le chapitre « pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, renforcer la solidarité et préserver le lien social ». Le CESER considère que l'approche transversale de la Région sur ces questions, à travers les quatre axes que sont le logement, la santé, l'inclusion de tous et de toutes et la lutte contre les discriminations, est pertinente.

Concernant l'axe 1 et les engagements de la Région en matière de logement, le CESER partage les inquiétudes formulées dans le rapport de présentation du BP 2018, quant aux conséquences sur la production de logements sociaux des baisses importantes des dotations de l'Etat pour les aides à la pierre et celles des Aides Pour le Logement (APL). Ces décisions gouvernementales marquent une rupture complète de la posture de l'Etat par rapport à la question du logement social et bouleversent un système qui favorisait la production de logements sociaux.

Dans son Avis voté le 21 mars 2017, intitulé « Habitat et cohésion sociale : quelles innovations en Occitanie ? », le CESER, s'appuyant sur le constat que la Région Occitanie est sous-dotée en logements sociaux, alors même qu'elle présente une proportion importante de ménages en situation de pauvreté, préconisait l'augmentation de la production de logements sociaux et très sociaux.

De surcroît, le manque de logements accessibles et adaptés aux personnes handicapées et âgées, plus nombreuses dans cette région, nécessite des travaux de mise en accessibilité de l'existant et l'augmentation de la production de logements neufs accessibles.

Or, l'impact de l'article 52 du Projet de Loi de Finances pour 2018, s'il devait rester en l'état, représenterait une réduction de 173 millions d'euros de capacités d'investissement en Occitanie pour la production de logements sociaux. Cela équivaut à construire 9 900 logements de moins que l'année précédente et à en réhabiliter 5 200 logements de moins.

L'impact sur l'économie locale de ces décisions est donc considérable.

Pour le CESER, un autre aspect de ces décisions pose problème qui est celui d'une atteinte à l'égalité de traitement entre les citoyens. En effet, ces mesures prévoient une baisse de loyers uniquement pour les locataires résidant dans le parc social public et non pour les locataires résidant dans le parc privé.

Etant donné ce contexte, le CESER salue le volontarisme de la Région en matière de soutien à la production de logements sociaux. Il l'encourage en particulier à être présente sur les territoires en difficulté où les besoins de production ou de réhabilitation sont les plus importants, et ce même si les collectivités locales en présence ne sont pas en mesure de contribuer financièrement à ces opérations.

La situation est d'autant plus préoccupante qu'à ces réductions des moyens donnés aux bailleurs sociaux pour produire du logement social, s'ajoutent la baisse de 30% des crédits de la politique de la ville et la fin des contrats aidés : ces mesures, qui ont potentiellement toutes un impact sur les mêmes populations, à savoir les ménages fragilisés habitant dans des quartiers en difficulté, risquent de peser et de ne pas favoriser les processus d'inclusion sociale.

Ce contexte rend à la fois plus difficile, et pourtant plus nécessaire encore, l'implication de la Région pour « *contribuer à créer sur son territoire les conditions du mieux-vivre ensemble* ».

Concernant l'axe 2 et l'action de la Région en matière de santé, le CESER note avec intérêt que la formulation de l'enjeu « réduire les inégalités de santé » rejoint la manière de voir de l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le cadre de l'élaboration du futur Projet Régional de Santé (PRS).

Les inégalités de santé revêtent plusieurs aspects : elles peuvent avoir des causes territoriales ou géographiques (l'accès aux soins peut être limité dans certains territoires faute d'une offre de soins suffisante et adaptée, ou à cause de problèmes de mobilité, notamment pour les PMR), mais elles peuvent également s'expliquer par l'existence d'obstacles de nature économique, sociale ou culturelle.

Le CESER rejoint les préoccupations exprimées par la Région quant aux atteintes à l'égalité d'accès aux soins posées par la désertification médicale. Il approuve l'analyse selon laquelle ces questions sont porteuses d'enjeux d'aménagement du territoire et de solidarité, rendant ainsi légitime une intervention de la Région en la matière.

Le soutien de la Région à la construction de maisons de santé et de centres de santé est une voie intéressante. Mais le CESER rappelle que la réussite de ces projets ne peut être avérée qu'à certaines conditions, notamment que s'ils sont portés par des acteurs et des professionnels de santé et soutenus par les élus locaux. Le CESER suggère à nouveau qu'une démarche d'évaluation des projets déjà mis en œuvre soit menée, pour identifier les critères qui garantissent la pertinence de ces implantations. Il déplore le fait que cette démarche d'évaluation, promise par des représentants de la Région à plusieurs reprises, en réponse aux interrogations formulées par le CESER, ne soit toujours pas engagée.

Le CESER est par ailleurs favorable à l'élargissement de la réflexion pour déterminer quels autres types de structures pourraient apporter des réponses à ces zones sous-dotées.

Par ailleurs, le CESER encourage la Région à soutenir le développement de l'e-santé, qui fait partie du panel de solutions visant à réduire les inégalités d'accès aux soins.

Concernant l'axe 3 « Favoriser l'inclusion de toutes et tous : Promouvoir l'égalité des droits », le CESER se félicite de la mise en place de rencontres régulières de l'instance de dialogue et de concertation réunissant les associations représentatives et celle gestionnaire des personnes handicapées ainsi que les organisations intervenant dans ce champ. Concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap, le CESER se félicite que la Région, en réponse à ses demandes dans les précédents avis budgétaires, ait rédigé un focus dédié à cette politique régionale (page 37 du BP 2018). Le CESER demande que cet affichage transversal soit désormais présenté et chiffré au sein des documents budgétaires.

Dans le cadre de ses compétences en matière de financement du logement social et en lien avec le « Plan pour le BTP », le CESER encourage la Région à conditionner ses aides au respect de la mise en accessibilité des établissements recevant du public des collectivités qu'elle soutient et des bâtiments d'habitation collectifs construits ou rénovés. Le CESER encourage la Région à poursuivre et amplifier son soutien financier par des bonus à ceux qui prévoient des ascenseurs dans les bâtiments à partir de 3 étages, et non 4 comme prévu par la réglementation, afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et pour anticiper les besoins liés au vieillissement de la population.

Quant à l'Appel à projet régional de soutien aux structures associatives du champ du handicap, il serait souhaitable de pouvoir l'adapter aux associations ne disposant pas de salariés et oeuvrant avec des bénévoles sur le terrain de l'accès aux droits pour l'inclusion des personnes handicapées en milieu ordinaire.

Concernant le sport

Le CESER estime que les orientations de la politique sportive de la Région vont dans le bon sens car elle considère le sport dans toutes ses dimensions, et notamment dans son rôle clé en matière de vivre-ensemble.

Le CESER a voté tout récemment¹³ un Avis intitulé « Sport et inclusion sociale » précisément sur cette question de la manière dont le sport et les pratiques sportives peuvent constituer un moyen de créer ou de recréer du lien social, de favoriser la socialisation, l'égalité des chances et la citoyenneté.

Le CESER salue donc le fait que le rapport de présentation du BP de la Région mentionne la prise en compte de cet aspect dans la politique sportive régionale et apprécie l'attention particulière portée pour favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de publics spécifiques tels que les plus jeunes (avec le soutien au sport scolaire) ou les personnes en situation de handicap (soutien au handisport et au sport adapté).

Le rôle des petits clubs sportifs est particulièrement important par rapport à cet objectif d'inclusion sociale. Le CESER approuve donc le choix de la Région de les soutenir, via notamment l'aide à l'acquisition de petits matériels. Il estime simplement qu'il est nécessaire que la Région s'assure que ces subventions soient utilisées pour des actions favorisant l'inclusion sociale.

Ses travaux ont permis au CESER de prendre conscience que les activités physiques et sportives n'apportent pas automatiquement une plus-value en termes de socialisation et d'inclusion sociale. Ce sont la nature du projet dans lequel elles s'inscrivent et la qualité des acteurs engagés qui vont permettre que cela soit réellement facteur d'inclusion.

Parmi les préconisations faites par le CESER à l'occasion de cet Avis, citons en une qui s'adresse directement à la Région, sur un thème particulièrement problématique, à savoir la question des

¹³ Il a été présenté lors de l'Assemblée Plénière du CESER du 23 novembre dernier. La rapporteure de cet Avis est Madame Oriane Lopez.

transports. En effet, en application de la loi NOTRe, les transports d'adultes ou d'enfants en situation de handicap, en-dehors des transports vers les lieux de scolarisation, relèvent de la compétence des Régions depuis le 1er janvier 2017. Celles-ci peuvent faire le choix d'exercer directement cette compétence ou de la re-déléguer aux départements qui l'exerçaient. En Occitanie, une période de transition est en cours jusqu'en 2018.

Quel que soit le choix de la Région Occitanie, le CESER estime indispensable d'améliorer les conditions de transport des personnes en situation de handicap pour leur permettre d'accéder aux équipements sportifs et de participer ainsi aux rencontres sportives.

6. Citoyenneté et vie associative

Le BP 2018 présente le soutien à la Vie associative de manière très transversale en lui accordant 38 millions d'euros. Le CESER pense que ceci est pertinent dans la mesure où **la Vie Associative dépasse en réalité les périmètres de la Commission « Solidarités, Services Publics, Vie Associative et Logement »**. Par ailleurs, le CESER pense que le budget absorbé par le milieu associatif est important dans la mesure où les associations contribuent au maillage territorial.

Dans le cadre de la Commission régionale « Solidarités, Services Publics, Vie Associative et Logement », une enveloppe de 480 000 euros (CP) sera attribuée à « la Vie Associative et la lutte contre les discriminations ». **Le CESER s'étonne de la baisse de l'enveloppe, alors que la lutte contre les discriminations est un sujet qui reste d'actualité** (passage de 575 000 à 480 000 euros en CP).

Le BP mentionne aussi un soutien aux têtes régionales de réseau associatives. Tout comme pour le BP 2017, le CESER se réjouit de la poursuite de ce soutien dans la mesure où ces têtes de réseaux sont organisées et leur action reconnue. Cependant, comme les années précédentes, le CESER regrette qu'il n'y ait pas plus de détails qui soient présentés sur le fléchage de ces financements. **Ainsi, le CESER regrette le manque de précisions quant aux actions qui seront financées par la Région dans les champs de la Citoyenneté et de la Vie Associative.**

Enfin, si le CESER se réjouit du soutien que la Région entend apporter aux associations, **il sera particulièrement attentif quant aux choix qui vont être opérés.**

7. Culture

Le CESER ne peut que se réjouir de l'augmentation du budget attribué à la Culture, au patrimoine et aux langues régionales (qui passe de 72 millions à 81,75 millions d'euros). Il apprécie tout particulièrement que le budget consacré à la culture représente 3 % du **budget d'action régional.**

Le CESER salue le très beau travail de construction de la nouvelle politique régionale culturelle menée à travers une large démarche de concertation. Elle a permis d'aboutir à une stratégie forte déclinée en quatre axes et 90 actions. **D'ailleurs, la commission se réjouit de la prise en compte de l'avis du CESER sur la territorialisation des politiques culturelles dans cette démarche, et dans la définition de la nouvelle politique et du budget.** Elle note qu'une attention a été portée à tous les endroits du territoire : les plus denses comme les moins dotés et les plus éloignés, aux équipements structurants tout comme aux plus petites organisations. Les conseillers constatent que la Région a su valoriser dans sa nouvelle politique la richesse de l'ensemble du territoire régional en tirant le positif du fonctionnement de l'ex-Midi-Pyrénées et de l'ex-Languedoc-Roussillon.

Le CESER félicite la Région car la question de la professionnalisation est abordée dans le BP 2018. Il sera attentif à la mise en place, par la suite, d'un Schéma Régional pour l'Enseignement Artistique Supérieur comme préconisé dans l'avis sur la territorialisation des politiques culturelles et comme suggéré par la loi CAP.

Cependant, le CESER souligne que les agences culturelles ne sont pas mentionnées dans le BP : il considère pourtant que les différentes agences régionales de la culture ont un rôle à jouer dans la territorialisation des politiques culturelles. Ainsi, il espère que des éclairages seront apportés quant à leurs nouvelles configurations. **Les conseillers notent aussi avec regret que les droits culturels ne sont pas mentionnés dans la présentation du BP, bien que le CESER l'ait préconisé lors du BP 2017.**

Enfin, le CESER sera attentif à la mise en œuvre opérationnelle de cette politique dans les années à venir.

II. ANALYSE GENERALE DU BUDGET

1. UN BUDGET STABLE A HAUTEUR DE 3,5 MILLIARDS D'EUROS

Après le budget 2016, qui constituait le premier budget de la nouvelle Région, construit par agrégat des budgets primitifs des deux ex-Régions et amputé de près d'un semestre d'exécution, après le budget primitif 2017, budget de transition dans l'attente de la définition des modalités d'harmonisation des interventions territoriales et des priorités issues des schémas régionaux en cours d'élaboration, le budget primitif 2018 de la Région atteint enfin sa vitesse de croisière et une stabilité relative, tant dans son montant qui, au terme des transferts issus de la loi NOTRe, ne devrait plus évoluer qu'à la marge, que dans sa capacité à envisager l'exécution de l'ensemble des compétences et des ambitions de la Région, en année pleine.

Le budget primitif 2017 était de 3,437 milliards d'Euros, dont une autorisation d'emprunt d'équilibre de 509,8 millions d'Euros. Il s'établit en 2018 à 3,513 milliards, dont une autorisation d'emprunt d'équilibre de 545 millions d'Euros. La collectivité choisit de maintenir un haut niveau d'investissement et augmente à cette fin le volume d'emprunt de 100 millions d'Euros.

1.1- Un impact minoré de la baisse des dotations de l'Etat :

Le CESER a analysé le projet de BP 2018 à l'aune des orientations budgétaires 2018 de la Région, sur lesquelles il a rendu un avis le 26 octobre 2017, consultable sur son site Internet. Les orientations budgétaires 2018 de la Région Occitanie ont été adoptées dans un contexte de préparation du projet de loi de finances 2018 qui prévoyait un effort financier supplémentaire de 13 milliards d'Euros des collectivités sur la période 2018-2022, la suppression du fonds national de soutien économique (450 M€ représentant 41,3 M€ pour la Région Occitanie) qui avait été créé en 2017 pour compenser les transferts de compétences économiques issus de la loi NOTRe, la réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 6,6 M€, une limitation annoncée de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des Régions à 1,2% des dépenses réalisées l'année n-1, assortie de sanctions financières en cas de dépassement, ainsi que le plafonnement de la capacité de désendettement de la collectivité.

Aussi les orientations budgétaires 2018 de la Région portaient-elles un regard critique sur la politique gouvernementale et sur l'action de l'Etat qu'elle accusait de vouloir recentraliser et confisquer le pouvoir de libre administration pourtant dévolu aux collectivités par la Constitution et par les différentes lois de décentralisation. La Région se préparait ainsi, non sans inquiétude, à une amputation de ses recettes de près de 50 M€, l'obligeant à s'engager dans une dégradation sensible de son autofinancement, de sa capacité de désendettement et dans une contraction de sa capacité d'intervention territoriale, au détriment de son action en faveur de la population, des acteurs et des territoires régionaux.

Force est de constater qu'au terme des arbitrages finalement opérés par la loi de finances 2018 adoptée, les mesures retenues minorent l'impact initialement redouté sur les recettes régionales.

Il y a bien suppression de la recette de 41,3 millions d'Euros qui était attendue du fonds national de soutien au développement économique et une baisse de près de 9 millions d'Euros de la dotation d'équilibre versée depuis 2011 en compensation de recettes fiscales disparues, soit au total près de 50 millions d'Euros confisqués à la Région ; mais la Région enregistre par ailleurs une recette supplémentaire de 39 M€ issue de ressources dynamiques : 14 millions d'Euros issus de la CVAE, 13 millions d'Euros issus de la TICPE, 10 millions d'Euros issus du transfert d'une fraction de la TVA nationale et 2 millions d'Euros de produit supplémentaire issu des cartes grises . Les ressources de la

Région diminuent de 11 millions d'Euros (50 M€ - 39 M€) au lieu de la suppression nette de 50 millions d'Euros initialement redoutée.

Il est à noter que le montant de la DGF sera désormais annuellement compensé par le transfert d'une fraction de la TVA nationale aux Régions : pour 2018, le montant de la DGF 2017 de la Région (340 M€) sera abondé à hauteur d'un taux estimatif de 3% correspondant au taux national 2017 de TVA. La Région table ainsi pour 2018 sur une recette de 350 millions d'Euros, soient 10 millions d'Euros de recettes dynamiques car non fléchées de plus qu'en 2017, comme indiqué supra. Le montant 2018 de 350 millions d'Euros sera à son tour multiplié par la fraction du taux national de TVA 2018 pour le budget régional 2019, et ainsi de suite. Si l'Association des Régions de France affiche son satisfecit devant cette mesure qui est octroyée aux Régions et qu'elles réclamaient depuis plusieurs années, le CESER restera attentif au niveau et au dynamisme de cette nouvelle recette.

1.2- Une autonomie financière et fiscale inexistante

Le transfert d'une fraction de la TVA nationale aux Régions introduit ainsi une recette régionale plus dynamique au regard d'une dotation forfaitaire plafonnée, généralement traitée par l'Etat comme une variable d'ajustement national.

Il n'en reste pas moins que l'autonomie fiscale des Régions se limite toujours à la capacité à fixer le montant des chevaux fiscaux de la carte grise, qui ne représente que 199 millions d'Euros sur les 2,6 milliards de recettes de fonctionnement, soit 7,6%, bien que cette recette se soit avérée dynamique en 2017, avec un produit qui a permis d'abonder le budget régional de 2 Millions d'Euros par décision modificative comme indiqué supra.

L'essentiel des recettes régionales reste néanmoins fléché et ne permet pas à la Région de dégager des marges d'action suffisamment libres de toute entrave, en vue de la mise en œuvre d'une politique territoriale choisie et volontariste.

Qui plus est, l'autonomie financière des Régions se trouve encore réduite par la loi de Finances 2018, puisque les Régions ne pourront dépenser en 2018 plus de 1,2% des dépenses de fonctionnement qu'elles ont enregistrées en 2017. C'est la libre capacité de gestion et d'administration de la Région qui se trouve ainsi réduite par le pouvoir central.

Aussi le CESER reste-t-il critique sur ce point, comme sur le non respect par l'Etat de ses engagements pris dans le cadre des CPER, qui impacte défavorablement ou retarde la réalisation des investissements régionaux.

2. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION EN LEGÈRE AUGMENTATION MAIS AVEC UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Le budget primitif 2018 de la Région, qui était de 2,928 milliards d'Euros pour 2017 hors emprunt, atteint 2,968 milliards d'Euros hors emprunt pour 2018. Hors fonds européens, les dépenses d'intervention et de fonctionnement (postes fonctionnement et transports) représentaient, en 2017, 1,653 milliard d'Euros. En 2018, elles représentent 1,752 milliard d'Euros. Le CESER sera attentif au niveau des dépenses consacrées au fonctionnement de l'institution, ainsi qu'au maintien d'un fort volume d'intervention au bénéfice des acteurs, des territoires et de la population de la région.

La Région devra faire face, à compter du 1^{er} janvier 2018, au transfert des personnels des services départementaux des transports, qui fait suite au transfert au 1^{er} janvier 2017 de la compétence en

matière des transports non urbains et, au 1^{er} septembre 2017, à celui des transports scolaires, hors transport spécial des élèves handicapés. La Région intégrera le personnel des MCEF.

L'année 2018 verra de plus la réalisation de la concertation préalable à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (le SRADDET), de contractualisations et de conventions financières avec les Départements et les Métropoles régionales, ainsi qu'avec les chambres consulaires, qui engendreront de nouvelles dépenses de fonctionnement ou d'intervention.

L'institution régionale procèdera par ailleurs à l'harmonisation des rémunérations des agents issus des deux ex-Régions et des politiques sociales en faveur des personnels, ainsi qu'à l'embauche des personnels qui bénéficiaient des contrats aidés supprimés par le Gouvernement.

Le CESER estime que la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement imposée par l'Etat doit être considérée à périmètre constant. Dans le cadre de la contractualisation prévue entre l'Etat et la Région (loi Finances 2018), la négociation doit tenir compte de l'élargissement du périmètre et du dynamisme démographique au regard desquels la Région doit pouvoir obtenir des marges supplémentaires.

3. UNE BAISSÉ DE L'AUTOFINANCEMENT

Le budget primitif 2017 établissait un autofinancement à 387 millions d'Euros. Le budget primitif 2018 établit un autofinancement à 358,6 millions d'Euros, soit une baisse de 29 millions d'Euros que la Région justifie par sa volonté de tenir tous ses engagements en matière de dépenses de fonctionnement et d'intervention.

La collectivité annonçait cependant, dans l'analyse prospective de ses orientations budgétaires 2018, son objectif stratégique d'une capacité d'autofinancement supérieure à 400 millions d'Euros, afin de conserver une haute capacité d'investissement. Cet objectif n'est, pour l'heure, pas atteint.

4. UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

4.1- La mobilisation de l'emprunt voté :

La Région affiche et maintient sa volonté de poursuivre une politique d'investissement volontariste et procède à cette fin à une augmentation 6,9 % du plafond d'autorisation d'emprunt (545 millions d'Euros en 2018 contre 509,8 millions d'Euros en 2017).

Néanmoins, la Région peine à mobiliser et à réaliser la totalité de l'enveloppe d'autorisation d'emprunt votée au budget primitif. Le budget primitif 2016 prévoyait un emprunt autorisé de 438 millions d'Euros, pour une réalisation effective de 142,5 millions d'Euros (cf. note CA 2016 en annexe). Cela s'expliquait pour partie par la non réalisation des investissements prévus qui n'en étaient qu'au stade des études et par une année budgétaire amputée de près d'un semestre du fait de la fusion des Régions. L'emprunt de 509,8 millions d'Euros prévu au budget primitif 2017 devrait à son tour n'être mobilisé qu'à hauteur de 240 millions d'Euros (source OB 2018 page 100, diagramme « Évolution de la structure de financement des dépenses d'investissement hors dette en M€ »)¹⁴.

¹⁴ Ou à hauteur de 300 M€ (déclaration de la présidente de la commission des Finances de la Région lors de la présentation du BP 2018, le 11 décembre 2017)

Interrogée sur les raisons de cette faible mobilisation de l'emprunt voté, la Région indique qu'elle a réalisé, en 2017, 95% des investissements dont elle était seule maître d'ouvrage et 85% des opérations auxquelles elle participait en tant que cofinanceur sans en maîtriser la réalisation. Les projets dont elle n'est pas maître d'ouvrage semblent souffrir des difficultés partenariales ou, pour ce qui concerne la réalisation des opérations inscrites au CPER, du fait que l'Etat peine à honorer ses engagements financiers. La Région ne renonce toutefois pas à la réalisation de ces opérations, ce qui l'oblige à conserver les ressources correspondantes disponibles dans son budget et à les reporter d'année en année jusqu'à réalisation des opérations prévues.

Interrogée sur les mesures envisagées afin de favoriser la réalisation effective des investissements dont elle n'est pas maître d'ouvrage, la Région déclare instaurer une stratégie d'accompagnement territorial au cas par cas des collectivités et des territoires porteurs de projets, par des rencontres de terrain avec les élus ou en mettant en place une ingénierie technique de projet en faveur des territoires.

Le CESER souhaite être tenu informé des mesures et des résultats de la stratégie d'accompagnement des collectivités et des territoires porteurs de projets et des avancées des grands dossiers inscrits aux CPER régionaux.

Comme le CESER le recommandait dans sa note sur le Compte Administratif 2016, il préconise à la Région de recourir à des décisions modificatives pour assurer le financement de projets déjà retenus mais non encore financés, afin d'améliorer le taux de réalisation des investissements.

4.2- La capacité de désendettement :

En 2017, le remboursement prévu du capital de la dette était de 76,2 millions d'Euros. En 2018, il est de 85,7 millions d'Euros.

La capacité de désendettement de la Région reste inférieure à 4 ans, ce qui est un très bon résultat et est à rapprocher de l'objectif que s'est fixé la Région de rester en deçà de 7 ans à l'horizon 2020. Cette situation permet à la collectivité de conserver une capacité d'emprunt à la hauteur de ses ambitions.

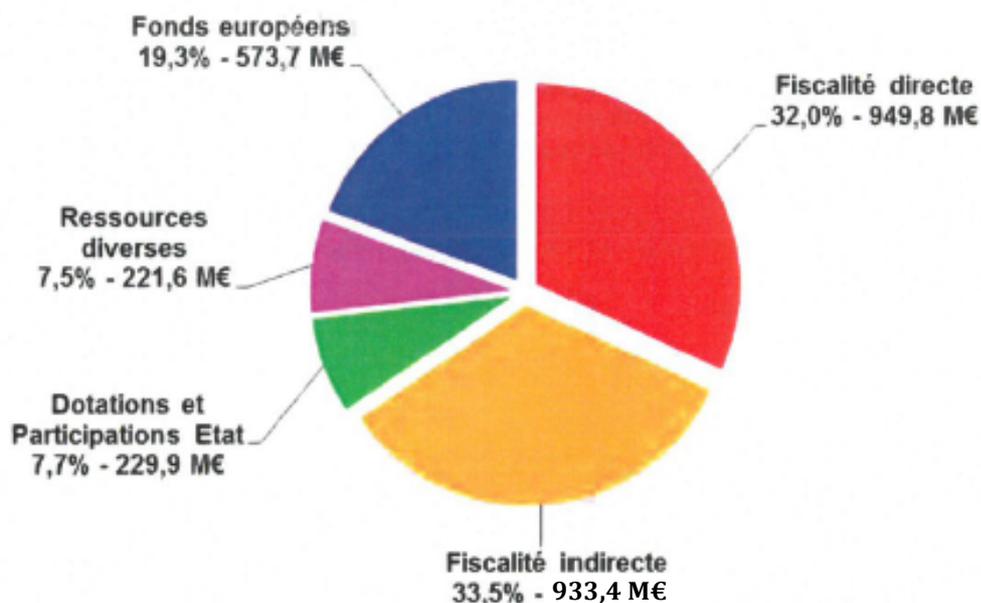
4.3- Un recours innovant aux obligations vertes :

Le CESER relève enfin la volonté de la Région de recourir au dispositif des obligations vertes pour financer des investissements écologiques. Il considère qu'il s'agit d'une proposition intéressante mais que la liste des types de projets susceptibles d'en bénéficier mériterait d'être précisée. Il s'interroge également sur les modalités de sortie et de remboursement possibles de ce type de dispositif qui pourraient être retenues par la Région au vu de l'analyse de leur optimisation budgétaire.

Tableau général des ressources 2018

Fiscalité Directe	949 810 000
- CVAE (Colisation sur la valeur ajoutée des entreprises) <i>(77,9 M€ sont ensuite reversés aux Départements au titre de la Loi NOTRe (transfert de la compétence transports))</i>	583 850 000
- Fonds régional de péréquation des ressources fiscales (CVAE pour l'essentiel)	10 700 000
- IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)	53 000 000
- FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	124 760 000
- Taxe d'apprentissage (part fixe et part dynamique)	119 000 000
- Frais de gestion de la fiscalité locale	58 500 000
Fiscalité Indirecte	933 253 000
- TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) Loi de finances	321 900 000
- TICPE Apprentissage	11 300 000
- TICPE Formation professionnelle	26 450 000
- TICPE Primes d'apprentissage	19 300 000
- TICPE Apprentis supplémentaires	5 000 000
- Cartes grises	199 000 000
- TVA (Taxe sur la valeur ajoutée)	350 303 000
Dotations de l'Etat	190 000 000
- DC RTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	110 500 000
- Dotation de compensation d'exonérations fiscales	12 377 000
- DGD résiduelle (Dotation générale de décentralisation)	38 780 000
- Plan de formation demandeurs d'emplois	23 843 000
- Compensation de fonctionnement Le Cevenol (ligne ferroviaire)	4 500 000
Ressources diverses liées aux compétences transférées	31 600 000
- FARPI (Fonds académiques de rémunération des personnels d'internat) + 22,5 % EPLEA	15 600 000
- Recettes liées au transport routier de voyageurs	16 000 000
Ressources Diverses	87 343 600
- Reprise de provisions	3 889 500
- Participation des Départements Loi NOTRe (déchets et ports)	1 013 000
- Attribution de compensation des Départements au titre du transfert Loi NOTRe (transports)	60 780 100
- Divers recettes fonctionnement	21 660 000
Fonds européens	418 714 400
- Diverses recettes européennes dont assistance technique	567 600
- Subvention globale FEDER (2007/2013) (Fonds européen de développement régional)	1 150 000
- FEADER 2014-2020 (Fonds européen agricole pour le développement rural)	390 000 000
- FSE (2014/2020) (Fonds social européen)	24 550 500
- IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes)	2 446 300
Sous-total : Recettes de fonctionnement	2 610 721 000
Recettes propres d'investissement	202 534 000
- TICPE "Grenelle"	60 000 000
- DRES (Dotation régionale d'équipement scolaire)	39 860 000
- FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)	60 000 000
- Remboursements des avances et prêts	17 480 000
- Participation des Départements aux cités scolaires et enseignement supérieur, déchets et ports	6 900 000
- Diverses recettes d'investissement	18 294 000
Fonds européens	155 019 000
- Subvention globale FEDER (2007/2013)	9 466 000
- FEDER (2014/2020)	53 301 000
- FEADER, FEAMP et autres (2014-2020)	92 252 000
Sous-total : Recettes d'investissement	357 553 000
Total général des ressources hors emprunt	2 968 274 000
Emprunt d'équilibre	545 000 000
TOTAL GENERAL	3 513 274 000

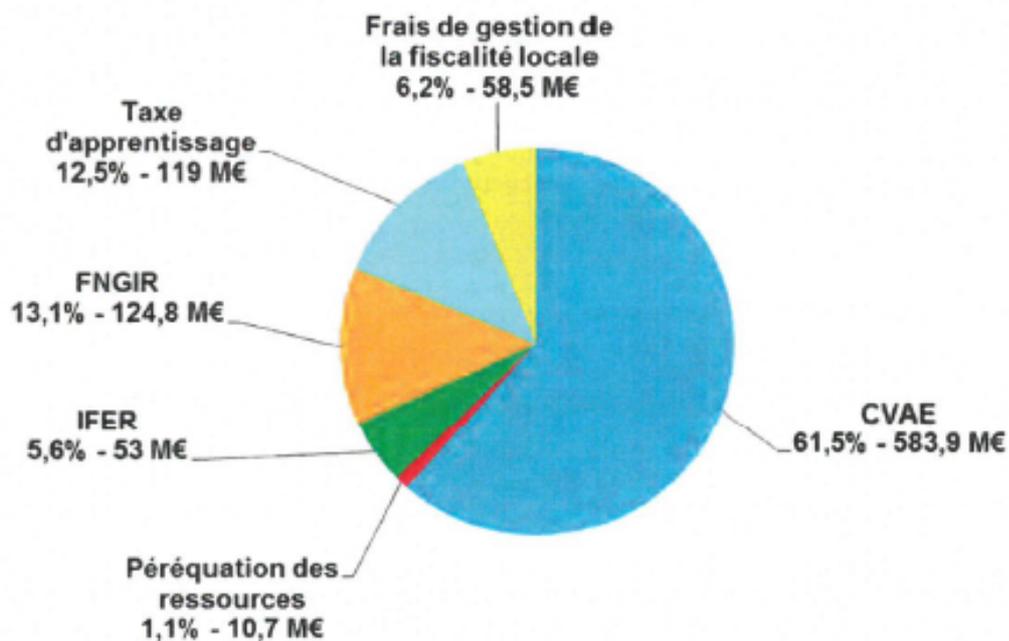
Ventilation des ressources régionales inscrites au Budget Primitif 2018
(hors emprunt) : 2 968,3 M€



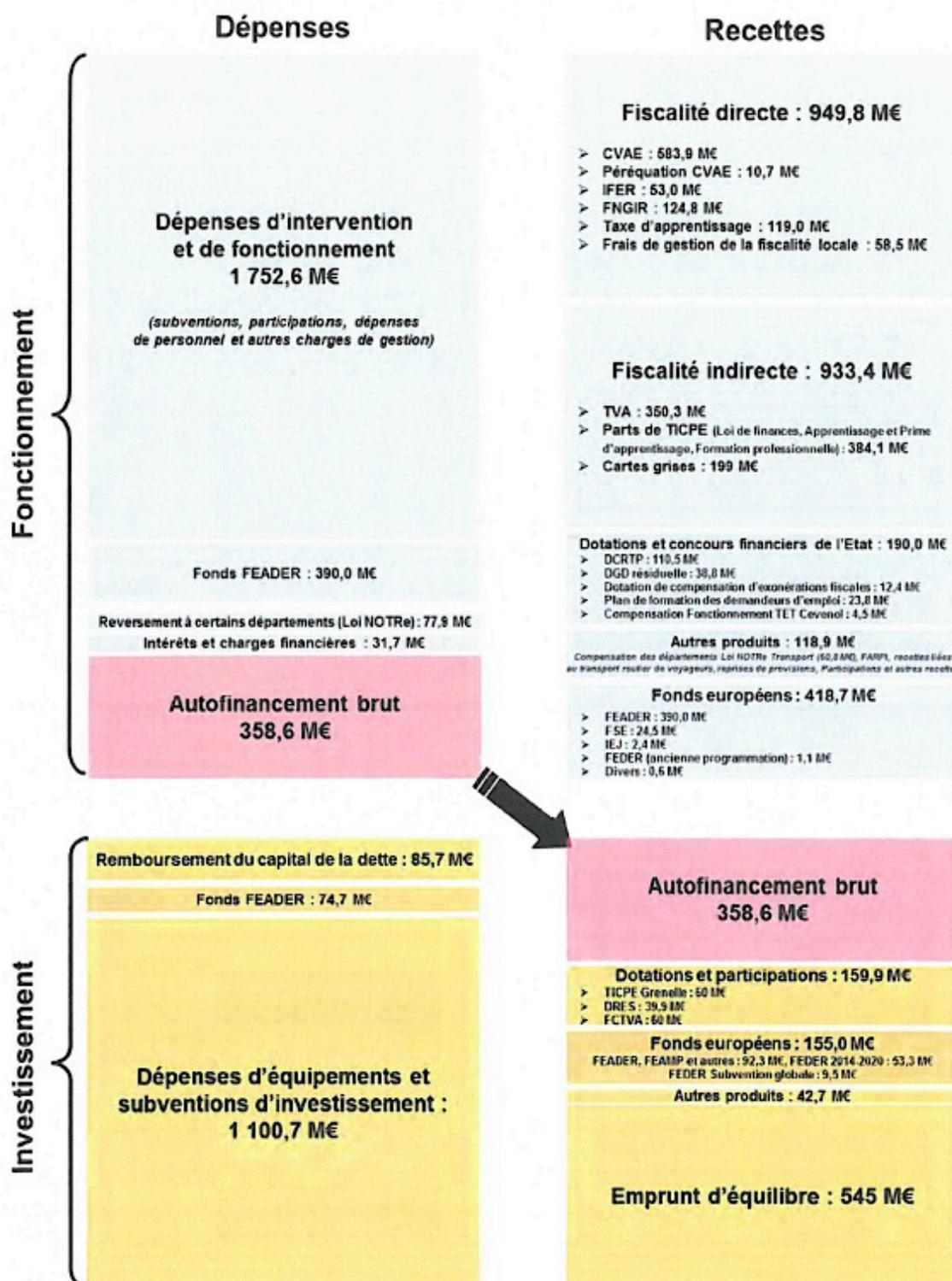
I. LES RECETTES FISCALES

I.1. La fiscalité directe

Ventilation des ressources issues de la fiscalité directe : 949,8 M€



Equilibre général du projet de Budget Primitif 2018 : 3,513 Milliards €



III. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

A la lecture du rapport sur le Budget Primitif 2018 de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée et suite à l'audition du Vice-Président du Conseil Régional en charge des fonds européens, de la prospective et de l'évaluation, le CESER regrette que le BP 2018 du Conseil Régional n'accorde qu'une place limitée à l'évaluation et au suivi des politiques publiques.

Ainsi qu'il l'avait souligné dans son avis sur les Orientations Budgétaires 2017, le CESER *« souhaite que la nouvelle direction établie au sein de l'administration régionale pour accompagner le changement puisse être en mesure d'insuffler une nouvelle dynamique à l'évaluation des politiques publiques (au-delà de la simple notion de « contrôle de gestion ») en prenant mieux en compte les besoins des citoyens, dimension insuffisamment considérée à ce jour de l'aveu même du Conseil Régional. Cette organisation devra permettre de contribuer efficacement à l'harmonisation des politiques publiques des deux ex-Régions. »*

De la même manière, le CESER *« rappelle tout l'intérêt de l'évaluation en amont (ex-ante) comme préalable à la conduite de l'action publique. Associé à la construction d'un référentiel d'indicateurs cohérent (notamment des indicateurs qualitatifs), ce type d'évaluation permet de structurer le pilotage de l'action publique et de réaliser des économies sur le moyen terme en ayant un recours moindre aux prestataires externes pour la réalisation des études d'évaluation « a posteriori » (ex-post) tout en s'adaptant au mieux aux attentes des citoyens. »*

Partant de ces constats, sur le BP 2018, le CESER souhaite également rappeler le rôle essentiel de l'assemblée consultative régionale dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales, en lien étroit avec le Conseil Régional.

Pour le CESER, l'évaluation des politiques publiques doit être considérée comme démarche guidée par un certain nombre de principes essentiels à sa réussite : la pertinence, la rigueur, la faisabilité, l'impartialité, la transparence et la pluralité. Les conseillers rappellent tout l'intérêt de cette approche qui permet de construire un point de vue sur la politique menée, discutée puis partagée entre les acteurs et les bénéficiaires tout en permettant de stimuler l'apprentissage organisationnel et managérial.

Ainsi, l'évaluation ne doit pas être considérée comme une démarche de procès mais comme une démarche de progrès et de rationalisation des décisions publiques.

La diffusion d'une culture de l'évaluation sera nécessaire pour chaque niveau de décision, que ce soit au niveau des élus ou des services. Pour le CESER, ce point constitue une priorité qui devra se traduire dans les faits par des actions de formation et de sensibilisation.

Une des clés de l'évaluation consiste en la formulation de questions évaluatives lors de l'élaboration du cahier des charges. Elles guident l'évaluation en la focalisant sur des points clés de questionnement. Leur reformulation est parfois nécessaire pour préciser et pour valider collectivement la demande du champ de l'évaluation. A ce titre, le CESER constitue, par sa composition plurielle et son expertise en matière de conduite d'études, une instance de premier plan pour contribuer à la formulation des questions évaluatives en amont du processus d'évaluation.

Le CESER formule le souhait de pouvoir être associé à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales.

L'ensemble de ces remarques est consigné dans le cadre de l'Avis du CESER adopté à l'unanimité le 27 octobre 2017 intitulé « **Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau** ».

Ce dernier rappelle notamment « *la nécessité de définir une organisation stable et pérenne de l'évaluation des politiques publiques régionales avec un mode de fonctionnement clair, associant au mieux les différents partenaires, dont le CESER. Ce dispositif implique la mise en place d'un « Comité Régional de l'Evaluation », instance centrale pouvant être saisie par les Commissions Sectorielles du Conseil Régional ou par le CESER pour lancer des évaluations.* »

Cet Avis propose également la mise en place d'une « charte de l'évaluation des politiques publiques » au Conseil Régional ou encore l'adhésion au réseau REVMED, réseau institutionnalisé de collectivités locales « méditerranéennes » qui s'engagent dans des démarches d'évaluation.

CONCLUSION

Le CESER a apprécié la qualité des documents budgétaires présentés ainsi que la prise en compte de certaines de ses remarques concernant notamment la lisibilité du tableau d'équilibre général du projet de budget et celle du tableau général des ressources 2018, ainsi que la présence de focus transversaux sur la politique régionale dédiée à l'inclusion des personnes en situation de handicap, sur la vie associative et sur le Plan BTP.

Dans cette continuité, le CESER souhaiterait bénéficier d'une présentation séparée des charges de fonctionnement relevant des charges de l'institution et des dépenses d'intervention dans le tableau d'équilibre général du budget, ainsi que des mesures nouvelles.

Le CESER sollicite à nouveau la présentation d'un plan pluriannuel d'investissement à l'horizon 2021 qui rende compte des engagements financiers que devra supporter la Région et de la réalisation effective des investissements prévus, traduisant le volontarisme affiché en réponse aux besoins des populations et des territoires.

Le CESER souhaite également disposer d'une présentation du plan d'action régional visant à la réalisation effective des opérations d'investissement prévues dont la Région n'est pas maître d'ouvrage.

Concernant la volonté du Conseil Régional, dans ses projets de politiques contractuelles territoriales, de mettre en place des contrats uniques redéfinis, et bien que le CESER approuve la démarche, ce dernier sera cependant exigeant sur la prise en compte de l'ensemble des acteurs notamment des partenaires économiques, sociaux et environnementaux présents sur le territoire concerné.

Quelle équité territoriale ? Quelles interventions différenciées, pour quel effet de levier ? Le CESER renouvelle sa demande concernant ces questions au regard d'une analyse des territoires et de leurs enjeux. Il réitère à cet égard son souhait de voir l'évaluation des politiques publiques devenir l'outil de pilotage, y être pleinement associé afin de définir des objectifs de stratégie territorialisée pour atteindre un développement responsable, équilibré et partagé.

Le CESER apprécie positivement ce projet de budget, qui semble répondre aux besoins des populations et des territoires.

GLOSSAIRE

Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AE	Autorisation d'Engagement
AGC	Autorails à Grande Capacité
AIO	Accueil, Information, Orientation
AP	Autorisation de Programme
APL	Aides Pour le Logement
ARB	Agence Régionale de la Biodiversité
AREC	Agence Régionale de l'Energie et du Climat
ARS	Agence Régionale de Santé
BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CESER	Conseil Economique, social, environnemental et Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CP	Crédit de Paiement
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CRITT	Centres de Recherche et de Transferts Technologiques
CRT	Comité Régional du Tourisme
CSTI	Culture Scientifique Technique et Industrielle
EnR	Energies Renouvelables
ENT	Espace Numérique de Travail
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
ER2C	Ecole Régionale de la 2 ^{ème} Chance
ERP	Enterprise Resource Planning
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
FEI	Fonds Investissement Européen
FOSTER	Facilitate Open Science Training for European Research
FSE	Fonds Social Européen
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GTEC	Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences
MCEF	Maisons Communes Emploi Formation
Métropole	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
métropole	aire urbaine étendue, issue du développement d'une ville centre ou de l'agglomération des villes voisines
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNR	Parc Naturel Régional
PPI	Plans Pluriannuels d'Investissement
PRGPD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PRS	Projet Régional de Santé
Région	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
région	territoire géographique et circonscription administrative
REPOS	Région à Energie Positive
RH	Ressources Humaines
SATT	Sociétés d'Accélération et du Transfert de Technologie
SEM	Société d'Economie Mixte
SHS	Sciences Humaines et Sociales
SIEG	Service d'Intérêt Economique Général
SPE	Service Public de l'Emploi
SPRE	Service Public Régional de l'Eau
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SRDTL	Stratégie Régionale de Développement du Tourisme et des Loisirs
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TEPOS	Territoires à Energie Positive
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
TPE	Très Petite Entreprise

ANNEXE

**OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA RÉGION OCCITANIE
DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016**

BUREAU DU 9 OCTOBRE 2017

**COMMUNIQUÉ RELATIF À L'AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018
ADOPTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 26 OCTOBRE 2017**

**OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE
CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016**

TABLES DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
I – CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF ET DES PRIORITÉS ANNONCÉES TELS QUE PRESENTÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL LORS DU BP 2016	3
II - ANALYSE GENERALE DU BUDGET 2016	5
1.1 - Recettes.....	6
1.2 – Dépenses.....	8
1.3 – Bilan 2016 : résultats	10
III – OBSERVATIONS DES POLITIQUES D'INTERVENTION A TRAVERS LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET D'ENGAGEMENTS (AE).....	11
1- Les Transports : cf. tableau annexe n°1.....	11
2- L'Enseignement, la formation, l'éducation : cf. tableau annexe n°2	11
3- Formation professionnelle, apprentissage : cf. annexe n°3.....	11
4- L'environnement : cf. tableau annexe n°4	12
5- La Santé :	12
6- Accessibilité des bâtiments publics :.....	12
IV - CONCLUSION GENERALE	13
ANNEXE 1 : LES TRANSPORTS.....	15
ANNEXE 2 : EDUCATION	16
ANNEXE 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'APPRENTISSAGE	18
ANNEXE 4 : L'ENVIRONNEMENT.....	19

PRÉAMBULE

Dans le cadre du suivi de ses avis budgétaires et après la fusion des régions Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, le CESER a souhaité poursuivre l'observation du Compte administratif de la nouvelle Région Occitanie.

Ce travail a pour objectif d'appréhender les grands équilibres financiers et de mesurer le niveau de réalisation des politiques régionales, circonscrites à quelques domaines pour lesquels les dépenses budgétées atteignent quasiment ou dépassent 1 M€, par l'observation des écarts existant entre le Budget primitif 2016 et le Compte administratif 2016. Il a aussi comme autre objectif de préparer les futurs travaux sur les Orientations Budgétaires (OB) et le Budget Primitif (BP) 2018.

Cette note sera présentée lors du prochain Bureau du CESER d'octobre 2017, après présentation pour validation à la Commission 11 du 21 septembre.

Le CESER exprime sa volonté de voir perdurer cet exercice de suivi des Comptes administratifs (CA) de la Région Occitanie dans les années à venir. Pour le CESER, comparer ainsi un Budget Primitif et sa réalisation au travers du Compte Administratif permet de donner un avis sur les réalisations effectives présentées dans le CA par rapport aux intentions affichées dans le BP.

I – CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF ET DES PRIORITÉS ANNONCÉES TELS QUE PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL LORS DU BP 2016

Le budget 2016 est le premier budget de la nouvelle région fusionnée, d'où la difficulté voire l'impossibilité d'effectuer certaines comparaisons.

Lors de la présentation du budget primitif 2016, la présidente de l'Exécutif nous a indiqué : « *L'élaboration du budget régional s'inscrit dans un contexte marqué par des ressources financières contraintes (-2%) et des besoins toujours croissants* » « *la progression à périmètre constant des dépenses de fonctionnement est maîtrisée avec une hausse limitée à 1,5 %* » (extrait du discours de présentation du BP 2016 par la présidente de la Région).

Dans ce contexte de baisse des recettes, la Région, tout en maîtrisant encore plus ses dépenses de fonctionnement et d'intervention, a décidé d'assurer ses investissements en diminuant aussi peu que possible son autofinancement par une « *gestion responsable permettant de préserver les grands équilibres financiers de la collectivité* ».

La Région devient par ailleurs autorité de gestion pour les programmes opérationnels régionaux des fonds européens.

Les grandes priorités thématiques du Conseil Régional pour l'année 2016 étaient au nombre de quatre :

- L'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche (construction de 5 nouveaux lycées, etc.) ;
- Une action déterminée au service du développement économique et de l'emploi (plan de relance BTP, etc.) ;
- Renforcer les solidarités humaines et territoriales (plan très haut débit, etc.) ;
- Une région exemplaire sur le plan environnemental (extension du dispositif éco-chèque, etc.),

(Cf. pages 3, 4 et 5 du document de présentation du BP 2016)

**Rappel des principales observations du CESER émises dans son avis
sur le BP 2016 voté en assemblée plénière le 24 mai 2016 :**

La difficulté d'analyse pour le CESER réside dans le fait que la quasi-totalité des actions de la Région présentées au BP 2016 ont été annoncées comme prioritaires.

« Le CESER prend acte avec satisfaction d'un budget qui, bien que transitoire, affiche un financement soutenu en faveur des transports, notamment ferroviaires »

« Le CESER souligne que le budget présenté en matière de formation professionnelle et d'apprentissage est un budget offensif de 532 M€ qui va au-delà de l'addition des deux anciens budgets des Régions »

« Plan « Marshall » BTP : Le CESER se félicite de cette initiative qui répond à la situation critique vécue par les acteurs du BTP ... Le CESER insiste sur la nécessité de réduire au maximum les délais d'intervention ... il conviendrait en particulier d'afficher au plus tôt un calendrier précis des projets envisagés par la Région. »

« Les conseillers CESER s'interrogent par ailleurs sur la capacité de la Région à réaliser toutes ses ambitions d'ici la fin de l'année 2016, notamment en matière de construction des lycées, de formation professionnelle et de contrat d'apprentissage. »

II - ANALYSE GENERALE DU BUDGET 2016

L'équilibre financier prévisionnel au Budget Primitif 2016
Réalisé au Compte Administratif 2016

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'intervention, de fonctionnement et de personnel BP : 1 709,3 M€ CA : 1 538,1 M€	Fiscalité directe et indirecte Fonds européens BP : 1 523,9 M€ CA : 1 456,5 M€
	Frais financiers BP : 28,6 M€ CA : 28,5 M€	Dotations et concours financiers de l'Etat BP : 559,1 M€ CA : 559 M€
	Autofinancement brut Hors avance de 35M€ à SNCF fin 2015 BP : 404,6 M€ CA : 560,7 M€	Autres BP : 59,5 M€ CA : 111,8 M€
BP : 1 709,3 M€ CA : 1 538,1 M€		

INVESTISSEMENT	Remboursement du capital de la dette BP : 80,9 M€ CA : 80,8 M€	Autofinancement brut Hors avance de 35M€ à SNCF fin 2015 BP : 404,6 M€ CA : 560,7 M€
	Dépenses et subventions d'équipement BP : 1 072,2 M€ CA : 885,8 M€	Dotations, participations et fonds européens d'investissement BP : 310,5 M€ CA : 280,3 M€
	Hausse fonds de roulement : 16,8 M€ réalisé au CA	Emprunt voté BP 438 M€ Emprunt réalisé 142,5 M€
BP : 1 153,1 M€ CA : 966,6 M€		

BP 2016 : 2 891 M€
Réalisé CA 2016 : 2 550 M€

Le CESER suggère que la structure de la présentation des grands équilibres au sein du BP et du CA obéisse à la même logique (utilisation des mêmes rubriques et des mêmes méthodes de calculs), notamment pour ce qui concerne les fonds européens, qui doivent être identifiables tant sur le BP que sur le CA, afin de permettre la comparaison.

1.1 - Recettes

Grands équilibres financiers, budget global en M€ :

	2015	2016	2017
Budget primitif	2600,00	2891,00	3437,00
Réalisé au CA	2591,10	2550,00	
CA - BP	- 8,90	-341,00	
CA / BP en %	99,65%	88,20%	

Le CESER note :

- un taux d'exécution du budget 2016 très sensiblement inférieur à celui de 2015.
- **une baisse de 11,8 % entre le BP 2016 et le CA 2016 (-341 M€) et donc une surestimation globale de recettes au BP**

Recettes nettes hors emprunt en M€ :

	2015	2016	2017
Budget primitif		2488,50	2927,20
Réalisé au CA	2356,10	2407,60	
CA - BP		-80,90	
CA / BP en %		96,75%	

Le CESER observe une baisse de -80,9 M€ entre le CA et le BP soit 3,25 % (cf. tableau de la page 5 ci-après)

Les évolutions constatées des recettes nettes sont les suivantes :

Type de recette (en millions d'€)	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Différence CA 2016 /BP
Fiscalité directe : CVAE, IFER, FNGIR, taxe d'apprentissage, frais de gestion FDL et péréquation CVAE	617,90	638,10	639,00	+0,90
Fiscalité indirecte : cartes grises, TICPE	544,40	623,90	612,80	-11,10
Dotations et concours financiers de l'Etat, DRES, FCTVA, TICPE grenelle, DGF, DGD, DCRTP, dotation de compensation fiscale	750,90	657,50	722,70	+65,20
Fonds européens : programmes 2007/2013, 2014/2020	202,20	421,00	268,50	-152,50
Autres recettes : plan formation et PSPP, avances remboursables, participations, redevances	85,30	148,00	164,60	+16,60
TOTAL GENERAL :	2 200,70	2 488,50	2407,60	- 80,90

Le réalisé 2016 est donc de 80,5 M Euros inférieur au BP 2016. La non-réalisation du BP 2016 sur les fonds européens (268,5 M Euros au CA par rapport aux 421 M Euros au BP) explique pour une grande part ce montant.

L'épargne brute : résultat de la section de fonctionnement (en M€)

Hors avance de 35 M€ consentie à la SNCF fin 2015

	2015	2016	2017
Budget primitif		404,60	387,00
Réalisé au CA	473,60	560,70	
CA - BP		+156,10	
CA / BP en %		38,58%	

Le CESER observe une sous-estimation de l'autofinancement au BP par rapport au CA 2016 de 156,1 M€ soit 38,58 %. Ce résultat est le résultat d'une contraction accrue des dépenses de fonctionnement et d'interventions.

L'épargne brute réalisée en 2016 est en augmentation de 87,1 M€ par rapport à celle de 2015, soit + 18,39 %. L'épargne brute sert au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Emprunt : section d'investissement (en M€)

		2015	2016	2017
Budget primitif	Autorisation d'Emprunt		438,00	509,80
	Rembours. annuel		70,60	76,20
Réalisé au CA	Autorisation d'Emprunt	235,00	142,50	
	Rembours. annuel	65,20	70,50	
CA - BP	Autorisation d'Emprunt		-295,50	
	Rembours. annuel		-0,10	
(CA n) – (CA n-1)	Autorisation d'Emprunt		-92,50	
	Rembours. annuel		+5,30	

Le Conseil Régional avait voté au BP 2016 438 M€ d'autorisation d'emprunt.

La différence entre l'autorisation d'emprunt du BP 2016 et l'emprunt réellement mobilisé au CA 2016 est de 295,5 M€. Cela s'explique à la fois par des investissements non réalisés (taux de réalisation de 88,5 %) et par l'augmentation de l'autofinancement issu de l'épargne brute (+156 M€).

L'encours de la dette fin 2016 est de 1592,5 M€ (1520,5 en 2015). La capacité de désendettement est de 3,05 ans.

La Région reste bien notée : AA par l'agence Fitch Ratings.

1.2 - Dépenses

Dépenses globales (en M€)

	2015	2016	2017
Budget primitif		2891,00	3437,00
Réalisé au CA	2599,80	2533,20	
CA - BP		-357,80	
CA / BP en %		87,62%	

Les dépenses globales réalisées au CA 2016 représentent 2533,2 M€, elles se décomposent en deux parties : 1566,6 M€ de fonctionnement (61,85%) et 966,6 M€ d'investissement (38,15 %).

Baisse de 12,38 % entre le BP et le CA soit -357,8 M€

Le CESER note que le CA 2016 présente une sous-réalisation des dépenses prévues au BP 2016.

Dépenses d'investissement avec remboursement de l'emprunt (en M€)

	2015	2016	2017
Budget primitif		1153,10	1207,00
Réalisé au CA	1024,20	966,60	
CA - BP		-186,50	
CA / BP en %		83,83%	

Dans les grands équilibres financiers du CA 2016, les dépenses d'investissement représentent 966,6 M€.

Baisse de 16,17 % soit -186,5 M€ entre le BP et le CA.

Une des explications de ce chiffre est le faible taux de réalisation des investissements (cf. rapport financier 2016 de la Région page 5, premier tableau).

Dépenses de fonctionnement (intérêts de la dette inclus) (en M€)

	2015	2016	2017
Budget primitif		1737,90	2230,00
Réalisé au CA	1575,50	1566,60	
CA - BP		-171,30	
CA / BP		90,15%	

Les dépenses de fonctionnement avec les intérêts de la dette, apparaissant au CA 2016, représentent 1566,6 M€. La Région a fortement maîtrisé ses dépenses de fonctionnement et affiche une baisse de -171 M€ entre le BP 2016 et le CA 2016, soit -9,85%. Cette différence très importante se devrait d'être plus clairement explicitée dans le rapport financier.

Toutefois, le CESER constate que les écarts dans les domaines des services généraux, de l'enseignement, de la formation professionnelle, des transports, de la santé, de l'aménagement du territoire et les dépenses d'intervention participent à l'explication de cette différence.

Le CESER constate par ailleurs un effectif réel budgétaire de 6 511,90 emplois ETPT (dont 334 non titulaires permanents) pour 6 816 emplois budgétaires au cadre réglementaire, soit un différentiel de 304,1 emplois ETPT, représentant du temps partiel, des maladies et des vacances de postes. Le CESER s'interroge sur le fait de savoir si la qualité du service rendu ne souffre pas de cette situation.

1.3 - Bilan 2016 : résultats

Fonds de roulement (résultats des exercices comptables)

En M€	2015	2016
Résultat de l'exercice	-8,8	+16,8
Fonds de roulement au 31/12	12	28,8

Contrairement aux années antérieures, l'exercice 2016 est positif à hauteur de 16,8 M€ ce qui porte le fonds de roulement à 28,8 M€ (DM 1 de 2017). Cette somme représente 1,13 % du budget.

L'actif du bilan 2016 :

En M€	2015	2016	différence	%
Actif immobilisé	8721,40	9296,15	+574,75	+6,59 %
Dont actif circulant	216,40	403,92	+187,52	86,65 %

III – OBSERVATIONS DES POLITIQUES D’INTERVENTION A TRAVERS LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET D’ENGAGEMENTS (AE)

A partir des tableaux annexés en fin de note, le CESER a fait le choix d’observer quelques lignes comptables :

1- Les Transports : cf. tableau annexe n°1

En matière de transports ferroviaires, qui est une des compétences majeures de la Région, le CESER note que la Région a respecté ses engagements financiers, que ce soit en matière de fonctionnement ou d’investissement, avec un flux d’AP affecté dans l’année à hauteur de 75% en investissement ; en mandatement, il apparaît clairement une hausse des CP, qui correspond à la réalisation d’une politique d’investissement des années antérieures, surtout pour ce qui concerne le matériel roulant.

Concernant les ports régionaux, l’investissement prévu au BP a été affecté intégralement dans l’année et les CP ont été mandatés pour près de 49 M€, correspondant au paiement de la réalisation d’une partie des investissements engagés les années précédentes.

2- L’Enseignement, la formation, l’éducation : cf. tableau annexe n°2

En matière d’investissement dans les lycées publics, l’engagement prévu au BP a été en quasi-totalité affecté dans l’année. Les CP ont couvert 22,46% du stock d’AP. Il reste fin 2016 un peu plus d’1 milliard d’AP en stock. Il conviendra d’observer dans les années à venir la bonne réalisation de cette politique d’investissement, compétence majeure de la Région.

3- Formation professionnelle, apprentissage : cf. annexe n°3

Un point positif apparaît à la lecture du CA 2016, il concerne la formation sanitaire et sociale.

Concernant l’apprentissage, le CESER constate que les engagements prévus ont été respectés et il attend les effets positifs du plan de développement ambitieux engagé en début d’année 2017.

Concernant la formation professionnelle, l’année 2016 a correspondu à une année de définition du plan stratégique et de début de mise en œuvre. Les CP mandatés n’ont correspondu qu’à 38, 98% du stock d’AE affecté. Le reste à réaliser s’élève à 446 289 693 €. Le CESER restera attentif à la bonne exécution des engagements budgétaires, à l’occasion de son examen du CA 2017.

4- L'environnement : cf. tableau annexe n°4

En terme d'investissement, en 2016, la Région avait voté dans son budget primitif (chapitre 907) plus de 32,7 M€. Elle n'en a affecté que 64%. Le CESER s'interroge sur les raisons qui ont conduit à ne pas affecter 1/3 de l'enveloppe initiale prévue, au regard des engagements politiques affichés au BP 2016.

Par ailleurs, les CP mandatés au budget de l'année 2016 n'ont représenté que 29,91 % du stock d'AP affectées restant à financer.

5- La Santé :

Concernant les dépenses budgétées en faveur de la santé-prévention, le CESER s'interroge sur le fait qu'une somme de 10 M€ affectée en AP figure pour ce même montant en fin d'année sur la même ligne (Réf. : tableau engagements investissement : 45AA chapitre 904 page 124).

6- Accessibilité des bâtiments publics :

Le CESER est très attaché à la lisibilité des engagements financiers de la Région et aux ambitions concernant l'accessibilité des bâtiments publics. La présentation du CA ne permet pas d'identifier les montants consacrés à cet objectif. Le CESER souhaiterait qu'un point particulier soit fait au Compte administratif 2017 sur ce thème.

IV - CONCLUSION GENERALE

Le CESER rencontre des difficultés pour comparer le CA avec le BP en raison de documents de présentations différents et de regroupement de chapitres non identiques (FCTVA, fonds européens, avance consentie à la SNCF fin 2015 pour 35 M€ avec incidence sur l'épargne brute et sur les dépenses de fonctionnement).

Le CESER constate que le Compte administratif 2016 ne réalise pas la totalité du Budget Primitif 2016 sur les montants annoncés dans un certain nombre de chapitres (titre II de la présente note). Toutefois, le vote tardif du budget 2016 (26 mai 2016) a-t'il eu une incidence sur ce fait ?

Même si le CESER admet qu'il est parfois difficile d'estimer finement les dépenses, les recettes elles, devraient être, au BP, assez proches de la réalité du CA ainsi que les dépenses de fonctionnement.

Le stock global des restes à réaliser (RAR) en section de fonctionnement s'élève à 941,6 M€ au 31/12/2016 ; il a diminué de 20,4 M€ durant l'année 2016. La Région est en capacité d'honorer ses engagements en 9 mois.

Le taux de réalisation des montants du fonctionnement engagés est de 95,5 %. Sur ses compétences, la Région réalise en grande partie ses engagements.

Le stock global des RAR en section investissement s'élève à 2 838,3 M€ au 31/12/2016, soit une augmentation de 129 M€ par rapport au 01/01/2016. La Région est en capacité d'honorer ses engagements en 3 ans et 2 mois. Le niveau d'alerte estimé par la Région est de 4 ans. Passer à 4 années, soit 10 mois de plus, signifierait un vote d'AP supplémentaire de 706,1 M€.

Le taux de réalisation des investissements est de 88,5 %.

Avec le vote d'AP pluriannuels, le faible taux de réalisation est une des raisons de l'augmentation du stock d'AP.

Cette situation questionne le CESER. Nous avons bien conscience que la défaillance des cofinancements attendus ruine la possibilité des investissements cofinancés prévus et que la préparation de nouveaux dossiers en cours d'année budgétaire requière des décisions modificatives du budget, éventuellement difficiles à faire approuver.

Pour autant, les possibilités d'utiliser la totalité de l'emprunt autorisé devraient être examinées plus attentivement.

Le CESER note une gestion prudente pour préserver la capacité à assurer de futurs investissements. Mais ne se fait-elle pas au détriment des besoins immédiats de la population ?

Le CESER précise qu'être bien placé dans le classement des Régions est satisfaisant mais qu'au regard des besoins, cela doit rester secondaire :

- Ne pas investir au maximum de ses possibilités chaque année représente un manque d'infrastructures important pour les habitants d'Occitanie, le retard en la matière ne se rattrape pas.
- Ne pas assurer toutes les dépenses de fonctionnement votées nécessaires à l'institution et aux politiques d'intervention est préjudiciable à la vie économique de l'Occitanie.

Le CESER reste conscient que le budget 2016 était le premier budget fusionné des deux ex-Régions et que la gestion des fonds européens ainsi que la réalisation de divers schémas ont compliqué la tâche des services.

Le CESER espère voir dans le CA 2017 d'une part la concrétisation de toutes les opérations validées au BP 2017 et d'autre part celle d'un volontarisme à la hauteur des enjeux et des possibilités financières qui sont aujourd'hui ceux de notre grande région.

• ANNEXE 1 : LES TRANSPORTS

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Section investissement (908), section fonctionnement (938)									
		1	2	4=1+2	5	6=4-5	% CP mandats/sto mandats/flu x d'AP	% CP mandats/sto mandats/flu x d'AP	
	Stocks AP	AP votées dans l'année	Flux d'AP affectées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandats au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N			
politique ferroviaire									
infrastructures ferroviaires	908	7 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	0,00	6 300 000,00	0,00 %	0,00 %	
infrastructures ferroviaires	908	14 392 795,00	14 392 795,00	14 392 795,00	3 600,00	14 389 195,00	0,03 %	0,03 %	
matériels roulant ferroviaire	908	5 302 000,00	5 301 570,00	5 801 570,00	0,00	5 801 570,00	0,00 %	0,00 %	
mise en accessibilité des réseaux	908	18 000 000,00	14 438 250,00	14 438 250,00	0,00	14 438 250,00	0,00 %	0,00 %	
mise en accessibilité des réseaux	908	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00 %	
gares et poles d'échanges multimodaux	908	1 500 000,00	657 709,00	657 709,00	0,00	657 709,00	0,00 %	0,00 %	
gares et poles d'échanges multimodaux	908	7 000 000,00	3 460 963,00	3 460 963,00	361 000,00	3 099 963,00	10,43 %	10,43 %	
lignes ferroviaires à grande vitesse	908	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00 %	
lignes ferroviaires à grande vitesse	908	7 500 000,00	5 625 000,00	5 667 288,00	0,00	5 667 288,00	0,00 %	0,00 %	
gares	908	7 185 404,28	7 185 404,28	7 185 404,28	161 133,18	7 024 271,10	2,24 %	2,24 %	
nouvelle commande matériel ferroviaire	908	114 706 591,93	1 046 399,00	114 706 591,93	49 484 188,00	65 222 403,93	43,14 %	43,14 %	
grande vitesse ferroviaire	908	1 239 561,13	1 239 561,13	1 239 561,13	0,00	1 239 561,13	0,00 %	0,00 %	
ligne à grande vitesse	908	149 805,00	149 805,00	149 805,00	0,00	149 805,00	0,00 %	0,00 %	
securite passage a niveau	908	188 960 116,40	188 960 116,40	188 960 116,40	72 061 948,00	116 898 168,40	38,14 %	38,14 %	
acquisition modernisation materiel roulant	908	300 000,00	56 647 743,94	56 947 743,94	8 326 036,98	48 621 706,96	14,62 %	27,75,35 %	
plan rail	908	3 098 000,00	1 802 435,36	3 000 000,00	2 185 473,77	2 616 961,59	45,51 %	72,85 %	
lgv bordeaux tours	908	1 867 500,00	46 185 927,58	1 867 500,00	883 098,83	47 180 328,75	1,84 %	47,29 %	
infrastructures ferroviaires hors plan rail	908								
FEDER 2007 2013 TRANSPORTS FERROVIAIRE	900			10 889 207,61	2 420 430,31	8 468 777,30	22,23 %		
Somme politique ferroviaire Investissement	908	73 760 295,00	55 343 787,00	474 020 059,62	135 866 909,07	340 553 580,86	28,67 %	245,53 %	
Etat généraux du rail et de l'intermodalité	938	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00 %	0,00 %	
Compétence Fer	938	108 585 385,83	108 077 214,40	111 982 848,80	108 066 937,14	3 915 911,66	96,50 %	99,99 %	
Nouvelles commandes matériel ferroviaire	938	1 900 000,00	1 900 000,00	2 982 388,06	1 772 634,41	1 209 753,65	59,44 %	93,30 %	
Services ferroviaires	938	126 274 277,00	145 157 413,23	145 315 244,21	122 315 244,21	23 000 000,00	84,17 %	84,26 %	
Mesures tarifis ferroviaires	938	11 200 000,00	74 776,85	11 274 776,85	7 403 609,85	3 871 167,00	65,67 %	66,10 %	#DIV/0!
Somme politique ferroviaire Fonctionnement	938	248 459 662,83	266 834 627,63	272 055 257,92	239 558 425,61	32 496 832,31	88,06 %	89,78 %	
Somme politique ferroviaire Investissement+ Fonctionnement	908 +938	322 219 957,83	322 178 414,63	746 075 317,54	375 445 334,68	373 050 413,17	50,32 %	116,53 %	
politique portuaire									
ports régionaux	908	20 890 000,00	20 890 000,00	136 891 553,72	48 979 544,00	87 912 009,72	35,76 %	234,46 %	
ports	938	123 800,00	123 800,00	302 986,00	38 899,54	263 986,46	12,87 %	31,50 %	
ports régionaux	938	1 310 000,00	1 250 000,00	2 552 599,30	1 458 106,96	1 094 492,34	57,12 %	116,65 %	
Somme politique Portuaire Investissement+ Fonctionnement	908 +938	22 323 800,00	22 263 800,00	139 747 149,02	50 476 650,50	89 270 498,52	36,12 %	226,72 %	

• ANNEXE 2 : EDUCATION

1- INVESTISSEMENT

Section investissement

EDUCATION		Stocks AP	AP votées dans l'année	1 au 01/01/N: AP affectées non couverte par des CP	2 Flux d'AP affectées dans l'année	4=1+2 Stock d'AP affectées restant à financer	5 CP mandelés au budget de l'année N	6=4-5 AP affectées non couvertes par des CP mandelés au 31/12/N
	902		135 000 000,00	135 000 000,00	135 000 000,00	135 000 000,00		135 000 000,00
	902		76 500 000,00	69 137 255,00	76 464 000,00	145 601 255,00	22 717 781,00	122 883 474,00
	902		63 050 000,00		63 050 000,00	63 050 000,00	2 408 462,40	60 641 537,60
	902		75 113 916,51	29 930,20	74 970 905,30	75 000 835,50	1 688 975,21	73 311 860,29
	902		16 700 000,00		16 700 000,00	16 700 000,00	6 726 455,43	9 973 544,57
	902		15 514 718,00		15 352 352,41	15 352 352,41	1 938 867,23	13 413 485,18
	902			93 431 234,21		93 431 234,21	52 698 545,26	40 732 688,95
	902			4 673 429,00		4 673 429,00	1 701 835,94	2 971 593,06
	902		200 000,00	437 134 377,98	200 000,00	437 334 377,98	89 983 596,08	347 350 781,90
	902			11 055 828,41		11 055 828,41	8 181 902,63	2 873 925,78
	902			40 781 146,53		40 781 146,53	10 687 841,28	30 093 305,25
	902		53 289 004,49	224 953 252,02	53 312 157,84	278 265 409,86	96 952 055,39	181 313 354,47
	902			2 033,20		2 033,20		2 033,20
			435 367 639,00	881 198 486,55	435 049 415,55	1 316 247 902,10	295 686 317,85	1 020 561 584,25
	902		3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	915 608,42	2 584 391,58
	902		4 949 984,75		4 949 984,75	4 949 984,75	284 928,15	4 665 056,60
	902			3 865 102,98		3 865 102,98	1 999 820,37	1 865 282,61
	902			9 183 363,41		9 183 363,41	4 387 521,74	4 795 841,67
			8 449 984,75	13 048 466,39	8 449 984,75	21 498 451,14	7 587 878,68	13 910 572,46
	902		15 000 000,00	1 496 929,91	15 000 000,00	16 496 929,91	14 948 281,16	1 548 648,75
	902		585 296,25	7 783 678,69		7 783 678,69	2 919 465,91	4 864 212,78
			15 585 296,25	9 280 608,60	15 000 000,00	24 280 608,60	17 867 747,07	6 412 861,53
	902			997 950,61		997 950,61	5 124,00	992 826,61
	902			42 283 233,36		42 283 233,36	12 159 335,19	30 123 898,17
	902		4 715 000,00	24 966 823,90	729 200,00	25 696 023,90	13 904 265,93	11 791 757,97
	902			18 432 000,00		18 432 000,00		18 432 000,00
	902			2 388 276,82		2 388 276,82		2 388 276,82
	902			12 718 792,90		12 718 792,90	8 300 253,45	4 418 539,45
	902		37 447 867,00	48 127 055,00	1 561 800,00	49 688 855,00	2 339 246,46	47 349 608,54
			42 162 867,00	106 632 948,62	2 291 000,00	108 923 948,62	24 543 765,84	84 380 182,78

● ANNEXE 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'APPRENTISSAGE

FONCTIONNEMENT

Section fonctionnement

	1	2	4=1+2	5	6=4-5	% CP mandats/ stock AE	% CP mandats/flu x d'AE
931	au 01/01/N: AE affectées non couvertes par des CP	Flux d'AE affectées dans l'année	Stock d'AE affectées restant à financer	CP mandats au budget de l'année N	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N		
Stocks AE							
AE votées dans l'année							
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE							
rémunération des stagiaires de la form pro	33 820 000,00	33 820 000,00	33 820 000,00	27 565 798,97	6 254 201,03	forf	81,51%
rémunération des stagiaires de la form pro	57 950 000,00	57 950 000,00	57 950 000,00	53 278 428,93	4 671 571,07	forf	91,94%
fraix gestion rému formation pro	8 700 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00	513 602,05	8 186 397,95	faible	5,90%
alpha hebergement restauration stagiaires	1 710 000,00	1 710 000,00	3 930 000,00	2 751 000,00	1 179 000,00	forf	70,00%
poie emploi plan 500 000	45 000 000,00	45 000 000,00	45 000 000,00	27 000 000,00	18 000 000,00	moyen	60,00%
programme regional qualifiant	139 975 000,00	139 395 931,55	201 447 580,27	49 256 892,16	152 190 688,11	faible	24,45%
action préparatoire à l'insertion	44 264 500,00	25 430 985,13	69 615 618,89	18 100 541,14	51 515 077,75	moyen	28,00%
programme experimental recherche innov	2 512 000,00	2 262 330,00	5 184 024,90	2 121 073,77	3 062 951,13	forf	40,92%
promotion emploi par formation des actifs	651 284,00	1 260 780,80	3 240 403,80	1 786 218,80	1 454 185,00	forf	55,12%
pacte	3 390 310,00	1 107 387,00	1 733 001,00	998 575,00	734 426,00	forf	57,62%
dispositif accueil orientation validation	1 319 229,67	3 248 000,00	4 567 229,67	3 310 763,37	1 256 466,30	forf	72,49%
rémunération des stagiaires	19 725 536,99	19 725 536,99	19 725 536,99	19 725 536,99	0,00	forf	100,00%
remuneration des stagiaires FPRP	2 480 779,31	2 480 779,31	2 480 779,31	2 480 779,31	0,00	forf	0,00%
appui à la formation et à l'emploi	3 714 203,27	2 906 485,25	6 620 688,52	2 617 040,17	4 003 648,35	forf	39,53%
fonctionnement maisons communes	2 866 674,00	2 59 520,00	3 126 194,00	2 575 303,80	550 890,20	forf	82,38%
transports stagiaires	3 950 000,00	3 950 000,00	5 426 526,83	3 971 522,06	1 455 004,77	forf	73,19%
FPRP	26 874 000,00	23 770 028,54	258 873 900,80	69 579 484,90	189 294 405,90	forf	26,88%
Sous total formation prof	374 120 758,00	369 762 156,10	731 441 484,98	285 151 791,81	446 289 693,17		38,98%
formation sanitaires et sociales	21 463 000,00	21 462 589,00	38 769 543,63	37 661 449,63	1 108 093,77	forf	97,14%
formation sociales	1 216 700,00	1 152 712,00	10 297 088,27	8 497 618,88	1 799 469,39	forf	82,52%
formations sociales bourses	1 410 000,00	1 403 072,49	2 043 870,37	1 257 367,09	786 503,28	forf	61,52%
formations sanitaires	6 953 500,00	6 834 412,01	37 489 496,84	30 581 838,14	6 907 658,70	forf	81,57%
formation sanitaires bourses	3 470 000,00	3 384 978,32	5 205 177,15	2 951 830,15	2 253 347,00	forf	56,71%
Sous total formation sanitaire et sociale	34 513 200,00	34 237 763,82	93 805 176,03	80 950 103,89	12 855 072,14		86,30%
developpement promotion de l'apprentissage	1 050 000,00	1 027 182,64	1 027 182,64	364 275,59	662 907,05	faible	35,46%
developpement promotion de l'apprentissage	586 500,00	304 313,88	304 313,88	48 914,88	255 399,00	faible	16,07%
embauche apprentis aides aux entreprises	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	6 184 157,00	2 815 843,00	forf	68,71%
embauche apprentis aides aux entreprises	15 400 000,00	17 900 000,00	17 900 000,00	13 218 713,00	4 681 287,00	forf	73,85%
fonctionnement CFA	2 680 000,00	1 746 006,00	42 748 160,63	39 613 612,86	3 134 547,77	forf	92,67%
indemnité compensatoire forfaitaire	41 002 154,63	11 158 103,42	11 158 103,42	5 751 074,00	5 407 029,42	moyen	51,54%
contrats d'objectifs et mobilités	1 158 103,42	1 105 957,45	1 105 957,45	216 660,42	889 297,03	faible	19,59%
programme d'aide aux apprentis	3 200 000,00	1 783 795,73	4 688 853,64	2 570 897,43	2 117 956,21	forf	54,83%
ecole de l'apprentissage	1 204 125,29	1 204 125,29	1 204 125,29	710 000,29	494 125,00	moyen	58,96%
FSE apprentissage	362 770,50	362 770,50	362 770,50	60 821,78	301 948,72	faible	16,77%
ass technique formation apprentis	874 200,00	791 269,45	2 366 291,30	1 831 935,37	534 355,93	moyen	24,81%
apprentissage	2 627 832,00	2 546 735,52	47 725 348,49	35 031 573,71	12 693 774,78	forf	73,40%
carte jeune apprentis	5 200 000,00	5 200 000,00	6 274 576,94	4 711 112,24	1 563 464,70	forf	75,08%
sous total apprentissage	40 618 532,00	41 422 565,40	145 935 684,18	109 086 169,13	36 849 515,05		74,75%
école de la 2eme chance	3 203 000,00	3 202 993,14	6 658 675,14	2 696 447,33	3 962 227,81		40,50%
Somme partielle 931 (ST+ ERCC)	452 455 490,00	529 215 541,87	977 841 020,33	477 884 512,16	499 956 508,17		48,87%
							106,52%

• ANNEXE 4 : L'ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENT

Section investissement

		1	2	4=1+2	5	6=4-5
	Stocks AP	AP votées dans l'année	Flux d'AP affectées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandats au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N
			au 01/01/N: AP affectées non couverte par des CP			
ENVIRONNEMENT						
907		2 026 000,00	1 947 579,10	1 947 579,10	0,00	1 947 579,10
	prevention contre les inondations					
907		535 000,00	276 600,00	276 600,00	14 408,92	262 191,08
	prevention contre les inondations					
907		5 306 000,00	4 779 764,88	4 779 764,88	96 681,60	4 683 083,28
	énergie renouvelables 1&2					
907		4 845 000,00	2 974 499,00	2 974 499,00	0,00	2 974 499,00
	efficacité énergétique des bâtiments 1&2					
907		12 500 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
	nouvel éco cheque aides aux particuliers					
907						
	fonds prevention inondations					
907		939 000,00	13 673 469,33	13 673 469,33	1 745 106,26	12 128 363,07
	reconstruction après catastrophes naturelles					
907			8 514 537,81	9 421 745,21	3 047 122,71	6 374 622,50
	fonds regional energies renouvelables					
907			8 068 363,53	8 068 363,53	2 126 334,68	5 942 028,85
	Energie, aide aux particuliers					
907			11 654 500,00	11 654 500,00	10 401 500,00	1 253 000,00
	Soutien aux bâtiments économiques					
907			6 379 562,27	6 379 562,27	2 438 462,60	3 941 119,67
	protection du littoral					
907		3 000 000,00	1 795 221,12	2 513 170,87	466 055,19	2 027 115,68
	énergie biogaz bois photovoltaïque					
907			6 091 224,48	6 091 224,48	2 802 564,82	3 288 659,66
	fonds régional carbone					
907		532 023,08	1 999 727,00	2 531 750,08	618 054,45	1 913 695,63
	opérateur régional de l'énergie					
907		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
907						
907		50 000,00	70 678,70	84 278,70	28 107,24	56 171,46
	éducation à l'environnement					
		32 733 023,08	21 149 223,21	79 596 627,45	23 804 398,47	55 792 128,98

COMMUNIQUÉ SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Bruno LAFAGE
Président de la Commission
Finances - Politiques
contractuelles



Henri SALLANABE
Rapporteur

Préambule

Un effort financier supplémentaire demandé aux collectivités entre 2018 et 2022

Le Président de la République nouvellement élu a rappelé le choix de la France de se conformer aux accords européens imposant aux nations membres un déficit budgétaire inférieur à 3 % de leur PIB. Lors de la Conférence nationale des territoires, le 17 juillet 2017, il a par ailleurs annoncé qu'un effort financier supplémentaire serait demandé aux collectivités entre 2018 et 2022. Si les directives actuellement prévues par l'Etat et intégrées au projet de loi de finances 2018 en discussion au Parlement sont adoptées, la Région Occitanie sera soumise en 2018 à une augmentation maximale de ses dépenses de fonctionnement de 1,2 %, au regard de celles qu'elle a réalisées en 2017.

2018, année de contractualisation, de concertation et de réalisation des premières actions issues des schémas régionaux

Pour la Région Occitanie, l'année 2017 a été l'année de la construction de différents schémas visant à harmoniser et à développer les dispositifs et les politiques d'intervention sur son territoire. La réalisation des premières actions prévues dans ces schémas devrait intervenir durant l'année 2018, qui verra aussi la concertation en vue de la réalisation du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), dont l'adoption est prévue en juillet 2019 et l'harmonisation des politiques publiques régionales, via la signature de contrats entre la Région et les autres collectivités, notamment les Métropoles.

Une attractivité régionale mais d'importants déséquilibres territoriaux

Avec l'arrivée de 33 500 nouveaux habitants par an depuis 2013, l'attractivité de la Région Occitanie ne se dément pas. Toutefois, cette attractivité démographique nourrit et conforte d'importants déséquilibres territoriaux. La population et les acteurs territoriaux sont dès lors en attente d'interventions publiques correctives de ces déséquilibres et garantissant la satisfaction des besoins actuels et futurs générés par ces populations. Aussi, le Conseil Régional est-il attendu sur un projet de développement et d'aménagement ambitieux et porteur de solidarités, qui soit aussi apte à favoriser la relance de l'activité régionale qu'à préparer l'avenir. Les contraintes budgétaires envisagées dans le projet de loi de finances 2018 sont de nature à limiter la capacité de la Région à répondre à ces enjeux. Celle-ci devra dès lors pleinement jouer son rôle d'animation territoriale et de chef de file sur les domaines qui relèvent de sa compétence, pour favoriser des synergies efficaces entre les partenaires régionaux. Elle devra pour ce faire mettre en œuvre une stratégie de territorialisation de son action, de contractualisation avec les collectivités partenaires, ainsi que d'implication de l'ensemble des réseaux sociaux et économiques présents sur son territoire.

Assemblée plénière du CESER du 26 Octobre 2017

L'EDUCATION

S'agissant des investissements prévus en faveur de l'immobilier des lycées, le CESER préconise l'instauration d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par **la conception et la réalisation des lycées de demain**, propre à anticiper les futurs besoins. En matière d'équipement numérique des lycées, le CESER souligne l'urgence d'une harmonisation des modalités de maintenance informatique et la mobilisation des acteurs concernés sur la démarche de labellisation. En matière de **restauration scolaire**, le CESER approuve la valorisation des productions locales et des circuits courts d'approvisionnement au sein d'une démarche de restauration internalisée et éducative. S'agissant des **transports scolaires**, le CESER est attaché au principe d'égalité de traitement des citoyens sur le territoire. Aussi préconise-t-il la construction d'une offre de service territoriale harmonisée, notamment sur le plan tarifaire. Le CESER soutient également la création d'un service d'intérêt économique général (SIEG) pour gérer les **11 écoles de la deuxième chance** présentes sur le territoire régional. Il souhaite que ce SIEG tienne compte d'une harmonisation différenciée des 11 écoles selon les besoins des territoires et des publics locaux. Il approuve le principe d'une école publique socialement accessible, via la gratuité des livres et les autres aides liées à la « Carte Jeune ». Il plaide pour une harmonisation des critères d'attribution de **l'aide aux familles en difficulté financière** sur l'ensemble de la région. En matière d'**apprentissage**, le CESER souhaite une mobilisation des entreprises en vue de la valorisation de l'apprentissage comme voie de réussite. Il préconise une convention quinquennale liant la Région et les CFA adossée sur les spécificités de chaque territoire et une pédagogie repensée, en concertation avec les équipes de formateurs, pour mieux valoriser l'utilisation de l'ordinateur. Le CESER préconise également une anticipation des besoins de formation liés aux métiers émergents et à l'évolution à moyen terme des filières. Il considère par ailleurs que la complémentarité de l'action régionale avec celle de Pôle Emploi devrait être assise sur une répartition des rôles de financeur et de prescripteur, via une convention de délégation.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le CESER préconise une analyse stratégique des atouts et des faiblesses de la région Occitanie concernant sa place dans le contexte européen et international, sa politique d'accueil des chercheurs et des équipes du plus haut niveau et l'évaluation et le soutien aux activités, des pôles de compétitivité jusqu'aux filières, et concernant la mise en synergie des établissements de recherche universitaire et non-universitaire. Il préconise la déclinaison du Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en axes prioritaires annuels.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Pour ce qui concerne **l'industrie, les grands groupes et les services aux entreprises**, le CESER salue la mise en œuvre des outils de soutien adaptés aux différents types d'entreprises. Il approuve la création d'une agence régionale de développement économique regroupant les différentes agences de développement actuelles et considère que les futures « Maisons de la Région » devront être des succursales territoriales au service du développement économique et d'une action en réseau, en lien avec les organismes consulaires. Il approuve le développement d'écosystèmes favorables à la création d'emplois, tels que le dispositif « Start-ups » ainsi que le soutien des filières économiques structurées ou en émergence.

En matière d'**agriculture, d'agroalimentaire, de forêt et du secteur du bois**, le CESER souhaite une meilleure lisibilité des actions régionales consacrées à ces secteurs. Il approuve leur accompagnement vers la transition numérique, l'innovation, la création de richesses et de valeur ajoutée et le déploiement des dispositifs « Pass » et « Contrat » pour les entreprises de 1ère et de 2ème transformations. Concernant la **pêche et les ports de pêche**, le CESER souhaite que la Région soutienne la restructuration des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et préconise le développement des infrastructures portuaires nécessaires, dans une démarche de rationalisation de filière intégrant la propriété nouvelle du port de pêche du Grau du Roi. Concernant **l'économie de proximité**, le CESER approuve la mise en œuvre d'un dispositif « Pass Commerce de proximité » et de « Contrats Occitanie » pour favoriser l'attractivité des zones rurales. Il approuve l'accompagnement des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise par des outils financiers dédiés ainsi que le soutien de l'économie sociale et solidaire et l'accompagnement des incubateurs d'innovation sociale.



Port La Nouvelle-CC de l'Aude

Concernant le secteur du **Tourisme**, le CESER soutient la politique régionale en faveur de la destination « Grands sites Occitanie » et l'accompagnement de la mutation des stations touristiques en vue du développement de l'attractivité touristique de la région. Il approuve la mise en place d'un Fonds Tourisme dédié à l'accompagnement des entreprises touristiques souhaitant améliorer la qualité de leur établissement ou diversifier leur activité. Il soutient la démarche consistant à utiliser le tourisme comme un facteur d'équilibre territorial, via des projets touristiques structurants, des équipements thermaux et la modernisation des équipements des entreprises du tourisme social et solidaire. Il salue la fusion des deux ex-comités régionaux du tourisme en un Comité régional du Tourisme Occitanie, en vue du développement d'une stratégie de marketing touristique. Il soutient le développement d'une gouvernance partagée et la formalisation de conventions entre la Région et les opérateurs touristiques intervenant en Occitanie.

Concernant la **Montagne et la ruralité**, le CESER s'interroge sur la valeur ajoutée de la création d'un Parlement de la Montagne. Il s'interroge par ailleurs sur la disparition dans les orientations 2018 du projet de guichet unique de la ruralité.

En matière de **stratégie portuaire**, le CESER approuve le soutien de la « croissance bleue » et la poursuite des investissements dans les ports. Il préconise l'instauration d'objectifs précis et d'indicateurs de résultat et d'évaluation d'impact dans le plan Littoral 21. Le CESER souhaite également être consulté sur la future **stratégie régionale aéroportuaire**. Concernant les **ports de commerce**, il salue le démarrage des travaux de l'extension du Port La Nouvelle et préconise son rattachement au développement de la filière de l'éolien flottant. Il préconise également le développement du ferroviaire sur le port de Sète-Frontignan et l'instauration d'une gouvernance unifiée des ports régionaux. Concernant le **canal du Rhône à Sète**, le CESER considère que la mise au gabarit du canal favorisera le report des trafics routiers vers le mode fluvial, avec un bénéfice environnemental et énergétique.

Concernant les **transports et les infrastructures**, le CESER est satisfait des conclusions des états généraux du rail et de l'intermodalité et des 10 chantiers qu'ils identifient. Il s'inquiète néanmoins de la pérennité du financement de la liaison ferroviaire Clermont-Ferrand-Nîmes. Il se satisfait du maintien du projet de LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan mais s'inquiète de l'absence dans les orientations régionales de la liaison Toulouse-Narbonne. Concernant le fret et la logistique, il s'interroge sur la nature du modèle économique sur lequel reposera la mise en place d'un opérateur ferroviaire régional. Il considère par ailleurs qu'il convient de restructurer l'offre régionale de transport routier des voyageurs.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Le CESER souligne le travail réalisé par la Région en faveur des **énergies renouvelables**. Il préconise l'articulation du programme d'acceptabilité des projets éoliens avec les démarches visant à limiter l'impact des projets sur la biodiversité, à développer des projets citoyens et à recueillir des indicateurs sur l'appropriation citoyenne des projets d'énergie renouvelable. Le CESER approuve par ailleurs la poursuite des actions régionales en faveur de l'**économie circulaire** et de la **gestion des déchets**. Concernant la **gestion durable de l'eau, en matière agricole**, le CESER considère que les décisions de financement des projets régionaux bénéficiant de FEADER devraient étudier et prendre en compte, pour chaque territoire, les besoins réels, les solutions existantes et leur optimisation, pour ce qui concerne les projets d'économie d'eau, d'extension de réseaux et de création de nouvelles ressources. En matière d'**usage partagé de l'eau**, le CESER souhaite la mise en œuvre d'une concertation territoriale visant à co-construire un projet de territoire avec les différents acteurs et usagers. Le CESER approuve l'accompagnement régional des opérations innovantes d'économie d'eau dans les équipements touristiques. Il préconise un croisement des politiques de l'eau et de la politique énergétique avec la stratégie de soutien à la politique agricole. Il préconise la mise en place de financements pluriannuels contractualisés.

LA SOLIDARITE ET LE LIEN SOCIAL

Le CESER partage l'inquiétude de la Région sur le taux de précarité important qui caractérise la région Occitanie. Dans un contexte démographique générant des besoins en **logements financièrement accessibles**, le CESER approuve le projet régional d'accroissement du parc de logements sociaux. Il soutient les initiatives innovantes en matière d'accès au logement pour tous : habitat modulable, mobilisation du parc privé à des fins sociales, en faveur de populations spécifiques.



LA SANTE, LE SPORT

Le CESER approuve la construction de maisons de santé et de centres pluri-professionnels en réponse au risque de désertification médicale et souhaite une démarche d'évaluation des projets existants identifiant les critères de pertinence de ces implantations, et une articulation de l'action régionale avec celle de l'Agence régionale de la santé. Le CESER, qui présentera un avis intitulé « **Sport et inclusion sociale** » lors de l'assemblée plénière du 23 novembre prochain, prête une attention particulière à l'accès aux activités physiques et sportives de publics spécifiques tels que les jeunes ou les personnes en situation de handicap. Il préconise un plan ambitieux concernant l'**accessibilité des personnes en situation de handicap** et demande à ce que lui soit présentée une vision transversale des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la mise en œuvre de cette politique.

L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le CESER regrette que l'évaluation et le suivi des politiques budgétaires ne soient pas évoqués dans les OB 2018. Dans son avis intitulé « **Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau** », adopté le 27 octobre 2017, le CESER rappelle son souhait d'être consulté pour avis sur le projet du cahier des clauses techniques particulières de la procédure d'appel d'offre lancée en vue de la réalisation d'études d'évaluation des politiques publiques régionales. Il prône une évaluation ex-ante de chaque politique territoriale et de la construction préalable d'un référentiel d'indicateurs adéquats et pertinents qui en permette une évaluation objective et constructive.

LES ASPECTS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Régional indique que sa stratégie financière 2018 reposera sur deux piliers : une préservation de l'autofinancement brut supérieur à 400 M€ par an et le maintien, à l'horizon 2021, d'une capacité de désendettement inférieure à 7 ans. Il indique devoir envisager pour ce faire une contraction des dépenses de fonctionnement et une priorisation des projets d'investissement. Dans l'analyse du compte administratif 2016 qu'il a effectuée, le CESER a constaté que la contraction des dépenses de fonctionnement était déjà bien engagée et avait entraîné un autofinancement brut plus important que prévu au budget primitif 2016 et une mobilisation de l'emprunt trois fois inférieure aux autorisations d'emprunt votées. Les prévisions d'exécution du budget 2017 confortent cette tendance : le recours effectif à l'emprunt d'équilibre devrait s'établir à 240 M€, contre 509 M€ prévus au budget primitif 2017. Le CESER s'interroge dès lors sur l'hypothèse avancée par la Région selon laquelle l'autofinancement net régional serait appelé à baisser en 2018 et l'emprunt à augmenter. La Région lui paraît en effet très prudente sur le montant attendu des recettes 2018. Il s'interroge sur une possible sous-évaluation des recettes de fonctionnement qui, combinée aux directives gouvernementales de limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, pourrait conduire à l'augmentation mécanique de l'épargne brute et à un recours modéré à l'emprunt d'équilibre.



titelirecolonne:Audrey Puyper

LES POINTS DE VIGILANCE

Les intentions affichées par les OB 2018 couvrent un large éventail de domaines qui, dans un contexte de contrainte budgétaire, peuvent sembler trop généraux et non hiérarchisés. Le CESER note toutefois que les politiques d'intervention et d'investissement de la Région sont clairement affichées et devraient se traduire par les financements appropriés dans le budget primitif. Il approuve le souhait du Conseil Régional d'assumer ses compétences de manière décentralisée via des Maisons de la Région, et d'affirmer son chef de filat économique via la contractualisation avec collectivités territoriales, notamment avec les Métropoles. Il rappelle toutefois la nécessaire complémentarité opérationnelle et budgétaire de l'action régionale avec celle des partenaires socio-économiques acteurs des politiques publiques sur le territoire régional. Le CESER rappelle que les dépenses de fonctionnement du Conseil Régional vont bien au-delà du fonctionnement de ses services et comprennent l'ensemble des politiques d'intervention qui participent du développement et du rééquilibrage du territoire. La contraction des dépenses de fonctionnement imposée par l'Etat à la Région inquiète dès lors vivement l'ensemble de la société civile. Ses conséquences sur les interventions territoriales en faveur des acteurs, des publics et des territoires constitueront pour le CESER un point de vigilance lors de l'examen du BP.

DES INQUIETUDES QUANT A LA SOUTENABILITE DES FINANCEMENTS DES OB 2018

Si les orientations budgétaires 2018 affichées par le Conseil Régional correspondent bien aux enjeux du territoire, le CESER ne peut masquer son inquiétude quant à la soutenabilité de leur financement, notamment sur le volet « politiques d'interventions », financé par les dépenses de fonctionnement. Le CESER relève toutefois l'engagement de la Région sur ses domaines de compétence et sa volonté de réaliser les politiques d'interventions et d'investissement nécessaires au territoire. Aussi le CESER sera-t-il très attentif à la traduction financière de ces orientations dans le projet de budget primitif 2018 qui lui sera soumis en décembre 2017, ainsi qu'aux priorisations éventuelles que la Région serait amenée à décider, dans un contexte budgétaire sain mais de plus en plus contraint, tant par les décisions de l'Etat que par les choix de stratégie financière de la collectivité.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège
18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier
201, Av. de la Pompiègne
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet www.ceser-mip.fr

Chargée de mission : Dominique-Marie FELIX ■ dominique-marie.felix@ceser-mip.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 77

Secrétariat : Noémie EYQUEM ■ noemie.eyquem@ceser-mip.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 82

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{ER} COLLÈGE

Monsieur Serge CRABIÉ pour le 1^{er} Collège

2^{ÈME} COLLÈGE

Monsieur Jean-Marie BEZ pour FO
Madame Gaëlle KEDDIDECHE pour CFDT et UNSA
Monsieur Gérard CASSAGNE pour CFTC
Monsieur Jean-Jacques MINANA pour CGT, Solidaires et FSU

Suffrages exprimés : 181

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Avis adopté

Intervention de Monsieur Serge CRABIÉ

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

La construction d'un budget primitif est, par principe, la traduction chiffrée d'une stratégie politique. Si tel est le cas, saluons celle-ci, car ce budget, construit dans une période de contrainte et de réduction financière, marque une réelle volonté d'action.

Sur la thématique de la promotion d'un développement économique partagé, le budget annonce le déploiement des mesures type PASS et Contrat. Ce dispositif marque également une volonté d'intervention directe et simplifiée auprès des entreprises et industries du territoire.

Ainsi, le budget 2018 prévoit 8 M€ pour le financement de 600 PASS pour soutenir les TPE et les artisans dont les projets sont inférieurs à 40k€. Alors que le budget 2018 prévoit 54,8 M€ pour le Contrat Occitanie à destination des PME et ETI ayant des projets plus conséquents.

Si l'on ne peut que se féliciter de ces mesures de simplification, on notera tout de même que certains critères d'éligibilité limitent l'accès à ces mesures de façon importante. La notion de fonds propres ou d'effectif salarié minimum, notamment, ne permettent pas à toutes les TPE de bénéficier de ces mesures de développement.

D'autre part, la simplification administrative de la gestion de la demande, ne préjuge pas de la qualité des projets. Concernant les TPE, nous aurions préféré une orientation vers un accompagnement permettant de structurer la stratégie de l'entreprise, au lieu de sélectionner les dossiers selon des critères exogènes au projet.

Enfin, dans une optique de sauvegarde de l'emploi, la volonté de proposer un PASS/Contrat pour les entreprises en difficultés doit être soutenu.

Il faut également souligner la poursuite des interventions concernant la structuration financière des entreprises. Le budget 2018 prévoit ainsi :

- 6 M€ de prêts d'honneur pour les entreprises innovantes,
- 92M€ pour la mise en place de fonds de garantie
- et 45M€ pour la création de fonds de co-investissements.

L'ingénierie financière affichée dans ce budget devrait permettre l'harmonisation des pratiques, en s'appuyant sur les partenaires existants et, devrait couvrir le spectre des besoins.

Concernant le développement de structures d'accueil favorisant l'émergence de Start Up, il s'agit de mettre en place des outils encourageant les entreprises dans des démarches innovantes. Cependant, compte tenu du taux d'échec rencontré dans les projets de type Start Up, il faut envisager ces structures plus comme des laboratoires d'expériences que comme des potentialités d'emplois pérennes.

À l'échelle d'un territoire aussi vaste, la Région souhaite développer une politique de proximité et déploie sa présence au travers des Maisons de la Région. Il s'agit de constituer un réseau de développeurs économiques intégré animant les dispositifs :

- de revitalisation des bourgs centre permet d'impliquer les collectivités dans le processus économique.
- de soutien à la Transmission – Reprise dans les zones rurales ou de montagne, et la sélection d'opérateurs de terrain chargés d'accompagner les entreprises et porteur de projet au plus près des territoires
- et d'animation de la filière bois en intégrant celle-ci dans les mesures PASS et Contrat.

Concernant les lignes budgétaires de l'agriculture, nous observons la reconduction des diverses lignes. Nous insistons sur l'effort qui doit être fait sur le renouvellement des générations et nous préconisons un transfert du budget de l'EPFR vers la SAFER Occitanie.

Sur la politique de l'eau, nous considérons que le débat mené par la Région dans le cadre des Etats généraux H2O 2030 doit aboutir rapidement.

Concernant la filière de la pêche et les infrastructures liées auraient mérité une attention plus soutenue.

Au niveau du plan BTP, je note une progression significative des crédits et autorisations présentes au budget 2018. La poursuite de ces efforts ne peut que conforter un secteur qui se relève à peine de longues années de crise.

Pour accompagner ces actions, le Conseil Régional, dans un souci de rationalisation, engage la fusion de ses agences de développement économique. Cette décision est cohérente et permettra, à terme, de mieux maîtriser la dépense.

Au travers des Maisons de Région, l'agence régionale de développement économique centralisera les remontées du terrain. On peut alors s'interroger sur l'articulation entre ce dispositif et les acteurs sociaux économiques en place sur les territoires. Assisterons-nous à un service s'inscrivant dans une logique de complémentarité ou de superposition ?

Dans un contexte de plafonnement des charges de fonctionnement, une collaboration externe organisée aurait pu être une alternative.

Le chantier principal de la Région vise à une action territoriale déterminée au service de l'emploi et de l'égalité des citoyens. Le 1er facteur de réussite de ce chantier passe par l'éducation et la jeunesse.

Ainsi, le budget primitif 2018 poursuit la politique adoptée en février 2017 qui vise à préserver le pouvoir d'achat des familles en renforçant les aides qu'elle propose aux lycéens et apprentis.

Cette politique se conjugue avec le maintien dans le budget des efforts d'investissement dans les structures d'enseignement. La région, malgré les contraintes financières semble vouloir affirmer sa position en la matière. D'autre part, cette volonté se conjugue avec l'impératif de disposer de bâtiments moins énergivores.

Le développement des équipements numériques s'inscrit également dans cette démarche de progrès.

Le 2ème facteur de réussite se caractérise par l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage.

En 2018, la Région Occitanie consacrera plus de 140 M€ à l'apprentissage :

- 84,8 M€ pour le fonctionnement des 104 CFA et pour le développement et la qualité de l'apprentissage,
- 26,7 M€ pour les aides aux 18 500 employeurs d'apprentis,
- 14,8 M€ pour les aides individuelles aux 35 000 apprentis, via la carte Jeune Midi-Pyrénées,
- 14 M€ pour la construction, la rénovation et l'équipement des CFA.

On ne peut que se féliciter de l'orientation de ce budget vis-à-vis de l'apprentissage. La Région réaffirme sa volonté d'augmenter le nombre d'apprentis en Occitanie tout en améliorant la qualité du système éducatif.

Souhaitons que la traduction de cet affichage budgétaire se retrouve dans la future convention quinquennale liant la Région et les CFA, qui prendra effet au 1er janvier 2019.

Cependant, dans un contexte National de réforme de l'apprentissage, les réseaux consulaires, ont d'ailleurs réaffirmé leur soutien à la Région en tant que pilote de la coordination en matière d'apprentissage.

Concernant la formation professionnelle, les appels d'offres, des principaux dispositifs du Programme Régional de Formation, unifié à l'échelle Occitanie, seront publiés dès 2018 pour un démarrage des actions en 2019.

Ce sont plus de 12 000 demandeurs d'emploi qui seront visés chaque année par ce programme et un budget de 110 M€ sera dédié à ce programme sur les 4 années de mise en œuvre.

En matière d'orientation, la Région assure la coordination régionale et territoriale des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Comme pour l'économie, le déploiement de ces actions sur le territoire passera par les Maisons de Région. Là encore, si le souci de présenter une offre d'accueil et d'information de qualité, visible, lisible et accessible à tous sur l'ensemble du territoire est louable, sa mise en œuvre en parallèle d'un système existant nous interroge.

Pour conclure, la région affiche de grands chantiers dans ses orientations budgétaires 2018, notamment, une action territoriale déterminée au service de l'emploi et de l'égalité des citoyens.

Sur ce point, je ferai deux remarques :

- Sur le fonds :

On peut se réjouir que le conseil régional prenne en compte les besoins du secteur de l'industrie, toutefois, on constate que le financement des TPE n'est toujours pas clairement abordé.

Mais soyons optimiste. En ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage, les intentions affichées sont cohérentes et semblent adaptées aux besoins du territoire.

- Sur la forme :

Le volet territorial affirme le rôle majeur de l'Agence de développement et des Maisons de Région. Ce qui dans les faits risque de reléguer les acteurs sociaux économiques au rang d'apporteur d'affaires non rémunérés.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le groupe cgt-FO

Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet de Région,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Certaines choses reviennent chaque année comme la chute des feuilles et le plus souvent en même temps qu'elle. Ainsi en est-il du budget de la Région.

Nous allons donc parler d'argent. Nous allons parler d'argent au service d'une pensée collective, celle de la Région, mais enfin nous allons parler d'argent puisqu'il s'agit d'un budget et de l'utilisation qui en est faite. « Il n'est pas admissible que la pensée soit aux ordres de l'argent » protestaient de conserve André BRETON et Louis ARAGON dans la Révolution surréaliste datée du 15 Juin 1926.

Que diraient-ils quatre-vingt onze ans plus tard alors que l'argent est devenu à l'échelle planétaire la seule pensée ? La pensée des riches et la pensée des pauvres. La pensée de ceux qui en ont raisonnablement, trop ou jamais assez, comme la pensée de ceux qui n'en ont jamais eu ou en manqueront toujours.

Les uns et les autres partagent avec tous ceux qui ne sont ni riches ni pauvres la pensée permanente qu'il leur en faudrait davantage. Que l'argent soit désormais l'unique pensée présidant à chaque décision humaine d'organisation, de régulation, de production, de consommation est une évidence. Les Etats, les Régions, les différentes institutions, personne n'y échappe.

Or, le budget d'une Région est l'occasion, certes sous la contrainte de l'argent, de promouvoir et de faire progresser dans ses domaines de compétence le bien être collectif, le mieux vivre ensemble, le progrès social.

La Région le peut-elle et en a-t-elle la volonté, le courage, la ferme résolution ?

Du point de vue de ses ressources, la Région Occitanie comme les autres Régions de France, compte tenu des contraintes mises en place sur ses dépenses de fonctionnement par l'Etat et en raison de l'extrême faiblesse de son pouvoir de taux et de sa quasi absence d'autonomie fiscale peut être considérée comme un espace déconcentré de l'Etat qui lui assure un pourcentage important desdites ressources.

En revanche, du point de vue de ses dépenses, la Région sous l'argument de l'autonomie de décision légitimée par le vote de nos concitoyens et sous l'argument de la proximité retrouve une légitimité certaine puisque, mieux que l'Etat, elle sait par exemple les lieux de son territoire qu'il faut aider plus que d'autres, même si l'argument de proximité est devenu moins prégnant qu'auparavant en raison précisément de l'extension de son territoire devenu désormais plus grand que douze états européens.

Cette extension est cependant compensée et permet à l'argument de proximité de retrouver sa pertinence en raison de l'invention des Maisons de la Région.

MONTESQUIEU, lorsqu'il examine les rapports entre Carthage et Rome, nous donne la réponse à la question que je nous posai collectivement. « Carthage qui faisait la guerre avec son opulence contre

la pauvreté romaine avait par cela même du désavantage. L'or et l'argent s'épuisent mais la vertu, la constance, la force ne s'épuisent jamais ».

Au-delà de l'argent, la Région aura-t-elle la vertu, la constance, la force, le courage et la détermination de poursuivre et de mener à bien les différents chantiers budgétaires qu'elle s'est donnés et celui en même temps, par exemple, de la grande vitesse ferroviaire.

C'est la suite de l'histoire qui nous le dira.

Le Projet d'Avis du CESER sur le budget primitif 2018 de la Région Occitanie dit excellemment ce que nous souhaitons en dire sans que nous ayons rien à retrancher ou à ajouter aux propos du rapporteur que nous félicitons.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE votera le Projet d'Avis.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Intervention de Madame Gaëlle KEDDIDECHE

Pour les groupes CFDT/UNSA

Madame, Monsieur, le représentant de Monsieur le Préfet de Région,
Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du Ceser Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la Région Occitanie s'est à nouveau construit dans un contexte mouvant. Depuis notre débat sur les orientations budgétaires et les très graves inquiétudes que l'ETAT faisait peser sur les finances locales et sur les ressources des Régions, les données ont à nouveau évolué...mais cette fois ci dans un sens plus positif.

Aussi et malgré la persistance de l'absence d'autonomie fiscale et financière des Régions nous observons, comme le fait remarquer justement l'avis du CESER, un impact minoré de la baisse des dotations de l'ETAT.

La CFDT et l'UNSA appellent à des relations apaisées entre l'Etat et les collectivités territoriales notamment sur le respect des engagements financiers qui conditionnent toutes les politiques publiques. La Région, elle, doit pouvoir, dans le cadre d'une décentralisation effective et respectueuse dans son champ d'intervention, avoir la garantie des promesses de financements, ne pas voir les frontières de ses compétences sans cesse en mouvement et obtenir par la contractualisation et le respect de la parole de l'Etat, les moyens des politiques territoriales.

Parallèlement, en tant que co-financeur, nous rappelons ici à la Région que les territoires infra régionaux, les bassins d'emplois et de vie, doivent, au travers des politiques contractuelles territoriales et la signature annoncée de contrats régionaux redéfinis, disposer des effets de levier nécessaires à la réalisation des projets et des investissements. Nous rappelons notre attachement à la modulation des aides régionales en fonctions des territoires et des priorités.

La volonté affichée d'ouvrir, dès le 1er janvier 2018, plusieurs Maisons de la Région dans les départements, nous semble une démarche très positive. En effet, la mise en œuvre des politiques territoriales sur les transports, la formation, l'emploi et le développement économique a besoin indéniablement d'une proximité et d'un ancrage dans les territoires. Cette harmonisation et la mise à plat des organisations existantes sur les deux ex-régions nécessiteront accompagnement et pilotage. La coordination des acteurs devra se faire avec le respect des prérogatives de chacun et un souci d'inscription dans la durée. La gestion des problématiques RH des personnels impactés par ces réorganisations devra se faire en toute transparence et avec une communication auprès des IRP concernées.

La prise en compte de manière transversale des problématiques d'accessibilité, tant en matière de bâti que de formation, d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ne peut qu'être saluée. Le fait de souligner l'attention particulière de la Région, tant en direction des enfants que des adultes, sur tous les champs d'action de la Région (sport, culture, logement, transport,...) nous satisfait pleinement. Cette affirmation génère de l'espoir et amènera une observation attentive des Agendas d'Accessibilité Programmée et des résultats. Depuis bien trop longtemps nous avons le sentiment d'être dans le registre de l'affichage et des « bons sentiments ».

La CFDT et l'UNSA saluent l'affichage d'une politique d'investissement dynamique et le recours aux obligations vertes avec les réserves présentées dans l'avis notamment sur la trop faible mobilisation de l'autorisation d'emprunt. Une réflexion approfondie en amont sur les projets susceptibles d'être

financés par ces « greens bond » nous aurait semblé être le gage d'une mobilisation accrue de cette opportunité.

Enfin, un éternel regret de nos organisations dans les budgets successifs de la Région. Nous ne voyons pas poindre le moindre accompagnement des profonds changements qui irradiant notre société. L'Occitanie aurait besoin d'une politique prospective et l'évaluation des actions entreprises sur les conséquences de la révolution numérique qui va bouleverser nos modes de vie et le travail de demain. Par ailleurs, au-delà de l'innovation technique, il nous semblerait fondamental de penser, de soutenir et développer l'innovation sociale en partenariat étroit avec les labos des universités de sciences sociales de notre territoire.

Lors de la conférence des territoires, qui s'est tenue à Cahors la semaine dernière, L'ETAT, devant la grogne et l'inquiétude des associations d'élus locaux, a semble-t-il accordé des concessions sur les finances locales notamment en assouplissant l'encadrement de la limitation des dépenses de fonctionnement et d'interventions.

La CFDT et l'UNSA seront attentifs à la concrétisation de ces promesses, pour le moment orales, et appelle l'ETAT, dans un contexte économique en légère amélioration, à bien mesurer que la République, si elle est une et indivisible, s'incarne aussi au travers de la réussite de la décentralisation et que la prise en compte des besoins des populations relève aussi de la pleine capacité des collectivités territoriales, notamment des Régions, à répondre pleinement aux besoins des citoyens et des territoires ruraux, urbains et rurbains.

La CFDT et l'UNSA se retrouvent pleinement dans l'analyse de ce projet d'avis du CESER sur le Budget Primitif 2018 et en conséquence le voteront.

Intervention de Monsieur Gérard CASSAGNE

Pour le groupe CFTC

Monsieur le Représentant du Préfet de région
Madame la Présidente de la Région,
Monsieur le Président du CESER ,
Mesdames et Messieurs les Conseillers ,
Mesdames et Messieurs ,

La CFTC tient à remercier les collaborateurs du CESER qui comme d'habitude ont fait, dans un temps très limit , un travail conséquent sur cet avis. Je n'oublierai pas de citer pour la Commission 11 Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

Le budget primitif 2018 de la Région Occitanie est d'un montant de 3,513 Mds d'euros avec des dépenses d'investissements de 1,1 Md d'euros. Il reflète une harmonisation de la politique régionale dans la majorité de ses domaines d'intervention. Il reste à ce jour à définir le SRADDET pour 2019 et à finaliser et à signer la convention SNCF de 2018 qui mobilisera des fonds en fonction de la politique tarifaire définie.

Au niveau des recettes, il semblerait que, lors de la conférence des territoires de Cahors , le premier ministre ait clarifié sa position sur la limitation du budget de fonctionnement des grandes collectivités territoriales. En effet lors de son discours il a fait les précisions suivantes :

Le taux de 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement pourra être modulé en fonction de trois critères : la croissance de la collectivité, sa pauvreté et les efforts d'économies déjà réalisés. Notre Présidente de Région a rappelé lors d'une interview que pour l'Occitanie cette augmentation est de 0,9 %. Si cela se confirme pour 2018 l'Etat devrait donc octroyer un bonus.

En ce qui concerne les cofinancements, comme la Région, la CFTC s'inquiète depuis plusieurs années des difficultés de l'Etat à cofinancer les infrastructures au travers du CPER. Les retards s'accumulent et les axes routiers du PDMI de Midi-Pyrénées ne sont toujours pas en service et affectent durablement l'égalité des territoires. Sans être exhaustif, les axes Toulouse-Auch et Albi-Rodez, qui devaient être terminés en 2010, sont toujours en cours de réalisation. L'hypothèse d'un prolongement du CPER actuel de 2 ans sans supplément de moyens est difficilement compréhensible.

Sur les dépenses de fonctionnement, la CFTC se réjouit de la mise en place en 2018 de l'harmonisation des rémunérations du personnel des anciennes Régions, d'une amélioration de la politique sociale et du travail engagé sur la pérennisation des emplois aidés présents dans les effectifs de la Région afin de compenser le désengagement de l'Etat sur ce volet.

Sur les dépenses d'investissements, comme la CFTC l'avait souligné en 2017, elle pense qu'il serait utile d'avoir un tableau pluriannuel des gros investissements prévisibles sur la mandature. Cela mettrait en perspective les niveaux d'investissements prévus pour les années à venir et les secteurs concernés. Ce tableau pourrait renseigner utilement les entreprises locales.

Enfin en ce qui concerne la transition écologique et énergétique la CFTC voudrait faire deux remarques :

- Elle trouve intéressante la volonté de la Région, pour se financer, d'émettre des obligations vertes, dont le montant est conséquent pour des projets qui devraient permettre d'aller dans le sens de la COP 21, et la volonté affichée de la Région de devenir une REPOS.

- Lors de la dernière conférence sur le réchauffement climatique, qui s'est tenue à Paris la semaine dernière, le Président de la République a dévoilé les 18 lauréats retenus dans le cadre de l'appel à projets « make our planet great again ».
- Parmi ces personnes 7 chercheurs ont choisi les différents laboratoires d'Occitanie pour mener à bien leurs projets. Ceci prouve le dynamisme et l'excellence de la recherche dans nos centres. La CFTC approuve la décision de la Région de cofinancer l'accueil des chercheurs dans ces laboratoires pour un montant de 3 M d'euros pour 2018.

Pour le reste, la CFTC est d'accord avec le contenu de l'avis et donc le votera.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vous remercie aussi de m'avoir écouté et supporté pendant plus de 8 ans.

Intervention de Jean-Jacques MINANA

Pour les groupes CGT/FSU/SOLIDAIRES

Monsieur le Représentant du Préfet de région
Madame la Présidente de la Région,
Monsieur le Président du CESER ,
Mesdames et Messieurs les Conseillers ,
Mesdames et Messieurs ,

Au travers de cette déclaration sur l'avis du CESER concernant le Budget Primitif, nos trois organisations syndicales CGT, FSU et SOLIDAIRES tiennent tout d'abord à mettre l'accent sur la situation des 7 000 salariés et plus du Conseil Régional et singulièrement les salarié-es du CESER Occitanie, qui dépendent du budget de fonctionnement.

Nous commencerons par saluer le professionnalisme des personnels qui ont eu à subir en première ligne une fusion des deux Régions qui n'était ni demandée, ni souhaitée par beaucoup. Pour autant, grâce à leur sens aigu du service public, ils ont accompagné ce changement majeur, même si cela a été souvent sous la contrainte et parfois avec une réelle souffrance.

Et à ce contexte déjà lourd de fusion subie de services, a succédé une nouvelle vague d'attaques gouvernementales contre les Fonctions Publiques :

- *gel du point d'indice en 2018 ;*
- *rétablissement du jour de carence alors qu'ils sont compensés dans nombre d'entreprises ;*
- *annonce de la suppression de 120 000 postes d'ici à 2022 dont 70 000 dans les collectivités territoriales, ...*

Nous ne pouvons que constater que les budgets de fonctionnement sont depuis des années sous contrainte d'injonction de l'Etat qui se traduit par une réduction drastique de dépenses de fonctionnement, avec un chantage de l'Etat aux dotations. Cela touche de plein fouet le champ des ressources humaines et des conditions de travail. Les agent-es vont donc payer au prix fort cette politique destructrice.

D'ores et déjà la réalité vécue par les personnels du Conseil Régional est accablante avec des services centraux qui croulent sous les heures supplémentaires. La seule réponse de l'administration est de faire pression pour augmenter le temps de travail sans compensation financière proportionnelle. Le cas des lycées illustre tristement cette tendance avec des personnels qui travaillent sur des cycles particuliers, avec des horaires décalés et des métiers souvent pénibles et exposés. Les conséquences de cette régression marquée des conditions de travail sont lourdes sur leur santé et sur la qualité du service qu'ils rendent. Cela a donné lieu à un mouvement social fort, cet automne 2017, et à des actions, grèves et rassemblements, devant les deux Hôtels de Région, à Montpellier et Toulouse, mais aussi dans la plupart des départements autour de lycées.

Sur le Budget Primitif plus globalement, nous tenons à réaffirmer que l'évaluation des politiques publiques, au regard des besoins des populations et du niveau des financements, est pour nous indispensable.

Quelles que soient les difficultés à la mettre en œuvre, notamment à cause du manque de transparence et d'un élargissement quasi annuel du périmètre des missions de la Région, cette évaluation doit être faite de façon prioritaire.

En outre, le Conseil Régional a commencé sur cette voie, en interne, sur certains sujets dits sensibles, mais nous estimons qu'il faut aller beaucoup plus loin pour plus de transparence et de lien direct et régulier avec le CESER et la commission en charge de cette question.

Aujourd'hui, nous n'avons pas, à travers le détail des réalisations, notamment lors de l'examen du Compte Administratif, la possibilité de voir si les objectifs, autres que financiers, sont atteints. Dans son chapitre III, ce projet d'avis souligne fort bien la nécessité de la mise en place d'un « comité régional de l'évaluation », un outil nécessaire et pertinent pour tous les acteurs des politiques publiques régionales.

L'article 72 de la Constitution française pose le principe de la libre administration des collectivités territoriales. L'Etat central ne peut pas intervenir directement. Nous constatons cependant qu'il le fait indirectement en pesant sur les financements. Lors des différentes réformes (loi NOTRe notamment) on constate que les transferts de compétences ne s'accompagnent pas forcément des financements nécessaires. Pour rappel la préparation du projet de loi des finances 2018 prévoyait un effort supplémentaire de 13 milliards d'euros pour la période 2018-2022 pour les collectivités territoriales au niveau national. Cela représente près de 50 millions d'euros pour notre région, qui n'est que partiellement compensé. En conséquence, toute notre vigilance devra être mobilisée afin que cette amputation ne soit pas amplifiée à l'avenir.

Dans sa conclusion, ce projet d'avis indique que la Région, avec ce Budget Primitif, semble prendre en compte toutes les problématiques nécessaires aux populations et aux territoires de l'Occitanie. Attendre le Compte Administratif 2018, qui sera connu en mai / juin 2019, pour confirmer en partie seulement cette affirmation par la consommation des autorisations de programme ou d'engagement, est dommageable à la crédibilité du CESER et des élus régionaux.

Notre grande Région, à la veille de voter une dépense d'investissement de 1,1 Milliards d'euros de deniers publics pour 2018, doit s'engager et accepter plus d'évaluation de ses engagements.

La CGT, FSU et SOLIDAIRES attendent de vrais changements, l'approche de cette nouvelle mandature pour notre instance est une occasion que la Région doit saisir !

Parce que l'avis reste conscient du chemin qu'il reste à parcourir dans plusieurs domaines et qu'il fait des propositions pour améliorer le niveau des investissements, nous le voterons.